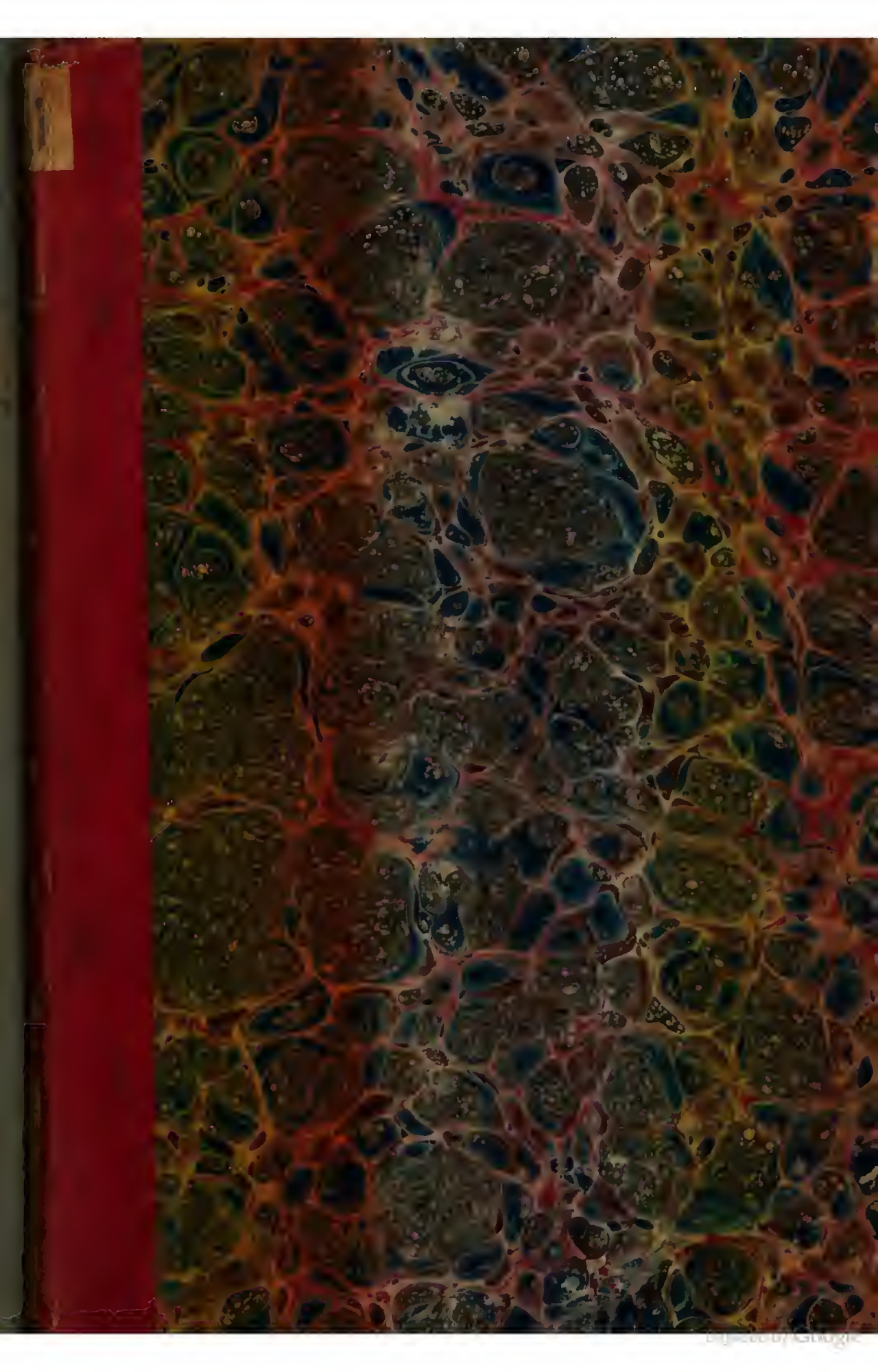

3606

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario
Sala Diverse
Scansia [illegible] Palchetto 1
N.° d'ord. 15

Pascal. XXXVII — 34

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH

D'ORLÉANS.

53860

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,

AVEC

LOUIS XVI, LA REINE, MONTMORIN, LIANCOURT, BIRON, LAFAYETTE, etc. etc.;

Avec des détails sur son exil à Villers-Cotterets, et sur la conduite qu'il a tenue au 5 et 6 Octobre, écrite par lui: suivie de ses lettres à sa femme, à ses enfans, et de celles de Madame de Genlis, auxquelles on a joint un extrait du journal du fils aîné de d'Orléans, écrit jour par jour par lui-même.

Publiée par L. C. R.

Les originaux de cet ouvrage sont déposés chez l'imprimeur jusqu'au premier Brumaire an 9.

A PARIS,

Chez LEROUGE, Imprimeur, Passage du Commerce, cour de Roban;

DEBRAYE, Libraire, Palais du Tribunat, Gallerie de Bois.

1800.

Réimprimé à Londres, par T. Baylis, Greville-Street, Hatton-Garden.

INTRODUCTION.

CE recueil, que l'on offre à la méditation du lecteur, n'est ni l'histoire de d'Orléans, ni celle de ce qu'on nomme sa faction; c'est un amas de pièces *authentiques* qui pourront servir aux contemporains pour fixer leur opinion vacillante sur le caractère et les vices de cet homme, et dans lesquelles celui qui écrira l'histoire trouvera des matériaux qui l'empêcheront de s'égarer. On y verra, entr'autres, p. 13, que la cour de France, en envoyant d'Orléans remplir une mission à Londres, lui insinuoit le désir d'être souverain dans la Belgique. *Si le sort de la Belgique est d'avoir un souverain, il importe que le prince sur qui tombera le choix soit agréable au Roi, et M. le duc d'Orléans sentira qu'il est possible que le résultat tourne à l'avantage personnel de M. le duc d'Orléans.*

Depuis l'aurore de la révolution le nom

de d'Orléans est dans toutes les bouches, et je n'ai vu personne qui put dire avec quelque fondement: Cet homme avoit tel but. L'opinion vulgaire portoit son ambition jusqu'à s'emparer du trône: pour moi, j'ose dire que je n'en crois rien. Je pense bien que certains personnages, qui ont joué de grands rôles dans l'assemblée constituante, ont voulu lui inspirer ce désir; mais je suis persuadé que l'envie de se venger du roi et des mépris de la reine, a été le principal mobile de ses actions. D'ailleurs, à moins qu'on ne l'eût porté sur le trône, il n'auroit jamais eu le courage d'y monter lui-même. Mirabeau l'a bien peint, lorsqu'il a dit de lui: (J'ai pensé devoir rendre en Italien cette phrase dont les mots François pourroient blesser plus d'une oreille:) *Ribaldaccio! zizza sempré la scelleratezza, senza mai ejacularla.* D'Orléans a cependant eu le criminel courage de démentir cette espèce de maxime, lorsqu'il a voté la mort du roi. Mais je regarde encore cette action comme une lâcheté puisqu'il n'a jamais osé attaquer Louis XVI. lorsqu'il

qu'il pouvoit se défendre, et qu'il ne s'est servi de son droit de député que comme un sacrificateur se sert du couteau pour immoler sa victime, après qu'on la lui a amenée garottée et incapable d'pposer la plus légère résistance. Je crois aussi que son vote avoit, outre le désir de se venger, celui de s'étayer d'un parti qui commençoit à faire sentir sa monstrueuse consistance. En effet, Robespierre voyoit chaque jour ses phalanges s'augmenter de ceux qui abandonnoient celles de d'Orléans pour aller se ranger sous les bannières ensanglantées de ce jeune ambitieux. Epuisé d'argent, sans moyens pour se soutenir dans cet abandon, il s'imagina qu'en prononçant le terrible mot : *la mort*, il rappelleroit ses déserteurs, et se feroit admirer par les niveleurs (ainsi se nommoit le parti cannibale de Robespierre). Mais le contraire arriva : le peu de partisans qui lui restoient, s'enfuirent épouvantés ; les niveleurs le méprisèrent, et dès cet instant sa mort fut décidée par eux. On l'éloigna d'abord, on lui suscita

des querelles ; enfin, on le rappela pour être conduit à la mort.

Je l'avouerai, j'ai eu la barbare curiosité de voir aller cet homme à l'échafaud. Je me plaçai devant son palais pour examiner quelle sensation lui feroit, à sa dernière heure, l'aspect d'un lieu où toutes ses jouissances avoient été satisfaites. La foule étoit innombrable ; elle augmentoit, par ses cris et ses insultes, les angoisses de la douleur du patient. La fatale charette avançoit si lentement qu'on eût dit que les chevaux qui la traînoient étoient peinés de servir à une si cruelle fonction, et retardoient, en rapetissant leurs pas, l'instant fatal du supplice. Plusieurs victimes étoient placées sur la même charette que d'Orléans ; toutes, à moitié courbées, sembloient anéanties ou absorbées dans leurs dernières réflexions. Par un contraste frappant, d'Orléans se présentoit la tête élevée, le corps droit, le visage coloré avec toute la fermeté d'un innocent. Par un rafinement de cruauté, on fit arrêter la charette

charette sur la place, devant la grille de son palais. Je le vis promener son regard sur la façade, avec l'air d'un homme qui cherche des embellissemens ou des réparations à faire. Cet air étoit étudié et affecté, sans doute; je m'en suis aperçu comme tout le monde. On dit même qu'il s'y étoit préparé par une forte dose de vin. Mais ce qui m'a étonné, et ce qui m'étonne encore, c'est de savoir comment un homme, comme d'Orléans par exemple, peut tellement forcer son caractère, qu'il soit maître de montrer du courage dans un moment où il abandonne ceux qui en ont eu pendant toute leur vie.

Quelques lettres éparses, écrites avant la révolution, et qui ne peuvent se classer dans l'ordre que j'ai cru devoir donner à ce recueil, doivent trouver une place dans cette espèce d'introduction. On se rappelle que lors de la guerre des Anglo-Américains, d'Orléans sollicita et obtint du service sur mer. Les traits envenimés de la satyre qui furent lancés contre lui, sont encore présens à la mémoire de

chacun. Mais ce qui me porte à croire que la vérité fut outragée, ce sont deux lettres que Louis XVI. lui écrivit. Je les livre à la réflexion du lecteur.

Versailles, le 12 Août 1775.

" Mon cousin, M. de Sartines a eu " grande raison quand il vous a dit que " vous pouviez me rendre compte direc- " tement de votre conduite. J'ai été fort " aise de recevoir de vos nouvelles; les " règles de conduite que vous vous pro- " posez de tenir sont très-bonnes, et votre " exemple ne pourra qu'être très-utile à " mon service: j'ai appris avec plaisir, " depuis, que vous n'aviez pas été in- " commodé de la mer et que vous vous " portiez fort bien, c'est une grande com- " modité pour suivre la carrière que vous " avez commencée. J'ai chargé M. de " Sartines qui se rapproche de vous, de " vous faire tenir cette lettre, et de vous " témoigner l'amitié que j'ai pour vous, " mon cousin."

Louis.

Versailles,

Versailles, le 28 Juin 1778.

" J'ai reçu, mon cousin, la lettre que " vous m'avez écrite. M. de Sartines m'a " mis sous les yeux les détails de votre " inspection; j'ai été fort content de la " manière dont vous vous êtes conduit et " du bon exemple que vous avez donné. " Je ne doute pas de la bonne volonté que " vous avez pour mon service, et que je " serai toujours content de votre con- " duite. Vous allez avoir l'occasion de " vous exercer: je suis sûr que tout se " passera bien avec la volonté que montre " la marine et les exemples que vous " donnerez. Comptez toujours, mon " cousin, sur mon amitié."

LOUIS.

Nota. La suscription de ces deux lettres porte ces mots; *A mon cousin, M. le duc de Chartres.*

A ces deux témoignages de satisfaction que l'on ne peut révoquer en doute, je joins la lettre que d'Orléans écrivit au roi, et la réponse.

Lettre du duc d'Orléans, alors duc de Chartres, au Roi.

" Les bontés de votre majesté autorisent la confiance qui m'y fait recourir, " et la situation où je me trouve les rend " bien nécessaires. Je ne chercherai " point à faire valoir auprès de V. M. mon " zèle et ma conduite, en sacrifiant ma " vie entière à son service: je ne croirai " jamais que faire mon devoir. J'ai fait " plusieurs campagnes: je n'ai rien négligé pour m'instruire de tout ce qui " étoit relatif à la marine. Dans l'inspection que V. M. a daigné me confier, " j'ose dire que je suis parvenu à établir la " subordination qui étoit absolument détruite. Enfin, par les lettres de M. de " Sartines, par le témoignage de la marine, j'ose croire que j'ai été assez heureux pour pouvoir me flatter de n'avoir " pas été inutile au bien du service de V. M. " Après ce court exposé de ma conduite, " je supplie V. M, de permettre que je dépose dans son sein les inquiétudes et les " chagrins dont mon cœur est vivement affecté,

" affecté. Elle n'ignore pas que je suis le " premier prince de son sang qui ait " servi dans la marine. Cette circons- " tance contribua à m'y déterminer : c'é- " toit un moyen distingué de lui prou- " ver mon zèle pour son service. Je ne " vous dissimulerai pas, Sire, que j'avois " aussi en vue la place de mon beau-père : " je la désirois, il est vrai ; mais j'étois sur- " tout attaché à la mériter. Je m'apper- " çus aussitôt qu'il n'approuvoit pas le " parti que je prenois, et qu'il avoit même " quelqu'inquiétude que je n'obtinsse la " survivance de sa charge, sans sa parti- " cipation. Je l'assurai que je n'avois ja- " mais eu une pareille pensée, et pour " ne lui laisser aucun doute, je lui promis " de la refuser, si V. M. avoit la bonté de " me la donner.

" J'ai quatre enfans, Sire; tout mon " bien est substitué à l'aîné. Le sort et la " fortune des autres dépendent absolu- " ment de mon beau-père. Par intérêt " pour mes enfans, par égard et par sen- " timent pour Madame la duchesse de Chartres,

" Chartres, par reconnoissance de l'ami-
" tié qu'il m'a toujours témoignée avant
" que je servisse dans la marine, je dois
" respecter ses volontés.

" J'ai une autre peine, Sire, bien plus
" cruelle puisqu'il s'agit de ma gloire. V.
" M. sait que j'avois répandu dans le
" public que j'avois engagé M. d'Orvil-
" liers à rentrer le 29 Juillet. Je donne
" ma parole d'honneur à V. M. que je
" n'ai eu aucune communication avec
" lui depuis le 26. J'ai suivi dans ce mo-
" ment ses ordres dont je ne me suis pas
" écarté une minute. Le 27, je lui ai
" donné des preuves de subordination qui
" m'ont beaucoup coûté. Ce n'est pas
" là le moment d'en parler à Votre M.
" En arrivant à Brest il m'a dit qu'il ne
" croyoit pas que l'armée ressortît, mais
" que ce ne seroit sûrement pas avant
" trois semaines, et que je pouvois pro-
" fiter de ce temps pour aller faire ma
" cour à V. M. Si c'est une faute, elle est
" de premier mouvement, et n'a aucun
" rapport au service. C'en seroit une

dont

" dont je rougirois, Sire, si enivré d'un " petit succès, j'étois venu, comme on " le prétend, pour dépouiller mon beau- " père de sa charge. Dans ce moment, " les bontés de V. M. auroient fait le mal- " heur de mon beau-père, et peut-être " de ma femme et de mes enfans, si V. M. " avoit songé à me donner la survivance " de l'amirauté.

" Daignez, Sire, réfléchir un moment " sur la bizarrerie de ma situation. Je sers " dans la marine depuis quatre ans et " sans aucun motif d'intérêt. Mon am- " bition se bornoit à prouver à V. M. mon " zèle et à mériter son estime, et à me " flatter, enfin, que le public me sauroit " gré des sacrifices que je faisois. On me " suppose des vues basses, intéressées; on " a la méchanceté de suggérer à mon " beau-père que je fais les fonctions de sa " charge, que je ne lui en laisse que le titre, " et même que je fais des démarches et " des intrigues pour le lui enlever. J'ai " servi dans l'escadre sous les ordres d'un " officier, mon cadet, comme subordon- né:

" né: on m'impute toutes les fautes
" comme général; on me rend responsable
" des évènemens; et pour accréditer ces
" noirceurs, on répand que V. M. en a
" témoigné son mécontentement.

" D'après ce fidèle tableau, V. M. peut
" juger si mon cœur est navré et s'il a su-
" jet de l'être. L'estime de mon beau-
" père, le sort de mes enfans, le bonheur
" de ma femme, ma gloire, ma réputa-
" tion, tout est compromis. Ces puissans
" motifs m'autorisent à avoir recours à
" V. M. et à lui demander de créer pour
" moi la place de colonel-général des
" troupes légères. Cette grâce en impo-
" seroit à mes ennemis: Elle prouveroit
" au public que V. M. est satisfaite de ma
" conduite; elle dissuaderoit entièrement
" mon beau-père, et feroit enfin le bon-
" heur de ma vie, en me procurant les
" moyens d'être utile à V. M. et de mé-
" riter les bontés dont elle auroit bien
" voulu m'honorer. Sire, de V. M. le
" très-humble, très-obéissant et très-fidèle
" sujet et serviteur."

Nota

Nota. La note qui suit étoit écrite de la main du Roi sur l'original de la lettre que l'on vient de transcrire.

" Le roi voulant donner à M. le duc " de Chartres un témoignage distingué " de sa satisfaction, et prouver qu'il est " également content de son zèle et de la " capacité qu'il a montrée pour son ser- " vice dans toutes les occasions, et parti- " culièrement au combat d'Ouessant, du " 27 Juillet dernier, vient de créer pour " lui la charge de colonel-général des " hussards et troupes légères, avec un " régiment colonel général, pour lequel " M. le duc de Chartres travaillera avec " Sa Majesté."

Je me permettrai une simple réflexion que font naître ces lettres; c'est que le bruit public, qui souvent sert à fixer l'opinion sur tel individu, est non seulement faux, mais très-injuste. En effet, tandis que Paris s'évertuoit à ridiculiser, par des épigrammes et des calembourgs, la conduite de d'Orléans au combat d'Ouessant, le Roi lui en témoignoit sa satis-

satisfaction en créant pour lui une nouvelle charge. Mais la lettre qui suit, prouve que d'Orléans ne s'est pas maintenu long-temps dans les bonnes graces de la cour. C'est la Reine qui écrit.

Ce 20 Juillet.

" Le Roi est informé, et mécontent, " monsieur, de la disposition où vous " êtes, de vous joindre à son armée. Le " refus constant qu'il a cru devoir faire " aux instances les plus vives, de ce qui " le touche le plus près, les suites qu'aura " votre exemple, ne me laissent que trop " voir qu'il n'admettra ni excuse, ni in- " dulgence. La peine que j'en ai m'a " déterminée, à accepter la commission " de vous faire connoître ses intentions, " qui sont très-positives. Il a pensé qu'en " vous épargnant la forme sévère d'un " ordre, il diminueroit le chagrin de la " contradiction sans retarder votre sou- " mission. Le temps vous prouvera " que je n'ai consulté que votre véri- " table intérêt, et qu'en cette occasion,

" comme

" comme en toute autre, je chercherai
" toujours, monsieur, à vous prouver
" mon sincère attachement."

MARIE-ANTOINETTE.

Il paroît que d'Orléans continua de déplaire à la cour, et reçut enfin l'ordre de se retirer à Villers-Cotterets. Pendant son exil il fit des changemens dans les officiers de sa maison, et en prévint Louis XVI. La lettre suivante en offre la preuve.

Villers-Cotterets, ce 21 Xbre 1787.

" Sire, je supplie votre majesté de vou-
" loir bien agréer le choix que j'ai fait de
" M. Delatouche pour remplir la place de
" mon chancelier. Il m'a paru réunir
" toutes les qualités qui peuvent justifier
" la préférence que je lui donne. J'es-
" père que votre majesté voudra bien y
" donner son consentement. Je profite
" avec empressement, Sire, du devoir
" que je remplis, pour exprimer à votre
" majesté combien je suis sensible au
" mal-

" malheur d'être dans sa disgrace, qui " me prive de la satisfaction de lui té- " moigner moi-même l'intérêt que je " prends à son incommodité, et de lui " donner des preuves de l'inviolable at- " tachement que j'ai pour sa personne.

" Je suis avec un très-profond respect, " Sire, de V. M. le très-humble, très- " obéissant, très-fidèle serviteur et su- " jet.

" L. Ph. J. D'ORLÉANS."

Je n'aurois pas rapporté cette lettre, si elle ne servoit à démentir l'assertion hazardée de l'auteur de l'histoire de la conjuration de d'Orléans. On y lit, tome 1. page 127, que d'Orléans n'écrivit pas à Louis XVI pendant sa disgrace, et qu'il ne lui demanda jamais de faire lever son exil. Je puis assurer le contraire, pour avoir tenu et lu deux lettres de l'exilé au roi, dans lesquelles, en protestant de son dévouement à la personne de Sa Majesté, il la supplie de lui permettre de revenir à Paris ou au moins au Rhincy, attendu que

que le mauvais air de Villers-Cotterets altère sa santé. Je n'ai pu me procurer ces lettres, ni même la copie; mais je sais qu'elles ont été déposées avec d'autres papiers au comité de Sûreté-générale de la Convention. Si l'auteur de cette conjuration n'a eu pour son travail que de semblables renseignemens, je plains celui qui entreprendra d'écrire l'histoire d'après de pareilles autorités.

Il paroît que si la conduite de d'Orléans étoit le motif de son exil, son repentir ne suffisoit pas pour obtenir son rappel. On exigeoit, en outre, qu'il renvoyât certaines personnes qui composoient sa maison. Sans chercher à pénétrer, par des raisonnemens, la vérité de cette assertion, je me contenterai de mettre sur la voie, en donnant ici la copie d'une lettre du Mis. Ducret qui dirigeoit alors les affaires de d'Orléans. Je copie.

" MONSEIGNEUR,

" Les bruits publics me forcent enfin " à prendre un parti qui coûte infini-

" ment à mon cœur, mais que l'honneur
" et mon attachement pour vous, mon-
" seigneur, me prescrivent également.
" On dit (et presqu'universellement) que
" j'ai compromis monseigneur par des
" démarches imprudentes ; que mon-
" seigneur ne pourra abréger le temps
" de son exil qu'en me demandant la dé-
" mission de ma place : on me suppose
" une correspondance criminelle par le
" moyen d'un homme avec lequel je n'ai
" jamais eu de liaison ; on a visité tous
" ses papiers, et on n'a trouvé aucune
" trace de cette prétendue correspon-
" dance. On a répandu que je tenois
" chez moi des conférences secrettes avec
" les deux magistrats qui partagent au-
" jourd'hui la disgrace de monseigneur ;
" et je ne connois pas même de vue l'un
" de ces deux magistrats (d'Esprémesnil) :
" quant à l'autre (M. l'abbé Sabbatier),
" ma liaison avec lui n'est pas nouvelle,
" et est fondée sur l'obligation que nous
" lui avons, ma sœur et moi, relative-
" ment à un procès qu'il a fait gagner,

" il

" il y a cinq ans, à deux de nos nièces
" (Mᵉˡˡᵉˢ de Grand-Fonds), et qui déci-
" doit de leur existence. Enfin, l'on a
" cherché à me prendre par mes dis-
" cours, et l'on m'en a prêté une infinité
" qui sont tous également absurdes. Je
" suis très-persuadé que ces imputations
" ne sont point l'ouvrage d'aucun ressen-
" timent, d'aucune haine particulière :
" je suis convaincu que ceux qui ont en
" main l'autorité suprême, sont incapa-
" bles d'en abuser lâchement en voulant
" opprimer et perdre un homme qui ne
" pourroit ni se venger ni se défendre
" contre un pouvoir sans bornes. D'ail-
" leurs, je ne me crois pas un person-
" nage assez important pour que le mi-
" nistre auquel j'ai pu déplaire pùisse
" former un plan de persécutions contre
" moi, et désirer la démission de la place
" que j'occupe; et je suis assurément
" bien certain que si de tels complots
" pouvoient exister (ce que, je le répète
" de bonne foi, je ne crois en aucune
" manière), Monseigneur ne consenti-

" roit jamais à sacrifier le serviteur fidèle
" qui, j'ose le dire, a justifié sa confiance
" et ses bontés. Mais il suffit que ces
" bruits se répandent généralement, que
" le public les ait adoptés, que je ne
" puisse me dissimuler que toute autre
" personne dans ma place sera plus agré-
" able au ministère, pour que je n'hésite
" pas à en faire le sacrifice. Je supplie
" donc V. A. S., de recevoir la démission
" de ma place. J'ai été assez heureux
" dans le peu de temps que je l'ai occu-
" pée pour rendre de grands services à
" monseigneur, puisque j'ai augmenté
" ses revenus d'un tiers en sus, et monté
" un nouveau plan d'administration et
" de comptabilité propre à remplir par-
" faitement les vues d'ordre et d'écono-
" mie dont monseigneur est occupé. .
" . . . . . .
" . . . . . .
" . . etc. Je suis avec respect, etc.
" Mis. DUCREST."

Fidèle au système que je me suis pro-
posé,

posé, je ne ferai aucune réflexion sur cette lettre, je les abandonne au lecteur; mais je me permettrai, après avoir relevé l'erreur qui se trouve dans l'ouvrage que j'ai cité, de relever également des bruits populaires et tellement accrédités, qu'ils pourroient égarer l'historien qui écrira la vie de d'Orléans. Etranger à tous les partis, je puis même dire à tous les hommes: Si je me hazarde à citer quelques faits dénués de pièces, ce n'est que par amour pour la vérité; et je le répète, je ne parle que de ce qui est à ma connoissance personnelle. J'ai vu, touché, et scrupuleusement examiné. On a dit généralement que d'Orléans s'étoit tellement obéré pour se soutenir dans la révolution, qu'il avoit vendu tout ce qu'il avoit de précieux, même le linge de sa maison. Après sa mort, j'ai visité sa maison très-en détail. Non-seulement sa lingerie étoit dans son entier, occupant une salle et rangée avec beaucoup d'ordre; mais on a trouvé chez lui nombre de choses précieuses, entr'au-

tres une collection de médailles dont plusieurs en or et d'un volume assez considérable ; des petits meubles garnis du même métal ; un cabinet d'histoire naturelle où l'on voyoit, entr'autres, la partie anatomique en cire colorée. Dans sa garde-robe étoit un amas de boucles de souliers assez nombreux pour garnir la boutique d'un bijoutier. Sa fantaisie s'étendoit également sur les cannes, les pipes, les porte-feuilles ; il en avoit de toutes les formes et de toutes les tailles ; chaque objet étoit rangé avec symétrie, les cannes dans des rateliers, les pipes sur des layettes, et les porte-feuilles dans des tiroirs. En un mot, l'arrangement intérieur de son palais annonçoit un maître absent, mais attendu. On n'y voyoit encore aucune trace du désordre que l'introduction de ces nombreuses autorités y a apportée depuis. Je ne puis m'empêcher d'en tracer un exemple dont j'ai été témoin dans cette maison. Un matin, se présente en même temps au gardien des scellés, des commissaires chargés

chargés de chercher les armes et les munitions de guerre ; des agens autorisés à recueillir les objets destinés aux arts et monumens ; des députés pour faire la recherche et l'examen des papiers ; et enfin, une autre autorité dont la mission étoit, autant que je m'en rappelle, d'enlever les livres. Chacune de ces petites troupes, accompagnée de porte-faix, se presse pour entrer la première, se répand dans les appartemens, rode, cherche, met de côté ce qu'elle croit lui convenir ; on eût dit que cette maison étoit au pillage ; et je ne sais ce qu'il seroit arrivé, si ceux qui étoient chargés de la recherche des papiers ne se fussent servis de leur autorité pour faire sortir tous les autres, en leur observant que deux commissions ne devoient pas opérer en même temps dans la même maison, sans quoi il ne pourroit y avoir aucune responsabilité ; que si quelque chose étoit soustrait on ne sauroit à qui s'en prendre, attendu que chacun rejeteroit la faute sur son voisin.

Ils finirent par un f.... moi le camp, auquel tous ces commissaires ne répliquèrent pas. Voici un échantillon de la sagacité de ces agens. Ceux chargés d'enlever les armes propres à la guerre avoient mis de côté les cannes à dard et à épée. Lorsque ceci est arrivé, l'inventaire étoit déjà fait dans cette maison par le département. Je suis persuadé que lors du recollement, le commissaire aura eu bien de la peine à ne pas trouver quelque petit déficit.

En visitant les appartemens de d'Orléans, j'ai vu un cabinet qui paroissoit destiné à sacrifier à l'amour. Les murs étoient tapissés de tableaux en reliefs, qui, au moyen des mouvemens qu'on pouvoit leur imprimer, offroient toutes les variétés de la plus forte obscénité. Sa chambre à coucher rappeloit les débauches bachiques de cet homme. Les rideaux de son lit et un sopha étoient imprégnés de la surcharge des alimens vineux que son estomac avoit rejetés. En un mot, je me suis convaincu que Priape

Priape et Bacchus n'avoient pas de plus grand adorateur.

A peine la révolution s'étoit fait entrevoir, que déjà l'on parloit de l'ambition de d'Orléans. Les folliculaires de toutes les couleurs ont pris son nom pour texte de leurs pamphlets; les uns l'ont prôné, d'autres l'ont attaqué. Dans le nombre des premiers, figure madame Sillery; son poste étoit hors de France: c'est en Angleterre qu'elle s'efforçoit de fixer l'opinion en faveur de d'Orléans. Dans un journal qu'elle rédigeoit, elle le présentoit sous les traits les plus aimables; et comme elle le dit elle-même dans une de ses lettres: *on vous y voit toujours le meilleur des pères et le plus patient des maris.* A Paris, on comptoit parmi les champions de d'Orléans, Camille-Desmoulins, Gorsas, Cara, l'abbé Fauchet. Je ne puis m'empêcher de rapporter une anecdote de ce dernier, lorsqu'il eut abandonné d'Orléans; elle se trouve consignée dans une lettre que je copie sur l'original. La voici.

Claude

Claude Fauchet, à Philippe Egalité.

"Philippe, tu as voté le supplice de "Louis Capet: il est mort sur l'écha- "faud; tu jouis. Je veux troubler ta "joie par le seul moyen qui puisse tou- "cher ton cœur. Tu me dois douze "cents livres depuis l'oraison funèbre "que j'ai faite de ton père: je te les "demande. D'après le désir que tu me "manifestas, je distribuai dans ta mai- "son six cents exemplaires de cet ou- "vrage sur papier d'Hollande. Les ex- "emplaires en papier commun se ven- "doient trente sous; ceux-ci valoient "dix sous de plus. Tu ne m'as pas of- "fert une épingle. Paie-moi les cin- "quante louis dont tu m'es débiteur. Si "tu ne le fais pas, j'imprimerai cette "lettre, et j'annoterai ton silence."

C. FAUCHET,
Evêque du Calvados.

Paris, rue Chabanois, n°. 47, le 22 Janvier 1793, *l'an premier de la République.*

Voici

Voici la réponse que d'Orléans lui fit le 26 Janvier 1793, l'an 2 de la République. On remarque dans les dates que l'une est de l'an premier, l'autre de l'an 2, tandis qu'il n'y a que quatre jours de distance de la lettre à la réponse. J'ai dû conserver cette erreur, n'étant qu'un simple copiste.

" Je ne dois rien à Claude Fauchet ; " mais je veux lui épargner les frais " d'impression de sa platte Epître, qui " ne m'inspire que du mépris, et de- " mander à mes concitoyens, s'ils peu- " vent croire que Claude Fauchet, lé- " gislateur, forcé par une loi à la resti- " tution de l'un des traitemens qu'il a- " voit touchés en violant une loi anté- " rieure, si ce Claude Fauchet auroit " attendu sept ans pour me demander " 1200 livres que je lui aurois dus."

Cette simple et courte réponse paroît avoir beaucoup coûté à composer. D'Orléans l'a d'abord commencée sur la lettre de Fauchet, ensuite effacée, et une main étrangère

étrangère l'a faite, après différentes ratures, sur un papier séparé, et d'Orléans y a mis la date de sa main.

La foule des écrivains qui poursuivoient d'Orléans étoit beaucoup plus nombreuse, et leurs attaques plus directes. Aucun manteau ne les couvroit; ils avoient pour eux la conduite de cet homme qu'ils dérouloient avec le cric de la haine. On compte dans leur rang les Durosoi, les Gauthier, les Montjoie, les Sabatier, etc, etc.; ajoutez à ces feuilles journalières, un nombre infini de pamphlets dont une partie étoit plutôt enfantée par le besoin que par l'opinion ou la haine. Au commencement de la révolution, la France se trouva inondée d'écrits plus ou moins hardis; les têtes étoient dans une fermentation extraordinaire; on couroit au-devant des événemens, on dévoroit plutôt qu'on ne lisoit la feuille du jour. L'écrit le plus extravagant étoit le plus couru, le mieux vendu; son auteur étoit celui qui dinoit le mieux de ses confrères. De-là sont

nés

nés ces spéculations vagues, ces plans hazardés, ces criailleries, ces cotteries, ces espèces d'enrôlemens littéraires, dont la ligue, les déclamations, le renom ou du moins le bruit, ont fini par confondre les idées de tout le monde, par ébranler l'opinion publique, par l'égarer même souvent tout à fait. Ceci m'amène à une réflexion par laquelle je vais terminer.

Ce débordement littéraire prouve qu'il ne faut pas laisser la classe des écrivains abandonnés à eux-mêmes. Je n'examinerai pas si, comme on le prétend, on doit leur donner un frein; mais je soutiens qu'il faut les diriger: l'expérience nous prouve que la classe des écrivains n'est pas indifférente dans un état. De tous les pouvoirs, le plus fort est celui de l'opinion, et certainement les écrivains la fixent tôt ou tard. Laisser cette classe toujours agissante, toujours prédicante, toujours mécontente, la laisser sans une main pour la conduire, c'est une grande faute en politique. Il est une observation à faire: presque tous les écrivains sont

disposés

victimes de leur franchise à relever des erreurs de différens écrivains. Lecteur, pardonnez-moi cette digression.

Il est essentiel de prévenir le lecteur que la correspondance qu'il va lire est prise, ou sur les minutes de d'Orléans, ou sur des copies certifiées par sa signature, ou enfin, sur les minutes de lettres écrites de la main de Laclos, qui lui servoit de secrétaire dans sa mission. Les lettres de Madame d'Orléans sont de sa main ; le peu de copies que l'on a prises portent un tel caractère de véracité, qu'il est difficile de les révoquer en doute. On observe que Biron et Liancourt paroissent avoir été les correspondans de d'Orléans pendant son séjour à Londres. Il leur adressoit copie de toutes les lettres qu'il écrivoit, soit au Roi, soit à Montmorin, et souvent il les chargeoit de les remettre eux-mêmes.

Tout lecteur curieux ou incrédule peut aller consulter ces pièces chez le citoyen

citoyen Lerouge, Imprimeur dudit ouvrage, qui se soumet à les communiquer jusqu'au premier Brumaire, an neuvième de la République.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS PHILIPPE JOSEPH

D'ORLÉANS.

PREMIERE PARTIE.

Lettre (1) *de d'Orléans, sur ce qu'il a fait le* 3 *jusqu'au* 6 *octobre* 1789.

Newmarket, ce jeudi 22 avril 1790.

Le samedi 3 octobre, je suis parti de Versailles après l'assemblée pour revenir à Paris. Le dimanche, 4 octobre, je suis resté à Paris toute la journée ; j'ai soupé à Mouceaux avec sept ou huit personnes. Le lundi, 5 octobre, je m'en suis allé à Mouceaux de très-bonne heure ; le matin, mon cabriolet a cassé sur le Boulevard auprès de la porte Saint-Honoré, et je m'en suis allé à pied, par les Champs-Elysées jusqu'à Mouceaux. J'ai été à Passy voir mes enfans ; les deux aînés étaient à Versailles à l'assem-

(1) On n'ignore à qui cette lettre est adressée.

blée. Comme on commençait à voir passer beaucoup de monde avec des piques, qui s'en allaient à Versailles, disait-on, je leur ai fait dire par un palfrenier de revenir par Saint-Cloud. J'ai dîné à Mouceaux : après dîner je suis revenu au Palais-Royal où j'ai soupé et couché.

Le mardi 6, à 4 ou 5 heures de matin, le nommé Guepray, piqueur, qui était parti de Passy, où il était avec mes enfans, pour aller à Versailles et leur rapporter des nouvelles de ce qui s'était passé, est venu chez moi, m'a fait éveiller pour me dire qu'il croyait que l'on ne laisserait plus passer personne sur le pont de Sèves et de Saint-Cloud pour aller à Versailles. Comme j'avais le projet de m'y rendre pour l'assemblée, j'ai voulu m'assurer de ce fait, afin de prendre un autre chemin pour y aller, si cela était. J'ai envoyé chercher Shee et Clarck et j'ai dit à ce dernier de prendre un cabriolet, et de s'en aller à Sèves voir si l'on passait, et de revenir me dire ce qui en était. Il n'a été que jusqu'à Sèves, et en est revenu sur les sept heures du matin, m'a rapporté qu'il n'y avait aucune difficulté ; et je suis

parti dans mon poste-chaise avec quatre chevaux et deux postillons anglais, sur les sept heures et demie, du Palais-Royal, comme à mon ordinaire. J'ai descendu chez moi dans l'avenue, et ne vous trouvant pas chez vous, j'ai été vous joindre chez L'e. D., où vos gens m'ont dit que vous étiez : vous savez le reste. Guepray, Aladin, Romain, Mogé, Lebrun, inspecteur du Palais-Royal, Roucin, Shec, Clarck, m'ont tous parlé au Palais-Royal, d'où je ne suis pas sorti, depuis le lundi cinq au soir, jusqu'au mardi sept ou sept heures et demie du matin que j'ai monté dans ma poste-chaise pour aller à Versailles, où vous savez aussi bien que moi ce que j'ai fait, où nous ne nous sommes pas quittés.

L. Ph. J. D.

Lettre de d'Orléans au Roi.

Paris 13 octobre 1789.

SIRE,

DAIGNEZ agréer mes sinceres et très-respectueux remerciemens, pour la mission particuliere dont votre majesté vient de me charger près du Roi d'Angleterre : cette marque de confiance est, dans les circonstances présentes, le témoignage le plus flatteur de ses bontés pour moi, en même temps qu'elle fait connaître à toute la France, la justice que votre majesté rend aux sentimens de zele et de dévouement que je n'ai cessé un instant d'avoir pour la personne de votre majesté, sa gloire, ses véritables intérêts, et ceux de la nation qui en sont inséparables. En exécutant ses ordres, je vais m'efforcer d'obtenir la continuation de la confiance dont votre majesté m'honore, et de conserver l'estime de mes compatriotes.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de votre majesté, très-humble, très-obéissant et très-fidele sujet et serviteur,

L. Ph. J. D'ORLEANS.

Mémoire pour servir d'instruction à S. A. R. Mg. le duc d'Orléans.

Les troubles qui agitent depuis quelque temps le Royaume, fixent nécessairement l'attention de toutes les puissances ; et l'on ne saurait se dissimuler que la plupart d'entr'elles les voient avec une secrette joie : jalouses de la grandeur de la France, de sa considération, du poids de son influence, elles se flattent, sans doute, que nos divisions intestines ameneront un nouvel ordre de choses qui nous enlevera tous ces avantages, et qu'au lieu de donner, comme du passé, l'impulsion à la politique de l'Europe, nous serons forcés de la recevoir.

Parmi les puissances qui viennent d'être indiquées, il faut distinguer la Grande-Bretagne ; on sait combien la force et les ressources de la France l'offusquent ; on sait que le desir de l'affaiblir est le premier mobile de sa politique : on doit conclure de-là, que le cour de Londres envisage avec la plus grande satisfaction nos embarras intérieurs, et qu'elle fait des vœux pour qu'ils soient

prolongés, et pour qu'enfin de cause, ils ébranlent la masse de puissance qui rend la France le premier empire de l'univers.

Il résulte de ces vérités, que nous ne saurions surveiller la cour de Londres avec trop de vigilance, et que nous ne devons rien omettre pour démêler ses véritables intentions.

Telle est la commission importante que le Roi confie au zele aux lumieres et au patriotisme de son cousin le duc d'Orléans. Sa majesté a reçu avec sensibilité l'offre que ce prince lui a faite de s'en charger ; elle regarde cette offre comme une nouvelle preuve de l'attachement qu'il a pour sa personne, comme de son dévouement pour les intérêts de l'état, et elle se persuade d'autant plus qu'il l'a remplira avec succès, qu'il a formé des liaisons intéressantes, non-seulement avec plusieurs personnes qui sont dans le ministere, mais encore avec les principaux membres de l'opposition.

Le premier objet des recherches de M. le duc d'Orléans sera de découvrir si et

jusqu'à quel point la cour de Londres a cherché à fomenter nos troubles ; quels moyens et quels agens elle a employés.

Le second objet qu'il importe au Roi de savoir, est, si l'intention du Roi d'Angleterre est de demeurer, en tout état de cause, spectateur passif de nos divisions, ou d'en tirer avantage en provoquant la guerre. On ne saurait disconvenir de l'étendue des moyens de la cour de Londres ; d'ailleurs, elle peut supposer que dans la situation critique où se trouve le Royaume, nous serions hors de mesure de rassembler les nôtres.

L'on doit regarder comme un des symptômes les plus certains des vues de la cour de Londres, les dispositions qu'elle fait ou pourra faire dans ces ports et dans ses arsenaux. Il conviendra donc que M. le duc d'Orléans fasse tout ce qui sera en son pouvoir, pour savoir, avec toute la certitude possible, si le ministere anglais a ordonné, ou s'il ordonnera des armemens et des approvisionnemens extraordinaires ; s'il a fait

passer quelqu'ordre secret au Indes Orientales et Occidentales. Les lumieres que le Roi acquerra sur ces différens points, mettront sa majesté en état de juger si elle est dans le cas d'avoir des appréhensions relativement aux vues du cabinet de Saint-James. M. le duc d'Orléans sentira l'importance du service qu'il rendra au Roi et à la Nation, en procurant à sa majesté des données propres à fixer ses idées, et à diriger sa conduite.

Au reste, il serait superflu de prévenir M. le duc d'Orléans que le vœu du Roi est pour le maintien de la paix. Ce vœu doit être la base comme le but du langage que M. le duc d'Orléans tiendra, soit au Roi d'Angleterre, soit à ses ministres. Ils n'auront pas de peine à se convaincre de sa sincérité ; et sans doute ils s'exprimeront de maniere à nous persuader d'une parfaite réciprocité de sentimens de leur part : mais nous les jugerons moins par leurs paroles que par leurs actions.

Les recherches de M. le duc d'Orléans ne devront point se borner aux dispositions que la cour de Londres peut avoir

à notre égard ; elles porteront aussi sur un autre objet qui intéresse la France comme toutes les autres puissances de l'Europe : il s'agit des Pays-Bas Autrichiens.

M. le duc d'Orléans n'ignore pas la fermentation extrême qui regne dans les provinces Belgiques, l'esprit d'insurrection qui s'est manifesté parmi les habitans, et les dispositions où il paraissent être de se soustraire à l'obéissance de l'Empereur.

On est porté à croire que les Brabançons sont fortifiés dans leur dispositions par les cours de Londres et de Berlin, et les Etats-Généraux, ou plutôt le Stadhouder ; mais on n'a à cet égard que des soupçons. Il serait d'une grande importance pour le Roi de savoir la vérité, et sa majesté se flatte que M. le duc d'Orléans fera tout ce qui sera en son pouvoir pour la découvrir.

Faute de notions certaines, on est obligé de s'attacher à des suppositions. Ainsi, c'est en supposant que la cour de Londres fomente les troubles des Pays-Bas, que le Roi se détermine à donner des instructions sur cette matiere à M. le duc d'Orleans.

Le but de la cour de Londres doit être, ou de réunir les Pays-Bas à la confédération des Provinces-Unies, ou d'en former une République indépendante, ou, enfin, de les soumettre à un prince étranger à la maison d'Autriche.

Dans la premiere hypothese, la cour de Londres donnerait aux Provinces-Unies une consistance qui ne serait pas sans inconvéniens pour elle-même.

La seconde hypothese amenerait un ordre de choses qui, considéré en lui-même, n'influerait point sur le systême politique de l'Europe.

Quant à la troisieme hypothese, elle mérite la plus sérieuse attention ; et l'on va exposer à M. le duc d'Orléans le point de vue sous lequel le Roi l'envisage.

Si les Provinces Belgiques doivent changer de domination, le Roi aimera de préférence qu'elles aient un souverain particulier; mais la difficulté sera dans le choix. M. le duc d'Orleans concevra de lui-même, que le Roi doit desirer d'y influer, et qu'il importe à sa majesté que le prince sur qui il

tombera lui soit agréable. M. le duc d'Orléans sentira sûrement d'autant plus combien cette matiere est délicate, et combien elle exigera de dextérité de sa part, que, d'un côté, les vues que la cour de Londres pourra manifester, détermineront ou l'opposition du Roi ou son assentiment ; et de l'autre, qu'il est possible que le résultat tourne à l'avantage personnel de M. le duc d'Orléans. Le Roi croit devoir se borner, quant à présent, à ces remarques générales ; sa majesté se réserve, de faire connaître ultérieurement ses intentions et ses vues, lorsqu'elle aura acquis des éclaircissemens précis sur celles de la cour de Londres ; et alors elle mettra M. le duc d'Orléans en état de s'expliquer définitivement sur l'objet dont il est question. Ce prince concluera de-là, qu'il ne doit dans son début, que sonder les dispositions des ministres Anglais, provoquer leur confiance sans affectation, et préparer la voie à une négociation sérieuse ; négociation qu'il ne conviendra d'entamer que lorsqu'on pourra en entrevoir le succès.

Si la cour de Londres, résolue de soustraire les Pays-Bas à la domination Autri-

chienne, se montre disposée à se concerter avec le Roi sur les moyens d'effectuer cette révolution, la négociation devra avoir deux bases essentielles : 1°. le consentement formel de l'Empereur ; 2°. un juste dédommagement pour le sacrifice que fera ce monarque. Opérer sans le concours de Joseph II. serait exposer infailliblement l'Europe à une guerre générale ; et dépouiller ce prince sans dédommagement, serait une injustice que rien ne pourrait justifier, et à laquelle il serait impossible au Roi de participer ; sa majesté serait même forcée de s'y opposer en vertu des engagemens qui la lient envers sa majesté Impériale. En présupposant le consentement de ce prince, il s'agira de savoir quel dédommagement ou quel équivalent la cour de Londres croira devoir lui proposer. M. le duc d'Orléans, lorsque l'état de la négociation le comportera, engagera les ministres anglais à s'expliquer avec franchise et précision sur cet objet, et il les détournera avec soin, quoiqu'avec ménagement, de l'idée qu'ils pourraient avoir d'amener le Roi à faire la premiere ouverture.

M. le duc d'Orléans confiera au ministre

de la Luzerne l'objet de sa mission ; et il sera utile que ses démarches soient préalablement concertées avec cet ambassadeur : il mérite, par sa sagesse et par la connaissance qu'il a du pays, une entiere confiance de la part de M. le duc d'Orléans : leurs lumieres réunies ne pourront qu'être d'un grand avantage pour le service de sa majesté.

M. le duc d'Orléans correspondra régulierement avec le miniſtre ayant le département des affaires étrangeres. Cependant, il dépendra de ce prince d'écrire directement au Roi, lorsque les choses dont il aura à rendre compte lui sembleront l'exiger.

Fait à Paris, le 13 octobre 1789.

Signé, LOUIS.

Signé, le comte de MONTMORIN.

Lettre de d'Orléans au Roi.

Boulogne-sur-Mer, 16 octobre 1789.

SIRE,

CONFORMÉMENT aux ordres de votre majesté, je me suis rendu à Boulogne-sur-Mer, où je comptais m'embarquer ce matin : mais le peuple s'est absolument opposé à mon départ. Les différens passeports dont j'étais muni, n'ont pas suffi pour calmer ses inquiétudes ; il n'a pas voulu davantage me permettre de partir pour Paris, où je me serais empressé d'aller moi-même rendre compte à votre majesté de cet évenement. Un nombre de citoyens a été nommé pour aller prendre des informations à l'Assemblée Nationale ; ce ne sera qu'après leur retour qu'il me sera possible d'exécuter les ordres que votre majesté a confiés à mon zele.

Lettre du même à M. Bailly, maire de Paris.

Boulogne-sur-Mer, 16 8bre. 1789.

M. Clarck, l'un de mes secrétaires des commandemens, vous rendra compte, monsieur, de ce qui vient de m'arriver à Boulogne. Comme il aura besoin d'une passeport pour venir me joindre, je vous prie de le lui faire expédier sur-le-champ, ainsi qu'un nouveau pour moi et ma suite, si vous le jugez nécessaire, ou seulement utile, d'après les circonstances.

Nota. On croit inutile de rapporter deux autres lettres de d'Orléans, l'une à Montmorin, l'autre au président de l'Assemblée Nationale, Freteau. Elles sont une répétition de celle écrite au Roi. D'ailleurs, celle écrite au président de l'Assemblée Nationale a été imprimée dans le temps et est connue de tout le monde, ainsi que la décision qui fut prise à ce sujet.

Lettre de d'Orléans à Montmorin.

Londres, jeudi 22 8bre. 1789

Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, M. le comte, et seulement pour vous annoncer mon arrivée à Londres, hier 21. J'ai remis la copie de la lettre dont le Roi m'a chargé pour le Roi d'Angleterre, à M. le comte de la Luzerne, qui l'a communiquée aussitôt à M. le duc de Leeds. J'ai vu ensuite ce ministre, qui m'a annoncé que je ne pourrais remettre ma dépêche que mercredi prochain. Vous jugez, M. le comte, que je n'ai encore eu le temps d'apprendre aucune nouvelle : ce n'en est pas une pour vous que les sentimens d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

Lettre du même, au même.

Londres, 29 8bre. 1789.

J'AI remis hier, M. le comte, au Roi d'Angleterre, la lettre dont sa majesté m'avait chargé pour lui. Il m'a long-temps entretenu du Roi et de la France. Il m'a témoigné en tout les sentimens les plus pacifiques, et particulierement les dispositions les plus amicales pour la personne du Roi. Je compte avoir sous peu de temps à vous entretenir d'autres objets ; mais M. Pitt est encore absent pour quelques jours. Vous connaissez, M. le comte, les sentimens, etc.

Lettre du même, à M. le comte de la Tour-du-Pin-Paulin, envoyée à M. le duc de Biron.

Londres, 2 9bre. 1789.

Il a été convenu, lors de mon départ pour la mission dont le Roi m'a chargé en Angleterre, que j'emmenerais avec moi, pour le même objet, MM. Delaclos et Clarcke ; le premier, capitaine du régiment de Toul, artillerie ; le second, capitaine du régiment du colonel-général des hussards. La célérité que j'ai apportée à cette mission ne m'a pas laissé le temps de demander à M. le comte de la Tour-du-Pin les passe-ports nécessaires à ces deux officiers. Je le prie, en conséquence, de vouloir bien leur faire expédier ces passe-ports le plutôt possible.

Lettre du même, à Montmorin.

Londres, mardi 3 9bre. 1789.

Je reçois au moment où la poste va partir, et par M. de la Luzerne, votre lettre datée du 28. Je n'ai encore aucune nouvelle à vous donner ; mais je vous prie de croire que je songe sérieusement à la mission que le Roi m'a confiée, et que sous très-peu de jours je serai à portée de vous donner les éclaircissemens que vous desirez. Les dispositions me paraissent toujours très-pacifiques et même très-amicales ; mais jusqu'ici ce ne sont que des complimens. Je m'occupe à présent à faire changer ces complimens en assurances positives. Vous connaissez, etc.

Lettre du même, au même.

Londres, 6 9bre. 1789.

La maniere franche dont m'a parlé M. Pitt, M. le comte ; les assurances réitérées que m'a données le duc de Leeds ; les informations que j'ai prises d'ailleurs, et que j'ai lieu de croire certaines, sur les vues et les intentions de l'Angleterre : tout m'assure aujourd'hui que je pourrai remplir la mission dont je suis chargé, à la satisfaction du Roi et pour le plus grand avantage de la France. Tout m'assure de même que vous n'avez pas de temps à perdre pour m'envoyer tous les pouvoirs et éclaircissemens ultérieurs que vous jugerez nécessaires, et que vous m'annoncez tant dans mes premieres instructions, que dans votre derniere lettre (*). Vous sentirez parfaitement, M. le comte, que jusques-là je ne puis plus aller en avant, puisque, d'une part, je

(*) On n'a pas trouvé cette lettre indiquée.

risquerais de perdre *la confiance que vous m'avez recommandé de provoquer*, si je ne pouvais donner que des réponses vagues aux premieres ouvertures qu'on me fera, et dont le terme ne me paraît pas éloigné, et de l'autre, je risquerais de me tromper dans la direction que je pourrais donner aux idées dont on m'entretiendra, si je n'étais pas positivement instruit du parti que vous préférez.

Je vous ai parlé, à Paris, de l'avantage qu'il y aurait pour moi et pour le bien des affaires, à avoir, en Prusse, M. le duc de Biron et M. d'Heymann, avec qui je pusse correspondre d'ici ; je crois pouvoir dire à présent que c'est presque une nécessité. Vous connaissez, M. le comte, etc.

Lettre du même, au même.

Londres, 13 9bre. 1798.

J'ATTENDS incessamment, M. le comte, les nouvelles instructions que je vous ai demandées par ma lettre du 6 de ce mois, et sans lesquelles, ainsi que je vous en ai prévenu, je n'irai pas plus en avant que je ne l'ai fait à présent. Une autre considération m'engage encore à ne pas pousser les ouvertures que je pourrais provoquer ou recevoir à ce sujet ; c'est qu'on peut présumer avec quelque vraisemblance qu'il y aura bientôt des changemens importans, non dans les choses, mais dans les personnes. Vous savez comme moi que, dans les nouvelles de ce genre, il n'y a rien de certain que ce qui est fait et publié.

Vous connaissez, M. le comte, etc.

Lettre du même, au même.

Londres, 17 9bre. 1789.

Je croyais, M. le comte, recevoir de vos nouvelles hier ; mais au moment où je vous écris, le courier de France n'est pas encore arrivé.

Tandis que je suis arrêté sur l'objet de ma mission, par les raisons que je vous ai communiquées dans mes deux dernieres lettres, je m'occupe à reconnaître les dispositions des différens partis, relativement à la France. J'ignore jusqu'où vont les informations que vous avez à ce sujet. Voici celles que je puis vous donner, sans vouloir cependant vous rien assurer à cet égard.

Ce pays-ci est dans ce moment divisé en quatre partis différens ; mais tous les quatre pensent de même à notre égard, ils diffèrent seulement dans les moyens d'exécution.

A ces renseignemens, il faut joindre que des personnes qui habitent les provinces, et particulierement les ports, as-

surent que la nation anglaise est portée, dans ce moment, à desirer une union forte et durable avec la France : il paraît qu'on reconnaît enfin dans ce pays, que le véritable intérêt des deux nations est de rester fortement et perpétuellement unies, et d'imposer de concert la paix au reste de l'Europe. Enfin, les circonstances sont telles, que je ne serais pas sans espoir de succès, si j'étais chargé de substituer au traité de commerce actuel, l'entiere liberté du commerce entre les deux nations, et par conséquent l'alliance la plus étroite. Peut-être même cette maniere de traiter en grand, serait-elle la plus favorable au succès de l'objet particulier que j'ai à remplir. Sans doute on y trouverait quelques obstacles, mais ils me paraissent possibles à surmounter. Vous me ferez plaisir de me faire connaître votre façon de penser à cet égard. Vous connaissez, etc.

Note sur cette lettre. Par les ratures dont cette lettre est surchargée, on voit que la division, en quatre partis, en Angleterre, n'est autre chose qu'une division dans le ministere. Quant à l'entiere liberté du commerce, il n'y voit d'opposition que dans les banquiers, une partie des négocians, et quelques ministres peu instruits, qui perdraient à ce nouvel état de choses.

Lettre de Montmorin, à d'Orléans.

Paris, 14 9bre. 1789.

MONSEIGNEUR,

J'AI reçu la lettre dont S. A. S. m'a honoré le 6 de ce mois. J'en ai rendu compte à sa majesté, qui a vu avec satisfaction, et les soins que votre altesse sérénissime prenait pour assurer le succès de sa mission, et les espérances qu'elle se croirait déjà fondée à concevoir. Quelque favorables cependant que les apparences puisse paraître à Mgr. le Roi et son conseil ont pensé qu'il serait prématuré d'envoyer à S. A. S. des pouvoirs dont l'objet ne pourrait être connu, puisque Mgr. ne s'explique pas encore, méme sur la nature des matieres qu'il a discutées avec le ministere anglais. La confiance qu'il est recommandé à Mgr. de provoquer, ne saurait être resserrée par les réponses qu'il sera dans le cas de donner aux propositions qu'on pourra lui faire; et si

elles étaient de nature à exiger une réponse prompte et décisive, la distance qui sépare Londres de Paris est si peu considérable, que six ou sept jours, tout au plus, suffiraient pour la demander et la recevoir par un courier extraordinaire.

Quant aux éclaircissemens, c'est de Mgr. que nous en attendons sur les différens points qui forment la base de ses instructions, et je m'empresserai de lui faire parvenir ceux qu'il desirera, lorsqu'il voudra bien m'en indiquer les objets. En attendant, Mgr. trouvera dans le mémoire d'instructions que j'ai eu l'honneur de lui remettre à son départ, toutes les bases nécessaires à sa direction, relativement aux premieres ouvertures qui pourront lui être faites.

Je me suis entretenu plusieurs fois, Mgr. avec M. le duc de Biron, de desir qu'aurait V. A. S., qu'il fût à Berlin à portée de correspondre avec elle; mais il m'a paru, on ne saurait moins disposé à s'absenter dans ce moment; il m'a même parlé sur

cet objet, de maniere que j'ai cru inutile d'insister désormais davantage. Quant à M. d'Heymann, M. le comte de la Tour-du-Pin regarde sa présence comme absolument nécessaire en Alsace ; et il ne croit pas pouvoir consentir à l'en laisser sortir pour le moment. Je m'empresserai, Mgr. de suppléer à cette correspondance autant que je le pourrai, et j'aurai soin d'informer exactement V. A. S. de tout ce qui me parviendra de Berlin, et qui aura quelque relation avec les affaires d'Angleterre. Je suis, etc.

Note envoyée par d'Orléans à M. de Liancourt, le 17 novembre 1789.

Il résulte des informations que j'ai prises sur les ressources qu'on peut espérer de l'Angleterre relativement aux bleds :

1°. Qu'à la fin de ce mois les fermiers seront en train de battre, et qu'il y a lieu de croire qu'alors les marchés seront assez fournis pour que le bled revienne au prix où l'exportation en est permise.

2°. Qu'on attend dans ce moment et dans différens ports de l'Angleterre une assez grande quantité de bleds et farines venant d'Amérique, qui ne sont point sujets à la défense d'exportation et qu'on ne demandera pas mieux que d'expédier pour France.

3°. Qu'il y a du bled en Irlande, et que l'exportation n'y était pas encore défendue le 12 de ce mois.

4°. Qu'il y a aussi en Irlande de l'orge à assez bon prix, particulierement à Wexford.

Ces espérances sont contrariées par quelques inconvéniens.

1°. Les bleds d'Amérique ne sont pas encore arrivés, et on sait déjà qu'un M. W. a commission du gouvernement Français *d'acheter tout et à tout prix.*

2°. Il n'est pas le seul agent ici, soit que les autres travaillent pour le gouvernement ou pour la municipalité. Je crois pouvoir assurer qu'un M. du R. nommément, travaille en ce genre pour la municipalité. On m'en a nommé plusieurs autres, mais je ne suis pas sûr qu'ils ne soient pas associés avec W.

3°. La même chose se passe en Irlande, quoiqu'il y ait du bled abondamment. Les marchés y sont en général peu fournis, les fermiers n'y portant pas, parce qu'ils voyent les prix augmenter tous les jours, *par les quantités achetées pour le gouvernement français.*

Il est facile de sentir que cette multitude d'agens et cette publicité dans les opérations augmente seulement les prix et non pas les ressources.

Si l'exportation vient à être défendue en

Irlande, comme il y a apparence, on pourrait, cependant, exporter en contrebande, particulierement de quelques parties de la Connacie ; mais les opérations de ce genre entraînent toujours des risques et des frais.

Lettre de d'Orléans, à Montmorin.

Londres, 20 Novembre 1789.

D'APRÈS la lettre que j'ai reçue de vous, M. le Comte, datée du 14 de ce mois, et en réponse à celle que je vous avais écrite le 6, je recevrai les ouvertures qu'on me fera relativement à l'objet principal de ma mission. J'y répondrai suivant ma prudence et dans l'esprit des instructions que vous m'avez remises, et s'il arrive que j'aie besoin d'une solution prompte et décisive, je me servirai du moyen que vous m'indiquez.

Quant aux éclaircissemens que vous pourriez attendre de moi, sur d'autres objets, comme je me suis assuré que M. le ministre de la Luzerne avait les mêmes in-

formations et que je n'ai pas douté qu'il ne vous en ait fait part, j'ai jugé que la répétition en serait inutile.

Je crois que M. d'Heymann pourrait être au moins aussi utile au service du Roi en Prusse qu'en Alsace ; mais puisqu'il vous paraît y avoir des difficultés à l'y employer dans ce moment, je vous prie de me tenir, ainsi que vous me le proposez, très au courant de ce qui s'y passe et s'y passera, ainsi que dans le reste de l'Allemagne. Il me sera fort nécessaire d'en être exactement informé, et je ne peux pas espérer de l'être fidelement par le ministere de ce pays. Je vous observe de plus, que cette correspondance directe m'aurait donné ici beaucoup plus de facilités que ne pourra le faire toute autre maniere, nécessairement plus tardive, d'être instruit. Vous connaissez M. le comte, etc.

Lettre de Montmorin, à d'Orléans.

Paris, 11 décembre 1789.

J'ai reçu les deux lettres dont V. A. S. m'a honoré le 17 et le 20 du mois dernier. Cette derniere qui m'était annoncée par M. le ministre de la Luzerne, et que j'aurais dû recevoir en même-temps que la sienne, a été retardée de plusieurs jours. Je n'en dois pas moins d'excuse à monseigneur d'avoir été si long-temps sans avoir l'honneur de lui écrire, et j'espere qu'il voudra bien les recevoir avec indulgence, et avoir égard aux circonstances qui ne permettent pas toujours de s'occuper de la chose qu'on desirerait. M. le duc de Biron m'a aussi communiqué plusieurs lettres de monseigneur, et notamment celle du 2 de ce mois.

Le roi a vu avec satisfaction dans le compte que je lui ai rendu de ces différentes lettres, que monseigneur se croit à-peu-près certain que les dispositions actuelles du ministere anglais sont pacifiques, et même

que le vœu général de la nation seroit qu'il s'établît entre les deux états une intelligence solide et durable.

Monseigneur croit même qu'il ne seroit pas impossible de déterminer l'Angleterre à renoncer au traité de commerce, et qu'on pourroit y substituer la liberté absolue du commerce entre les deux nations. Cette idée qui paroît satisfaisante au premier coup-d'œil, mérite cependant quelques réflexions. Il seroit nécessaire de savoir quels seroient les droits imposés sur les différentes marchandises ; car je ne suppose pas que le projet fût qu'elles entrassent toutes réciproquement en France et en Angleterre, sans acquitter aucuns droits, et monseigneur sait bien qu'il en est qui équivalent à une exclusion. La faculté qu'auroit chaque gouvernement d'établir des droits équivalens ne détruiroit pas la difficulté, parce que les Anglais pourroient établir, sur nos soieries par exemple, tel droit qui les excluroit absolument, et nous ne trouverions aucun dédommagement à en établir d'équivalent sur les leurs, qui ne peuvent pas entrer en concurrence avec les nôtres. Je cite

cet exemple comme un des plus frappans. Il en est surement beaucoup d'autres qui auroient les mêmes inconvéniens.

Quant à une union étroite entre nous et l'Angleterre, elle feroit sans doute le bonheur des deux pays, et assureroit le repos de l'Europe; mais il faut convenir qu'il se présente bien des difficultés pour parvenir à un ordre de choses aussi utile. Il règne entre nous et les Anglais une rivalité qui s'étend à presque tous les objets possibles. De cette rivalité est résulté une malveillance qui s'eſt développée dans toutes les occasions. Il faut convenir que les dernières preuves que nous en avons données à l'Angleterre ont dû lui être sensibles, et nous devons croire qu'elles ne sont pas oubliées. Ce n'est donc qu'avec une grande circonspection que nous pouvons nous mettre en avant vis-à-vis de l'Angleterre: il seroit à craindre que cette puissance ne parvînt facilement à tourner contre nous un pas que nous ferions vers elle, et qu'elle ne nous présentât, soit à l'Espagne, notre seule véritable alliée, soit à la cour de Vienne, comme voulant établir un nouveau systême,

dont le résultat seroit pour nous d'abandonner leur alliance. Nous avons fait en plus d'une occasion, et même récemment, l'épreuve de cette conduite du ministère Anglais à notre égard. Monseigneur sentira surement que dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, il seroit de la plus grande imprudence de faire des avances dont on pourroit si facilement abuser. Ceci est sur-tout applicable à ce qui se passe dans les Pays-Bas. Une proposition faite à l'Angleterre, et qui n'auroit pas pour base le consentement de l'empereur, et l'assurance de se concerter avec lui pour tout ce qui pourroit en être la suite, seroit facilement présentée comme une connivence avec les rebelles, et une disposition de notre part à nous entendre avec ceux qui voudroient dépouiller la cour de Vienne des Pays-Bas. L'Empereur se croiroit peut-être alors autorisé à s'entendre momentanément avec le Roi de Prusse, pour nous faire rentrer dans nos anciennes limites, c'est-à-dire, dans celles que nous avions avant le traité de Westphalie. Nous savons positivement que cette idée existe

dans l'empire, et qu'on la verroit se réaliser avec plaisir. Les circonstances dans lesquelles se trouve la France ne rendroient malheureusement que trop facile le succès d'un semblable projet. Nous devons donc éviter, au moins par notre conduite politique, de donner aucune prise sur nous : j'ajouterai encore que dans l'état de trouble et de détresse où se trouve la France, elle doit craindre tout ce qui pourroit la compromettre. C'est à ceux qui jugent que cet état ne sauroit durer, et qu'elle reprendra tôt ou tard l'usage de ses forces, à venir au-devant d'elle, et à lui faire des propositions qu'elle puisse accepter. Il faudroit au moins, avant de nous avancer avec l'Angleterre, que nous fussions assurés de sa bonne-foi. Personne assurément n'est plus propre que monseigneur à acquérir cette certitude ; et quand il l'aura, je partagerai son opinion avec confiance. En attendant, il me semble qu'il n'y a rien de mieux à faire que de se borner à découvrir quelles sont les vues du ministère sur le sort des Pays-Bas.

Au surplus, on vient de convenir d'une

armistice de deux mois. L'Empereur envoie M. de Cobentzel avec des pouvoirs très-étendus, et il n'est pas impossible que cette affaire s'accommode. Si un arrangement a lieu, il est vraisemblable que les Brabançons voudront qu'il soit garanti. Il s'agira de savoir quels garans seront appelés. Monseigneur pourra peut-être découvrir si l'Angleterre desire de l'être avec la Prusse et la Hollande.

Il ne m'est rien parvenu d'intéressant de Berlin, si ce n'est qu'il y est arrivé depuis quelque temps deux agens des Brabançons, dont on ne me mande pas les noms. Le ministère dit avec affectation qu'il ne les voit pas ; mais il est certain que M. de Hertzberg a eu plusieurs entretiens avec eux.

Nous avons appris hier la prise de Bender par les Russes. Les succès des cours impériales paroissent se soutenir de tous les côtés ; et si la paix avec les Turcs en étoit le résultat, je crois que les Brabançons perdroient bientôt tout espoir d'être soutenus.

Je n'ai rien à ajouter pour le moment au mémoire que monseigneur a reçu lors de

son départ, et à la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui. Je le supplie de recevoir avec bonté, etc.

Lettre de d'Orléans, à Montmorin.

Londres, 10 décembre 1789.

Vous auriez eu plutôt de mes nouvelles, M. le comte, si depuis quelque temps je n'avois compté, chaque jour, recevoir une lettre de vous. Maintenant, je ne crois pas devoir différer davantage de vous faire passer des informations qu'il me semble utile que vous ayiez. Je ne puis pas vous dire au juste quand M. Pitt parlera ; mais son attention est surement de différer jusqu'au moment où les nouvelles troupes de l'empereur se seront approchées de la Flandre ; peut-être même jusqu'à ce qu'elles y soient entrées, et qu'on en sache l'effet sur les patriotes ; à moins toutefois qu'il n'y soit forcé par quelqu'évènement que lui-même ne prévoit pas, mais qui pourroit avoir lieu.

On a fait ici, de la part de la Prusse, à-

peu-près les mêmes demandes que j'ai été chargé de faire. Il m'a été assuré qu'il n'y avoit été fait aucune réponse ; mais vous devez sentir qu'il m'est impossible de le savoir d'une manière positive.

Mon opinion est que l'Angleterre et la Prusse disposeront des Pays-Bas autrichiens ; mais qu'il n'y encore aucun plan formé de concert. Je crois même, à l'appui de cette idée, que M. Pitt, particulièrement, n'a encore aucun parti arrêté sur cet objet. C'est assez sa méthode de s'occuper lentement des affaires de l'extérieur, et de se laisser, à cet égard, aider par les évènemens. De plus, les affaires de l'intérieur lui donnent, dans ce moment-ci, suffisamment d'occupation.

La correspondance que je desirois avoir en Prusse, ou au moins, et à son défaut, les éclaircissemens que vous m'aviez promis, m'auroient été bien nécessaires, et auroient beaucoup facilité le succès des vues de la cour de France : quoi qu'il en soit, il seroit peut-être encore temps de faire prendre aux deux cours d'Angleterre et de France, un parti qui nous conviendroit, en menant les

deux négociations de front, ainsi que je vous l'avois proposé lorsque je vous demandai d'avoir en Prusse M. le duc de Biron et M. d'Heymann, ou au moins l'un des deux.

Ce que je puis vous dire, M. le comte, c'est qu'il y a un moyen sûr de traiter avec ce pays-ci; qu'il n'y en a qu'un, et que ce n'est pas celui mis en usage jusqu'à présent. Il ne m'est pas possible de m'expliquer davantage sur ce moyen unique, parce qu'il m'a été confié, au moins pour le moment, sous le sceau du secret: mais je pourrois en faire usage, si mes instructions m'autorisoient à faire quelques ouvertures conditionnelles, ou encore si, sur l'article qui m'est personnel, ces instructions étoient assez claires pour que je n'eusse pas à craindre le reproche ou le soupçon de les avoir outrepassées, ou même d'en avoir abusé, pour servir une ambition que je suis bien éloigné d'avoir.

Il seroit sur-tout très-important que je fusse informé à l'avance des demandes que la cour de France voudroit faire pour conditions de son accession à cet arrangement,

dans le cas où l'Angleterre et la Prusse voudroient donner aux Pays-Bas un souverain uniquement de leur choix ; car il pourroit être conclu si vîte que je n'eusse pas le temps de prendre de nouvelles instructions à cet égard. Vous voudriez bien vous rappeler, M. le comte, que je vous ai déjà fait une demande, relative à cet objet, par ma lettre du 6 novembre dernier.

J'ai cru qu'il étoit essentiel de vous instruire de l'état des choses. Je vous en instruis à temps, M. le comte ; mais je ne réponds pas qu'un plus long délai ne devienne préjudiciable aux intérêts du roi et de la nation.

Il y a eu, depuis une douzaine de jours, plusieurs conseils privés ou comités de ministres auxquels le Roi n'a point assisté. On y a beaucoup examiné tous les anciens traités ; il n'y a eu aucun projet de formé ; les avis y ont été très-differens les uns des autres.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Post-scriptum daté du 11.

Depuis ma lettre écrite, il se répand qu'il est arrivé un courier des patriotes des Pays-Bas, pour demander la médiation et la garantie de l'Angleterre et de la Prusse. Des personnes, que je dois croire bien instruites, m'ont assuré la vérité de cette nouvelle, et d'autres m'assurent le contraire ; cependant, je penche pour l'affirmative. Le départ de mon courier, que je ne crois pas devoir retarder, ne me laisse pas le tems de démêler la vérité, au milieu de ces assertions absolument opposées. Vous devez, au surplus, M. le comte, être beaucoup mieux instruit que moi ; et ce sera de vous que j'attendrai des éclaircissemens que je ne doute pas que vous ne me donniez dès que vous le pourrez.

Lettre de Montmorin à d'Orléans.

Paris, 14 décembre 1789.

J'AI reçu la lettre dont V. A. S. m'a honoré le 10 de ce mois. Je n'ai pu la mettre sous les yeux du Roi et de son conseil qu'hier au soir.

Monseigneur aura appris en même temps, et peut-être même plus tôt que nous, les différens événemens qui se sont passés dans les Pays-Bas. Je ne sais si ces évènemens auront déterminé l'empereur à y faire passer des troupes ; mais jusqu'à présent il est certain qu'il n'a pas été présenté de lettres réquisitoriales dans l'empire pour en demander le passage : de sorte que si M. Pitt attend, pour se décider à prendre un parti, que les troupes autrichiennes soient entrées dans les Pays-Bas, et l'effet que leur arrivée y aura produit, il pourroit demeurer un temps assez considérable dans l'indécision.

Je pense bien, comme monseigneur, que l'Angleterre et la Prusse voudront disposer

des Pays-Bas, et il est à craindre que les circonstances ne leur donnent à cet égard bien des facilités. Je conçois, au reste, que le roi de Prusse désire de voir l'empereur dépouillé d'un pays aussi riche, et qui ajoute autant à sa puissance : peu lui importe qui en profiteroit. L'objet essentiel pour lui, est que l'empereur soit privé des moyens qu'il lui donne. Quant à l'Angleterre, qui a bien moins d'intérêt à l'affoiblir, il me semble qu'elle doit s'occuper avec plus de soin du sort des Pays-Bas, s'ils se soustraient à la domination de la cour de Vienne. Il seroit sans doute à desirer que nous pussions influer sur ce qu'ils deviendront ; mais j'ai déjà, dans plus d'une occasion, parlé à monseigneur des très-grands inconvéniens que le Roi et son conseil trouvoient à faire les premiers pas, et les circonstances sont toujours les mêmes. Je ne puis donc que répéter à monseigneur que l'objet principal de sa mission doit être de découvrir les vues que peut avoir le ministère Anglais, mais qu'il est impossible de faire aucune ouverture, attendu la facilité qu'on trouveroit à en abuser. Je prie donc monseigneur de per-

mettre que je me réfère à cet égard à la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire.

Quant au moyen sûr de traiter avec l'Angleterre, dont monseigneur parle dans sa lettre, le roi est persuadé que monseigneur le lui fera connoître aussitôt qu'il le pourra, sans manquer à l'engagement qu'il a pris d'en garder le secret. Il est certain que nous ne pouvons le mettre en usage que lorsque nous en aurons connoissance ; et monseigneur sent surement combien il seroit important, sur-tout dans les circonstances critiques où nous sommes, de connoître un moyen sûr de traiter avec l'Angleterre.

Du moment que le ministère Anglais aura fait quelque ouverture à monseigneur, il n'y aura de délai pour y répondre que le temps nécessaire pour réfléchir aux propositions qui nous seroient faites. Celles que nous pourrions faire auroient nécessairement pour objet de laisser les Pays-Bas sous la domination autrichienne, en donnant aux conditions auxquelles l'empereur consentiroit toute la stabilité dont elles seroient susceptibles.

Si l'Angleterre et la Prusse vouloient donner un souverain de leur choix aux provinces belgiques, ou ils croiroient avoir besoin de notre accession, ou ils croiroient pouvoir s'en passer. Dans le premier cas, on nous feroit des propositions, et il y a apparence qu'on attendroit notre réponse; dans le second, celles que nous pourrions faire seroient surement repoussées et n'auroient servi qu'à nous compromettre inutilement.

Je n'ai point eu de nouvelles de Berlin depuis les dernières que j'ai données à monseigneur. M. d'Esterno vient d'être fort malade, et sa correspondance est interrompue depuis une quinzaine de jours. Je supplie monseigneur de recevoir, etc.

Lettre de d'Orléans à Montmorin.

Londres, 18 décembre 1789.

Je vais, M. le comte, répondre à votre lettre du 11 de ce mois, avec le détail qu'elle mérite, et dans l'ordre que vous avez suivi : or, pour commencer par le retard de votre réponse dont vous me parlez d'abord, je vous prie de croire que je n'y mets ni n'y mettrai jamais rien de personnel ; je conçois même très-bien que *les circonstances*, ainsi que vous me le marquez, *ne permettent pas toujours de s'occuper de la chose qu'on desireroit* : mais vous devez concevoir aussi, qu'uniquement occupé de remplir la mission dont je suis chargé, à la satisfaction du Roi et à l'avantage de la Nation, je desire d'avoir, et d'avoir à temps, les éclaircissemens nécessaires pour y parvenir.

Je persiste à croire que les dispositions actuelles du ministère anglais sont pacifiques et amicales, et à penser que c'est aussi le vœu de la nation.

Sur le traité de commerce, il me paroît essentiel de nous mieux entendre: vous me parlez de droits équivalens à une exclusion, quand je vous parle de l'absolue liberté du commerce entre les deux nations; ce qui, à mon sens, implique contradiction; car la liberté est positivement de n'admettre aucune exclusion ou droits équivalens à l'exclusion, ce qui ne veut pas dire non plus l'exemption réciproque de tous droits: non que je ne croie que ce ne fût la manière la plus avantageuse aux deux nations, mais parce que je ne crois ni l'une ni l'autre encore assez éclairée pour adopter ces grands principes.

J'ai parlé, de plus, d'une alliance étroite et durable entre les deux nations, et je vois, avec plaisir, que vous pensez comme moi, qu'elle feroit le bonheur des deux pays, et assureroit le repos de l'Europe. Mais après une explication de vos doutes à ce sujet, à notre conduite à tenir relativement aux Pays-Bas, objet auquel je reviendrai dans un moment, vous ajoutez: *il faudroit au moins, avant de nous avancer*

avancer avec l'Angleterre, que nous fussions assurés de sa bonne foi; et vous paroissez attendre, pour y prendre confiance, que j'en aie acquis *la certitude*. Mais vous savez mieux que moi, M. le comte, qu'en fait de négociations il ne peut y avoir de certitudes, mais plus ou moins de probabilités : or, voici ma règle pour les calculer; d'une part, le caractère moral des personnes avec qui je traite; de l'autre, leur intérêt à réaliser les espérances qu'elles me donnent. C'est d'après ces données que je vous ai mandé que je me croyois en mesure pour entreprendre de remplacer notre désastreux traité de commerce, par un commerce libre entre les deux nations, et d'établir entr'elles deux une alliance étroite et durable : mais si, pour être chargé de tenter ce grand ouvrage, il faut annoncer la certitude d'y réussir, assurément j'en laisserai la gloire ou l'imprudence à tout autre qu'à moi.

Je reviens aux Pays-Bas, principal objet de ma mission. D'après ma lettre du 10 de ce mois, et celles que M. le duc de Biron vous a communiquées, vous savez

déjà, M. le comte, ce dont je regarde comme essentiel d'être instruit à l'avance : c'est, 1°, dans le cas que l'Angleterre et la Prusse se porteroient médiateurs et gadans entre l'Empereur et les Pays-Bas, si la France desire ou veut éviter d'être admise dans cette négociation ; 2°, dans le cas que l'Angleterre et la Prusse disposeroient des Pays-Bas Autrichiens et y placeroient un souverain purement de leur choix, quelles conditions la France voudroit mettre à son accession à ce traité. C'est particulièrement d'après l'état actuel de la France, tel que vous me le dépeignez, qu'on ne peut espérer de lui conserver quelqu'influence que par le soin et l'adresse à faire naître des dispositions favorables de la part des puissances étrangères, et qu'on doit craindre que si elles éprouvent des lenteurs ou des tergiversations, elles ne passent outre, à la conclusion d'un traité, sans s'inquiéter d'une puissance de laquelle elles sentent bien qu'elles n'ont rien à redouter pour le moment.

Quant aux deux puissances alliées dont

vous me parlez, l'Espagne et la cour de Vienne, je pense que la première que vous me désignez, *notre seule véritable alliée*, pourroit profiter, si elle le vouloit, de l'alliance étroite et durable dont je vous ai parlé : quant à la seconde, il me paroît qu'elle sera toujours mieux traitée dans un pacte où la cour de France sera admise. que dans celui d'où elle seroit exclue.

J'ai peine à croire, au surplus, que l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, laissent les deux cours impériales traiter avec la Porte d'une manière aussi avantageuse qu'elles pourroient se le promettre des succès de cette campagne.

Vous connoissez, M. le comte, etc....

P. S. Depuis ma lettre écrite, j'ai su que le Roi de Prusse a fait proposer à la cour d'Angleterre d'achever la révolution des Pays-Bas, et qu'il ne demande pour cela aucun secours, mais seulement son consentement. On m'a dit, mais ceci est moins certain, que le ministère n'a fait aucune réponse, sinon qu'il n'étoit pas

encore temps. Encore une fois, M. le comte, je vous répète que si vous ne me mettez pas à même de donner une réponse positive aux premières ouvertures qui pourroient m'être faites, de quelque part qu'elles viennent, soit du ministère, soit de tout autre, il est possible qu'on passe outre, sans égard pour la France, et que cette trop grande réserve de votre part n'empêche absolument le succès de ma mission.

Lettre de d'Orléans, à Louis XVI.

Londres, 29 décembre 1789.

SIRE,

A CETTE époque du renouvellement de l'année, où tous les sujets de votre majesté s'empressent de lui offrir le tribut d'amour et de respect qui lui est dû à tant de titres, je la supplie de recevoir, avec bonté, et mon hommage respectueux et mes vœux pour son bonheur et pour sa gloire. Je me trouve heureux que votre majesté m'ait mis à même d'y concourir en partie: malgré les circonstances difficiles qui m'environnent, je n'en abandonne pas l'espoir. Je n'ai dans ce moment d'autre objet, que de réitérer à votre majesté l'assurance de mon zèle pour son service. Sur tout ce qui est relatif à la mission qu'elle a bien voulu me confier, je me réfère aux lettres dont M. le comte de Montmorin lui a rendu compte,

en réclamant toutefois l'attention de votre majesté, pour quelques articles qui me paroissent également importans pour sa gloire et pour l'avantage de la nation Française.

Sire, de votre majesté, très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur, etc.

Lettre de d'Orléans, à la Reine de France.

Londres, 29 décembre 1789.

MADAME,

J'OFFRE à votre majesté, au renouvellement de cette année, l'hommage respectueux des vœux que je forme pour son bonheur; je desire vivement qu'elle croie à leur sincérité; et ce desir sera accompli, si votre majesté veut bien me juger d'après m'a conduite, plutôt que d'après les impressions que je n'ignore pas qu'on a cherché à lui donner. Je réclame auprès de votre majesté le souvenir du passé; il me donne le droit de lui répondre de l'avenir, et la confiance de me reposer sur la justice de votre majesté, pour connoître et apprécier mes sentimens et mes actions.

Madame, de votre majesté, très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur, etc.

Lettre de d'Orléans, à M. Montmorin.

Londres, 29 décembre 1789.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le comte, deux lettres, l'une pour le Roi, l'autre pour la Reine, que je vous prie de vouloir bien remettre à leurs majestés. Je ne vous ferai aujourd'hui que cet envoi, et celui de mes souhaits de bonne année. Je répondrai, sous peu de jours, à la lettre que vous m'avez écrite en date du 19 décembre, et qui m'est parvenue le 26.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre de d'Orléans, à M. de Montmorin.

Londres, 31 décembre 1789.

Il suit, M. le comte, de l'ensemble de notre correspondance, qu'elle a pour base deux suppositions : l'une, que l'Empereur pourra se maintenir ou se rétablir dans les Pays-Bas ; l'autre, que ces provinces finiront par se soustraire entièrement à sa domination.

Dans la première de ces deux suppositions, nous sommes parfaitement du même avis : c'est de laisser faire l'Empereur, et même de l'aider, au moins de nos bons offices, si la situation de la France ne lui permet pas de faire mieux.

Mais dans la seconde supposition, nous sommes d'avis absolument opposés. Vous pensez qu'il faut ne rien faire, et seulement attendre les ouvertures des autres cours ; et moi je pense que les négociations les plus actives seroient nécessaires. Il me semble que nous nous

sommes réciproquement dit, sur cet objet, toutes les raisons que nous avons cru les plus propres à rapprocher nos avis, et que nous n'y sommes pas parvenus. Or, comme je ne suis autorisé à faire aucune ouverture, je crains bien d'être obligé de rester dans une inaction bien longue: je vais, en attendant mieux, vous faire une prophétie ; les événemens futurs en montreront le plus ou moins de valeur.

Les propositions de l'Empereur, aux Pays-Bas, ne seront point acceptées par ceux-ci ; et pendant la négociation, l'Angleterre et la Prusse disposeront de ces belles provinces.

Le souverain qu'elles y placeront ne sera ni de la maison d'Angleterre, ni de celle de Prusse, ni de celle de France ; mais il sera tel que cette dernière ne pourra espérer aucune influence sur lui, et qu'il sera entièrement dévoué aux deux autres.

Cependant, comme cet arrangement sera fait seulement par deux puissances, dont l'une a un grand intérêt, et l'autre un grand desir de dépouiller l'Empereur,

et que celui-ci se touve dans des circonstances très-difficiles, on ne ménagera ni sa dignité ni ses intérêts.

Quant à la France, je crois bien qu'on l'instruira du traité; mais je n'en vois pas moins sa dignité et ses intérêts également compromis, si elle est obligée de donner son accession pure et simple à ce traité, sans pouvoir rien faire ni pour son alliée ni pour elle.

Au lieu de cette suite d'événemens fâcheux, je me proposois de tenter (toujours dans la seconde supposition) de faire faire à l'Empereur des conditions, telles qu'il eût eu une raison, ou au moins un prétexte, pour consentir, et de faire nommer pour souverain des Pays-Bas un prince qui convînt à la France.

Je me proposois de profiter de cette circonstance, pour affermir et resserrer la bonne intelligence entre les deux cours de France et d'Angleterre. Depuis mon arrivée ici, je me suis occupé de donner les moyens de tenter cette grande négociation avec quelqu'espoir de succès. Je m'en suis procuré que je crois sûrs, et je

vous ai instruit aussitôt de cette possibilité. Je crois donc avoir fait tout ce qui étoit en ma puissance, et pouvoir rendre un compte satisfaisant de ma conduite, si on me le demande ; d'après cela, j'attendrai, ou de recevoir quelques ouvertures de la part du ministère anglais, ou de la vôtre quelque nouvelle instruction. Il me reste seulement à vous prier, après que vous aurez lu cette lettre, de vouloir bien fixer sur elle l'attention de sa majesté.

Une supposition que nous n'avons pas encore traitée, est celle où l'Empereur feroit sa paix avec les Turcs, et tenteroit de soumettre les Pays-Bas par la force. Il est à craindre alors que la Prusse, et peut-être même l'Angleterre, ne se déclarent ouvertement pour les patriotes : dans ce cas, ce seroit une guerre générale en Europe ; et il me semble que c'est, par dessus tout, ce que la France doit éviter dans les circonstances où elle se trouve.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre de Montmorin, à d'Orléans.

Paris, 11 janvier 1790.

J'ai reçu les deux lettres dont V. A. S. m'a honoré, le 18 et le 31 du mois dernier. La première étant une réponse à celle que j'avois eu l'honneur d'écrire précédemment à Mgr., n'en exige pas une particulière. J'ai mis sous les yeux du Roi celle du 31, et j'ai fixé particulièrement son attention sur ce qu'elle contient, comme Mgr. le desiroit.

Rien, sans doute, ne peut nous être moins indifférent que le sort des Pays-Bas autrichieus ; mais comme le remarque Mgr., il y a deux suppositions, dont la première est, que l'Empereur pourra se maintenir ou se rétablir dans les Pays-Bas. Mgr. est parfaitement d'accord avec le conseil du Roi, sur ce qu'il y auroit à faire dans cette première supposition : ce seroit de laisser faire l'Empereur, et de l'aider de nos bons offices, si la situa-

tion de nos affaires ne nous permettoit pas de faire mieux.

Dans la seconde, d'après laquelle l'Empereur ne pourroit ni garder ni recouvrer les Pays-Bas, Mgr. pense qu'il seroit nécessaire d'agir et de donner la plus grande activité aux négociations.

Monseigneur me permettra de lui dire que des négociations très-actives, dans un moment où la première supposition n'est pas détruite, la rendroient impossible à réaliser : car, il n'est pas douteux, que si nous nous occupions, de concert avec l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, de déterminer le sort des Pays-Bas, il y a peu d'apparence que ces trois puissances consentissent à ce que ce fût dans le sens qui pourroit les conserver ou les rendre à l'Empereur. La marche qui paroît la plus simple est donc de savoir quelles sont les vues de ce prince, quelles espérances il conserve, quels moyens il compte employer pour garder les Pays-Bas ou pour les conserver.

Monseigneur se souvient sûrement que ses instructions portent positivement que

ce n'est que de concert avec l'empereur que nous pouvons faire des propositions à l'Angleterre. J'ai eu l'honneur de lui en expliquer les raisons de vive voix, avant son départ, et j'y suis revenu souvent dans le cours de ma correspondance. Nous nous occupons dans ce moment très-sérieusement de savoir à quoi nous en tenir sur les projets de la cour de Vienne à l'égard des Pays-Bas. Si l'empereur nous les communique, nous les jugerons, et nous verrons s'il nous convient de concourir à leur succès. S'il se refusoit absolument à nous en faire part, il ne nous seroit pas difficile de lui faire sentir que nous ne saurions être indifférens sur le sort des Pays-Bas, et nous acquerrions par son silence même le droit de nous en occuper dans le sens qui nous paroîtroit le plus convenable à nos intérêts. Voilà, monseigneur, ce que le Roi et son conseil ont déterminé pour le moment. Cette détermination ne s'oppose nullement à ce que Mgr. écoute les propositions qui pourroient lui être faites par le ministère Anglais ; et je ne doute pas qu'il n'emploie les moyens dont il m'a fait l'hon-

neur de me parler dans une de ses lettres précédentes, à l'amener à lui en faire qui nous aideroient à connoître les vues de l'Angleterre, relativement au sort futur des Pays-Bas, s'ils doivent être perdus pour l'empereur.

Au surplus, il paroît que la cour de Londres a évité avec soin de prendre couleur dans cette affaire. Elle cache soigneusement les secours qu'elle a peut-être donnés aux rebelles, et même les relations qu'elle peut avoir avec eux. M. le duc de Leeds a nié encore en dernier lieu avec indignation que l'Angleterre en eût encore avec eux.

J'ignore si les évènemens que Mgr. prévoit se vérifieront. Les circonstances dans lesquelles se trouve l'Europe, et particulièrement la France, rendent tout possible; mais le roi est trop juste pour en rendre Mgr. responsable, et lui demander compte de sa conduite politique à Londres, puisqu'il connoît parfaitement les instructions que Mgr. a reçues en partant, et l'esprit qui les a dictées. Il a également connoissance de toutes les lettres de Mgr. et de mes réponses que j'ai l'honneur de mettre

sous

sous ses yeux avec la plus scrupuleuse exactitude.

Je supplierai monseigneur de me permettre de lui faire une observation. Dans les lettres qu'il me fait l'honneur de m'écrire, il ne parle jamais de M. le Mis. de la Luzerne, qui de son côté garde un silence absolu sur monseigneur. Cependant, les instructions de Mgr. portent expressément qu'il voudra bien se concerter avec l'ambassadeur du roi, sur les affaires qu'il pourra se trouver dans le cas de traiter avec le ministère anglais. Mgr. sent sûrement la nécessité de ce concert, et il lui est facile d'appercevoir tous les inconvéniens qui pourroient naître de sa non-existence, soit à Londres, soit ici.

La dernière supposition que monseigneur remarque, que nous n'avons pas traitée, est celle où l'empereur faisant sa paix avec les Turcs, obtiendroit la liberté d'employer les forces considérables, et les employeroit en effet pour recouvrer les Pays Bas. Je ne connois à cet égard aucun moyen de l'en empêcher ; et si la guerre générale

en résultoit, tous nos soins devroient se borner à ne pas y être englobés, s'il étoit possible.

Je supplie Mgr. de recevoir, etc.

Lettre de d'Orléans, à Montmorin.

Londres, 19 Janvier 1790.

J'AI reçu, M. le comte, la lettre que vous m'avez écrite en date du 11 Janvier 1790 : j'y vois avec plaisir que nos avis s'y rapporchent en beaucoup de points ; ce qui me fait espérer qu'il en sera de même du petit nombre de ceux sur lesquels nous différons encore.

Par exemple, il me paroît impossible que l'empereur puisse se maintenir ou se rétablir dans les Pays-Bas, si l'Angleterre, la Prusse et la Hollande s'y opposent ; et je pense, d'après cela, que nous ne nuirions en rien à ce souverain, en entrant dans la négociation qui existe vraisemblablement à ce sujet entre trois puissances : je pense

même que cette démarche, qui nous seroit évidemment utile, lui seroit en même temps plus favorable que contraire; parce qu'à coup sûr nous y porterions des dispositions plus amicales, et particulièrement celle d'obtenir pour son consentement des conditions meilleures. Cependant, puisque vous vous occupez dans ce moment très-sérieusement de savoir en quoi vous en tenir sur les projets de la cour de Vienne à l'égard des Pays-Bas, il est juste et naturel d'attendre la réponse de cette cour. J'espère que vous voudrez bien me la faire savoir aussitôt qu'elle vous sera parvenue; et sans doute, vous sentez déjà, comme moi, que quelle que soit cette réponse, elle vous mettra dans la nécessité d'agir.

Au surplus, le soin que la cour de Londres peut mettre à éviter de prendre couleur dans cette affaire, et la chaleur avec laquelle M. le duc de Leeds a pu nier d'avoir aucune relation avec les patriotes, n'empêche pas que tout Londres ne croit le contraire. Je pense comme Londres, et M. le Mis. de la Luzerne m'a paru aussi de penser de même. Pour répondre à ce que vous

me mandez de relatif à cet ambassadeur, j'ai causé plusieurs fois avec lui librement et franchement du sujet de ma mission, et de ma manière de voir sur cet objet : je ne crois pas lui avoir rien appris ; il est depuis plus long-temps que moi au courant des affaires de cette cour ; il ne m'a rien appris non plus, et sans doute il aura jugé, comme moi, que ces conversations ne valoient pas de vous être mandées.

J'écouterai surement les propositions qui pourroient m'être faites par le ministère anglais ; mais je ne puis les provoquer par le moyen dont je vous ai parlé précédemment : il ne doit être employé que dans les momens décisifs.

Je pense bien comme vous que dans le cas où il résulteroit une guerre générale du parti que prendroit l'empereur, tous nos soins devroient se borner à n'y pas être englobés ; mais j'avoue que je n'y vois aucune possibilité, et qu'il me paroîtroit encore moins difficile d'empêcher cette guerre que de n'y pas prendre part. Sans doute ces considérations ont déjà fixé souvent votre

attention, et vraisemblablement elles vous paroîtront en mériter davantage encore, d'après quelques informations que j'ai communiquées hier à M. l'ambassadeur dans une assez longue conversation que j'ai eue avec lui à cet effet.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre du même, au même.

Londres, vendredi, 5 février 1790.

J'espérois, M. le comte, recevoir aujourd'hui la réponse que vous m'aviez annoncée par votre lettre du 11 Janvier, et qui devoit donner plus d'activité à la mission dont je suis chargé. J'imagine, d'après votre silence, que cette réponse ne vous est pas encore parvenue. J'en suis d'autant plus fâché, que l'accord conclu entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, relativement aux Pays-Bas, prouve plus que jamais que j'avois raison de vous dire, dès le 6 de 9bre dernier, qu'il n'y avoit pas de temps à perdre pour ouvrir la négociation sur cet objet.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre de d'Orléans, au président de l'assemblée nationale.

Londres, 13 février 1790.

M. LE PRÉSIDENT,

ABSENT de l'assemblée nationale, d'après la permission qu'elle m'en a donnée le 14 8bre dernier, pour aller remplir la mission que le roi m'a fait l'honneur de me confier, j'ai dû depuis ce moment diriger sur d'autres objets les efforts du zèle qui m'anime pour l'avantage de la nation et la gloire du monarque. Mais je n'en suis pas moins uni d'esprit et de cœur à l'auguste assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre; et qu'il me soit permis de le dire, j'ai suivi ses travaux avec d'autant plus d'intérêt que j'ai eu le bonheur de trouver toujours mon vœu particulier conforme au vœu général exprimé par ses décrets.

Je partage également les sentimens d'amour et de respect qu'a inspirés à l'assem-

blée la démarche vraiment royale et paternelle de sa majesté, quand, sans autre cortège que ses vertus, sans autre motif que son amour pour son peuple, elle est venue se réunir aux représentans de la nation pour affermir et pour peser, s'il est possible, l'heureuse régénération qui assure à jamais la gloire et le bonheur de la France.

Il étoit naturel qu'en ce jour mémorable chacun de ses membres fût empressé de faire publiquement profession des principes qu'elle a si constamment pratiqués ; et pour me consoler de ne m'être pas trouvé à portée de participer à ce grand et beau mouvement, j'ai eu besoin de me rappeler que je pouvois être ici de quelqu'utilité à la patrie.

Dans ces circonstances, je vous prie, M. le président, de supplier l'assemblée de ma part de vouloir bien recevoir mon adhésion formelle au serment que ses membres ont prêté le 4 de ce mois, et de trouver bon que, comme eux, je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution

décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le Roi.

L. Ph. J. d'Orléans.

Par-là, j'exécute autant qu'il est en mon pouvoir, le décret porté le 4 de ce mois par l'assemblée nationale, et je me trouverai heureux d'avoir été constamment uni à elle en sentimens comme en principes.

Je suis avec respect, M. le président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. Ph. J. d'Orléans, député à l'assemblée nationale.

Lettre de d'Orléans, au Roi.

Londres, le 14 février 1790.

J'AI l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la copie de la lettre que j'ai écrite au président de l'assemblée nationale, portant mon adhésion au serment prononcé par chacun de ses membres dans la séance du 4 de ce mois. Cette lettre contient l'expression de mes sentimens, et je desire que V. M. connoisse toujours ceux qui m'animent. Je ne crois pas avoir besoin de dire à V. M. quel bonheur j'ai éprouvé en la voyant approuver et consacrer par sa démarche du 4, les principes qui ont toujours servi de règle à mes opinions et à ma conduite. Cette démarche, Sire, qui, dans l'histoire, placera V. M. au-dessus des plus grands Rois, et qui dès de ce moment lui assure le respect de toutes les nations, augmenteroit, s'il étoit possible, les sentimens

d'amour et de fidélité que tous les Français ont toujours eu pour elle, et qu'ils lui doivent à tant de titres. Je supplie, V. M. de croire à la sincérité de ceux dont je lui présente l'hommage, et d'être persuadée que, s'il a été facile de les calomnier, il a cependant été impossible de les affoiblir.

Sire, de V. M., etc.

Lettre de d'Orléans, à Montmorin.

Londres, 14 février 1790.

Vous trouverez ci-joint, M. le comte, une lettre que je vous prie de remettre à S. M., et qui contient copie de celle que j'adresse au président de l'assemblée nationale, pour adhérer au serment prêté par chacun de ses membres, dans la séance du 4. Vous ne doutez pas de la satisfaction que j'ai eue, en voyant que le roi s'étoit déterminé à ce dont je vous avois prédit, il y a quelque tems, l'heureux et favorable effet. J'espère que cette démarche de sa part, qui montre à la fois tant de vertus et tant de bonté, assurera et hâtera le bonheur de la France, et celui du Roi. C'est le vœu de tous les bons citoyens; c'est bien particulièrement celui que je forme de préférence à tout autre.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre du même, au même.

Londres, 23 février 1790.

J'étois bien éloigné de croire, M. le comte, qu'au milieu des correspondances suivies que vous entretenez dans toutes les cours, je serois le premier et même le seul qui vous parlât de l'accord fait entre les trois puissances d'Angleterre, de Prusse, et de Hollande, relativement aux Pays-Bas. Ceci me fait regretter, plus que jamais, que vous n'ayiez pas accédé à la demande que je vous ai faite et réitérée, d'envoyer M. d'Heymann en Prusse, pour correspondre avec moi. Je ne doute pas qu'alors nous n'eussions été parfaitement instruits. La persuasion où j'étois que vous aviez apparemment des moyens équivalens à ceux que je vous avois proposés, ne m'a pas permis de douter que vous n'eussiez, sur cet accord, plus de connoissance que je ne pourrois en recueillir. Cette idée m'a fait négliger de demander

aucun renseignement ultérieur à la nouvelle très-succincte qu'on m'en a donnée. Tout ce que je puis vous dire pour le moment, est donc qu'une personne sage, et que je connois assez pour assurer qu'elle ne me donneroit pas une nouvelle douteuse, m'a écrit à la fin de janvier, et de l'Allemagne où elle étoit alors, que l'accord entre l'Angleterre, la Prusse, et la Hollande, de reconnoître l'indépendance des Pays-Bas, sous la garantie de ces trois puissances, avoit été signé à Berlin le 10 janvier. Comme cette personne-là voyage, et que je n'ai pas son itinéraire, la lettre que je me propose de lui écrire sera peut-être longtemps à lui parvenir ; mais sans doute, M. le comte, vous avez des moyens plus sûrs et plus prompts d'être instruit. Je ne négligerai pourtant pas celui-là, et je m'occuperai, aussi de même, de prendre ici des informations sur cet objet. Je vous ferai savoir exactement ce que j'aurai pu en apprendre.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre du même, au même.

Londres, 6 mars 1790.

Vous avez su, M. le comte, vraisemblablement avant nous, la nouvelle de la mort de l'Empereur. Cet évènement si important pour toute l'Europe, me fait desirer de recevoir, le plutôt possible, les instructions plus étendues et plus actives que vous m'avez annoncées, et relativement auxquelles vous avez fait demander à l'Empereur des résolutions définitives sur les Pays-Bas : ce que je puis vous dire, à l'avance, c'est que je ne prévois pas que l'évènement de cette mort change en rien les dispositions pacifiques de l'Angleterre, et aussi que le ministre qui les a inspirées me paroît plus affermi que jamais. Il n'y a non plus rien de changé dans les facilités dont je vous ai parlé dans mes précédentes lettres, et je crois fermement qu'elles pourroient assurer le succès d'un plan qui seroit conçu de manière à affermir et resserrer la bonne

intelligence entre les deux cours de France et d'Angleterre, et à maintenir la paix en Europe, non-seulement dans ce moment si critique où tout respire la guerre, mais même pour une longue suite d'années. Je crois qu'il n'y a pas de temps à perdre, et que le moment est venu de parler et d'agir.

Vous savez, sans doute, le projet qu'on annonce au Roi d'Angleterre, et auquel je crois, d'aller visiter cet été son électorat d'Hanovre; ce voyage feroit établir ici un conseil de régence à la tête duquel tout le monde assure que seroit M. le prince de Galles.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre

Lettre du même, au même.

Londres, 6 mars 1790.

CETTE lettre vous est particulière, M. le comte, et a pour objet de vous prier de vouloir bien conférer avec M. le duc de Liancourt et M. le duc de Biron, sur mes intérêts personnels et sur ma situation, tant vis-à-vis du Roi, comme chargé par lui d'une mission à cette cour, que vis-à-vis de l'assemblée nationale, comme étant un de ses députés. MM. de Liancourt et de Biron sont tous deux parfaitement instruits de ma position, de mes opinions et de mes sentimens ; je les ai priés de conférer avec vous : je crois que vous penserez comme moi, que ces objets se traitent mieux et plus facilement en conversations que par lettres.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre du même, à Louis XVI. (1)

Londres, 12 mars 1790.

SIRE,

J'AI reçu la lettre dont votre majesté m'a honoré le 28 du mois dernier ; celle-ci n'a pour objet que de lui en témoigner ma respectueuse reconnoissance. J'y ai vu avec une satisfaction bien vraie, que votre majesté rendoit justice à mes sentimens, et qu'elle en recevoit l'hommage avec bonté. Le bonheur et la gloire de votre majesté seront toujours, comme ils ont toujours été, l'objet de mes vœux et le mobile de mes actions ; et mon plus grand desir sera toujours, comme il a toujours été, de trouver l'occasion d'en donner de nouvelles preuves à votre majesté.

Sire, de votre majesté, etc.

(1) On n'a pas trouvé la lettre annoncée.

Note de d'Orléans, adressée à MM. de Liancourt et Biron.

Londres, 6 mars 1790.

La mort de l'Empereur dans les circonstances présentes, ouvre un vaste champ à la politique, et d'autant plus intéressant qu'on peut y porter l'espoir d'une combinaison générale de l'Europe, telle que la paix y seroit assurée pour un long espace de temps, et peut-être pour toujours. Je me félicite d'avoir accepté, quelque temps avant ce grand événement, une mission politique, puisque cela me met à même dans ce moment de pouvoir être utile à mon pays.

Il faut observer néanmoins que, soit qu'on s'occupe de cette combinaison générale, soit qu'on s'en tienne même aux seuls arrangemens particuliers nécessités par la mort de l'Empereur, l'objet partiel du sort des Pays-Bas sur lequel porte essentiellement ma mission, sera néces-

sairement englobé dans cette négociation.

Dans ces circonstances, si je ne reçois pas d'ici à un mois ou environ, les pouvoirs plus étendus qui m'ont été annoncés, je serai obligé de regarder ma mission comme finie, et d'écrire au Roi pour le prier de trouver bon que je ne reste plus ici à attendre les ordres qu'il ne me donneroit pas.

Je ne desire point d'avoir le titre d'ambassadeur ; cependant, je ne le refuserois pas. Je serois particulièrement porté à l'accepter, par la considération que ce seroit entrer dans l'esprit de l'assemblée nationale, qui a décrété que les différences de rang ou d'état n'approcheroient ni n'éloigneroient d'aucune place.

Je ne contrarierois pas non plus l'esprit du décret de l'assemblée, qui veut que ses membres n'acceptent aucune place pendant la durée de cette législature. Car d'une part je ne ferois que rester à la mission que j'ai déjà, et à laquelle l'assemblée a de nouveau donné sa sanction, en accueillant que

je prêtasse mon serment par écrit comme absent, et ordonnant même l'impression de ma lettre ; et de l'autre part, je ne demanderois ni ne desirerois de traitement, ensorte qu'il n'y auroit réellement aucun changement dans ma situation, mais seulement dans mes instructions et mes pouvoirs.

Je crois que la manière dont je pourrois être le plus utile ici, seroit que M. de la Luzerne ou fût employé ailleurs, ou eût un congé, et que je restasse à la tête de la négociation, soit que j'eusse ou n'eusse pas le titre de l'ambassadeur avec un chargé d'affaires, autre que M. Barthelemy, qui me seroit subordonné, et qui opéreroit dans les mêmes vues et les mêmes principes que moi.

Mon projet ne seroit pas de garder cette mission plus de temps que celui qui sera nécessaire pour l'arrangement des affaires générales, et je remettrois cette place aussitôt que la négociation que j'aurois entamée seroit terminée.

Il est de plus essentiel d'observer, que, si, comme je m'en crois sûr, le roi d'Angleterre va cet été se faire reconnoître électeur d'Hanovre, pour avoir le droit de nommer un représentant à la diète de l'Empire assemblée pour l'élection d'un empereur, j'aurois plus de facilité que tout autre auprès du conseil de régence, à la tête duquel sera M. le prince de Galles.

Note sur cette lettre.—Dans la minute de la note ci-dessus, on y trouve la phrase suivante qui se trouve bâtonnée : *mais si dans le moment présent on laissoit ici M. de la Luzerne, ou si on y envoyoit quelqu'autre à sa place (à moins que ce ne fût M. le duc de Biron), je me trouverois plus nuisible qu'utile, et je ne croirois pas pouvoir y rester. J'observe même que dans le cas où on accéderoit à mon desir, en envoyant ici M. le duc de Biron, il seroit nécessaire qu'il n'y prît le titre d'ambassadeur qu'au moment peu éloigné où je lui remettrois l'ambassade.*

Billet de d'Orléans à M. Pitt.

Londres, 2 avril 1790.

M. le duc d'Orléans a passé chez M. Pitt pour avoir le plaisir de le voir et causer avec lui sur le petit ouvrage ci-joint (1), qu'un ami de l'auteur a prié de lui communiquer. M. le duc d'Orléans s'est chargé d'autant plus volontiers de cette commission, qu'il voit dans le projet proposé par cet ouvrage, non-seulement une utilité réelle pour les deux nations, sur un objet important, mais encore une première ouverture à un concert plus parfait, à une union plus étroite entre la France et l'Angleterre; dispositions que M. le duc d'Orléans a toujours desirées, et auxquelles il s'empressera toujours de concourir par tous les moyens qui seront en son pouvoir.

(*) Projet imprimé de M. l'évêque d'Autun, sur l'uniformité des poids et mesures.

Note de d'Orléans sur sa position en Angleterre, envoyée par lui, le 3 avril 1790, à MM. de Liancourt et de Biron.

M. le comte de Montmorin paroît croire qu'il seroit utile au service de l'état et du Roi, que M. de la Luzerne et moi agissions ici ensemble et de concert ; il paroît aussi penser de même de la présence de M. Barthelemy : en sorte que son avis est que les choses peuvent rester comme elles sont, avec cette seule différence, que les circonstances vont rendre bientôt ma négociation plus active. Je suis d'un avis entièrement opposé, et voici sur quoi je le fonde.

Je pars de la supposition la plus favorable, que tous deux fusseut de bonne-foi, et fissent tous leurs efforts pour le succès. Comme on ne peut pas supposer de même que tous deux n'auroient exactement que les mêmes idées et la même manière de voir, il s'ensuivroit encore que la chose n'iroit pas ; tantôt, parce que tous deux au-

roient employé des moyens différens, tantôt aussi parce que le même moyen auroit été employé par tous deux à la fois. Je demande donc si le projet est de subordonner l'un à l'autre, et si cet arrangement pourroit convenir à l'un des deux.

L'affaire des Pays-Bas autrichiens, premier objet de ma mission, et dont M. de Montmorin parle encore en ce moment, est devenue, ainsi que je l'ai précédemment observé, impossible à traiter séparément de tous les grands intérêts qui agitent et divisent l'Europe. C'est ce changement dans les circonstances qui nécessite ma nouvelle demande. La totalité des intérêts de la cour de France avec la cour d'Angleterre ne peut plus être traitée qu'ensemble, et par conséquent par une seule et même personne; voilà le principe. Sera-ce par moi, sera-ce par M. de la Luzerne? voilà le point à décider.

Ces raisons, que je viens de déduire, pourroient s'appliquer à tout le monde; j'en ai de particulières à moi qui ne sont pas moins fortes.

Dans les circonstances où je me trouve,

il ne peut pas me suffire d'avoir la conscience de mon utilité, il faut encore que cette utilité soit ostensible, st même évidente ; car sans cela, j'aurai le tort ostensible et évident de ne pas être à sa place, c'est-à-dire dans l'assemblée nationale.

Si M. de la Luzerne garde l'ambassade d'Angleterre, et si M. Barthelemy y reste chargé d'affaires, je ferois tout le reste qu'il n'en passeroit pas moins pour constant que je n'aurois rien fait du tout ; à moins pourtant qu'il ne se fît quelque sottise, qu'une partie du public se prêteroit facilement à m'attribuer. Cette manière d'être ne m'auroit jamais convenu, et le nouvel ordre de choses établi n'est pas fait pour changer mes idées à cet égard. Inutilement diroit-on que M. de la Luzerne aura un congé; car un ambassadeur en congé et son secrétaire chargé d'affaires en son absence, il n'y a là rien de changé à la marche ordinaire ; et je ne serois pas à Londres, que tout cela pourroit être ainsi, et que les affaires n'en iroient pas moins comme elles vont.

D'après ces données, voici ce que je crois pouvoir faire. Si j'ai le titre d'ambas-

sadeur (titre que je ne crains ni ne desire), je puis, par égard pour le vœu de M. de Montmorin, choisir et garder M. Barthelemy comme chargé d'affaires, sous la condition toutefois qu'il fera ce que je lui dirai, et qu'il ne fera que ce que je lui dirai. Si au contraire (ce que j'aime autant) M. de la Luzerne garde l'ambassade et prend seulement un congé, si, par conséquent, je n'ai aucun titre, mais seulement des pouvoirs et des instructions, il est indispensable que le chargé d'affaires que j'aurai avec moi soit un autre que M. Barthelemy, et qu'il soit au moins dit qu'il est de mon choix. Il faut aussi en effet qu'il me convienne. Cette disposition doit durer tout le temps où je serai chargé de la négociation ; ce qu'au surplus je ne prévois pas devoir être plus long que le terme ordinaire d'un congé d'ambassadeur.

Dans cette supposition, et pour ne pas nuire à M. Barthelemy, on pourroit aussi lui donner un congé, si l'on n'avoit pas l'occasion de l'employer ailleurs. Je ne cacherai pas que je desire que l'un de ces deux partis convienne, parce que je ne

perdrois pas, sans quelque regret, l'occasion d'être utile à la France et au Roi, et que je crois ici en avoir les moyens.

Il me paroît qu'on desireroit être plus éclairé sur ces moyens dont je parle. J'ai déjà répondu à ce sujet au ministre, et je lui ai parlé vrai en lui disant que je ne pouvois m'expliquer davantage, au moins pour le moment. Voici ce que la plus grande confiance peut me faire ajouter.

Tout moyen de succès, dans une négociation qui ne tire pas par la force, ou de la position avantageuse de la puissance qui propose, ou de la convenance de la puissance qui accepte, tient de plus ou de moins près à la séduction. Ces moyens peuvent du plus au moins ne manquer à personne; mais il n'en est peut-être pas de même de la facilité de les employer à propos, et de les placer d'une manière efficace; et c'est ce que je crois que mes liaisons dans ce pays me mettent à portée de faire mieux qu'un autre. Ce n'est pas seulement depuis que j'ai été chargé d'une mission à la cour de Londres, mais c'est depuis le temps assez long que j'ai reconnu combien l'al-

liance de l'Angleterre étoit desirable pour la France, que je me suis occupé de diriger vers cet objet toutes mes liaisons, toutes mes connoissances sur ce pays; et je crois être actuellemment en mesure d'en faire un usage avantageux.

Quand je pourrois en dire davantage, cela ne feroit que nuire aux moyens sans donner plus de lumières; parce que, sans se détruire, ils changent pourtant suivant les circonstances.

Par exemple, il est évident que ces moyens, sans devenir moins efficaces, ne seront pourtant pas les mêmes, si le Roi reste ici, ou s'il va à Hanovre; si le parlement actuel est dissous, ou s'il ne l'est pas; s'il y a ou n'y a pas coalition entre le ministère et les chefs de l'oppisition, etc., etc., tous événemens qui, malgré les nouvelles publiques, sont encore dans l'incertitude. Tout dépend donc de bien saisir le moment, et d'être préparé de manière à ne pas être pris au dépourvu, dans ces variations toujours possibles et souvent inattendues.

Il suit de-là que non-seulement il est

nécessaire d'agir seul, mais qu'il faut aussi qu'il soit bien reconnu que l'on agît seul ; qu'on dispose de ses subordonnés, et que par conséquent on peut en répondre : car la confiance dans la personne avec laquelle on traite dans ces sortes d'affaires fait souvent plus de la moitié de la besogne, et facilite de toutes les manières et sous tous les rapporrs, les moyens de succès.

Il suit pareillement de-là que non-seulement il est nécessaire que la cour, au nom de laquelle cette personne traite, lui accorde une confiance entière, mais qu'il faut aussi qu'il soit bien reconnu que cette confiance lui est accordée.

Extrait d'une lettre de M. le comte de la Touche, à M. le duc d'Orléans, en date du 7 avril, arrivée le 14 1790.

Voici l'éclaircissement que Mgr. me demande, sur ce que je lui ai mandé d'une prétendue correspondance du baron de Menou; il m'a dit que M. de Montmorin l'a envoyé chercher, de la part du Roi, pour lui reprocher d'avoir, dans une correspondance qu'il avoit avec Mgr., parlé de banqueroute comme inévitable; que cet avis avoit été donné par M. de la Luzerne; que lui, baron de Menou, indigné de cette calomnie, avoit pris le parti d'écrire une lettre à Mgr., pour lui demander de faire connoître la fausseté d'une pareille assertion, et au marquis de la Luzerne, pour connoître le motif d'une pareille allégation de sa part; qu'il avoit envoyé copie de ses deux lettres au roi. Voici mot à mot ce qu'il me dit, le dimanche au soir 28 mars, au club des Jacobins, et ce qui fit l'objet d'une des phrases de ma lettre à Mgr., le lendemain 29.

Lettre de d'Orléans, au Mis. de la Luzerne.

Londres, 15 avril 1790.

J'AI passé chez vous, M. l'ambassadeur, pour vous parler d'une prétendue correspondance que l'on dit que j'ai avec M. le baron de Menou, et d'une lettre que je dois avoir reçue, et que je n'ai jamais eue. On dit que vous devez être au fait de cela ; vous me ferez bien plaisir de me l'expliquer, car je ne puis y rien comprendre.

Vous connoissez, M. l'ambassadeur, etc.

Lettre

Lettre du Marquis de la Luzerne, à d'Orléans.

Londres, 15 avril 1790.

J'AI été extrêmement peiné de ne m'être pas trouvé chez moi au moment où M. le duc d'Orléans s'est donné la peine d'y passer. J'ai l'honneur de l'assurer que je n'ai reçu aucune lettre de M. le baron de Menou, et que je n'ai, ni de près, ni de loin, aucune connoissance de sa prétendue correspondance avec S. A. S.

Lettre de d'Orléans, au comte de la Touche.

Londres, 16 avril 1790.

D'APRÈS les trois pièces ci-dessus, il est évident qu'il y a un calomniateur. Ou M. de Montmorin n'a point reçu de M. de la Luzerne la lettre que celui-ci nie en effet d'avoir écrite, ni pu écrire, puisqu'il déclare n'avoir, ni de près, ni de loin, aucune connoissance de sa prétendue correspondance; ou M. de la Luzerne auroit ajouté un mensonge bas à une calomnie atroce; ou enfin, M. de Menou auroit fait un récit entièrement faux, car je ne peux pas supposer que le vôtre soit inexact.

En conséquence, je vous charge spécialement, monsieur, de faire, tant auprès de M. de Montmorin qu'auprès de M. de Menou, qui me paroît avoir autant d'intérêt que moi à tirer cette affaire au clair, et qui, d'après ce que vous me mandez, vous en a témoigné déjà le desir, de faire, dis-je, toutes démarches né-

,cessaires pour obtenir la preuve de la fausseté de cette assertion calomnieuse, et en connoître l'auteur, en prévenant M. de Montmorin et M. de Menou que mon intention est de donner la plus grande publicité auxdits éclaircissemens, quand vous les aurez obtenus, à moins qu'ils ne préfèrent le faire eux-mêmes, et d'une manière qui me satisfasse.

Dans le cas où la satisfaction que je demande vous seroit refusée, je vous charge pareillement de m'en informer le plutôt possible, afin que je prenne sur cet objet le parti définitif que je croirai convenable.

J'ajoute, et vous pouvez dire à M. de Menou, que je n'ai point reçu la lettre qu'il vous a dit m'avoir écrite. Il peut voir par la lettre de M. de la Luzerne, que celle qu'il vous a dit avoir écrite à cet ambassadeur ne lui est pas parvenue davantage.

Lettre du même, à M. de Montmorin.

Londres, 11 mai 1790.

LORSQUE je suis parti de Paris, M. le comte, au mois d'octobre dernier, pour venir remplir, à Londres, la mission dont le Roi venoit de me charger, j'ai emmené avec moi, d'accord avec M. de Montmorin, et pour le même objet, le sieur de Laclos, capitaine du régiment de Toul, artillerie, l'un de mes secrétaires des commandemens. Vous voulûtes bien à cette époque, et à ma demande, joindre au congé que vous lui aviez accordé peu de temps auparavant, le passe-port qui lui étoit nécessaire. Comme cet officier me sera utile ici tout le temps que durera la mission que j'ai à y remplir, je vous prie de vouloir bien lui accorder un congé d'été avec appointemens, et la prolongation de passe-ports nécessaires, pour qu'il soit autorisé et à ne pas rejoindre son corps cet été, et à

rester en Angleterre : je vous en aurai une vraie obligation.

Il y a déjà quelque temps que j'avois prié M. le duc de Biron de vous faire cette demande de ma part (1) ; mais j'ai lieu de croire qu'il n'a pas reçu ou qu'il a égaré la note que je lui avois envoyée à ce sujet.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

---

(1) On croit inutile de rapporter la note écrite sur ce sujet à MM. de Liancourt et Biron ; elle est datée du 13 avril précédent.

Lettre du même, au même. (1)

Londres, 11 mai 1790.

Je ne fais pas plus de cas que vous, M. le comte, des bruits absurdes et calomnieux dont Paris est journellement inondé. Je crois avoir suffisamment fait mes preuves à ce sujet ; mais cela suppose que les auteurs de ces bruits, s'enveloppant de l'obscurité qui leur convient, consentent tacitement au mépris qu'ils inspirent, et s'occupent seulement de se soustraire, à la faveur des ténèbres, au châtiment qu'ils méritent. Il ne peut pas en être ainsi de propos et de démarches dont on cite les auteurs, sur-tout lorsque les personnes citées s'occupent plus de les modifier que de les démentir.

Etablissons les faits avoués, et vous

(1) Cette lettre en annonce une précédente de M. de Montmorin qu'on n'a pu se procurer ; mais cette réponse de d'Orléans indique assez le contenu de la lettre perdue.

verrez vous-même ce que j'ai droit et intérêt de demander et d'obtenir :

1°. *On* vous a dit qu'il couroit dans Paris copie d'une lettre de M. de Menou à moi, *dans laquelle il m'annonçoit que l'anarchie étoit au comble dans Paris, et m'empressoit d'y revenir.* Pour que monsieur de Menou eût été en droit de m'écrire cette lettre, il eût fallu que lui et moi eussions provoqué auparavant, ou au moins desiré cette anarchie; que j'eusse eu un intérêt quelconque à la faire maintenir et à l'entretenir; que l'époque de mon retour y fût liée de quelque manière, etc. etc. La liaison de cette prétendue lettre avec tous les libelles répandus dans Paris est sensible; et vous me permettrez même de vous observer que, par-là, elle méritoit que vous vous donnassiez la peine de prendre quelques informations à ce sujet. Ce propos tenu à un ministre du roi, est sur-tout assez important pour qu'il en ait remarqué l'auteur, et j'ai droit et intérêt de le connoître.

2°. Vous avez, me demandez-vous,

cité dans une conversation M. le baron de Menou parmi mes correspondans, parce qu'en effet on vous l'avoit mandé de Londres. Ici je demande encore, M. le comte, quel est cet *on* qui invente les nouvelles qu'il vous mande, et j'ai droit et intérêt de le connoître. Je crois devoir à ce sujet vous parler avec franchise. Je ne connois à Londres que deux personnes vis-à-vis de qui vous puissiez vous croire obligé de garder un secret absolu et universel sur leur correspondance; c'est M. de la Luzerne et M. Barthelemy. Le premier, compromis comme moi, m'a signé le désaveu de cette nouvelle, avec une franchise que je ne puis pas me permettre de soupçonner. Mes idées se tourneroient donc nécessairement sur M. Barthelemy, si, contre mon attente, vous refusiez de me nommer l'auteur de la lettre; et je serois porté, malgré moi, à attribuer à des considérations personnelles, pour un sujet de la diplomatie, la réserve que vous garderiez vis-à-vis de moi, et à laquelle je ne pourrois voir, en effet, d'autre cause raisonnable.

Je ne connois à M. le baron de Menou d'autre motif de se défendre d'être en correspondance avec moi, que le motif très-naturel qui me fait me défendre aussi d'être en correspondance avec lui ; c'est le motif de dire ou de soutenir la vérité contre le mensonge.

Quoi qu'il en soit, M. le baron de Menou, me mandez-vous, vous a montré des projets de lettres pour le Roi, pour moi, et pour M. de la Luzerne. Celui-ci m'a dit et écrit plusieurs fois n'avoir pas reçu cette lettre, et j'affirme n'avoir pas reçu, non plus, celle destinée pour moi. J'aurois donc pu croire que, d'après les observations que vous me mandez avoir faites à M. de Menou sur des faits présentés d'une manière inexacte, il avoit pris le parti de supprimer ces lettres auxquelles, me mandez-vous toujours, il vous dit alors qu'il alloit faire des changemens : mais d'un autre côté, M. de la Touche me mande textuellement, que M. le baron de Menou lui a dit (dans une conversation qu'ils eurent ensemble à ce

sujet, le lundi 19 avril au matin) que lui, baron de Menou, *avoit remis lui-même, au Roi, la copie des deux lettres qu'il avoit écrites sur-le-champ à M. de la Luzerne et à moi.* Voilà donc le Roi informé d'une affaire dans laquelle je suis compromis; j'ai droit et intérêt d'être justifié vis-à-vis de sa majesté: j'ai droit et intérêt à ce qu'elle sache que la prétendue correspondance entre M. le baron de Menou et moi n'a jamais existé; que je n'ai pas même reçu la lettre dont M. de Menou lui a remis la copie, et dont je n'ai pu parvenir à avoir encore aucune communication, quoique M. de la Touche en ait demandé copie à l'auteur.

Je vous demande donc positivement, M. le comte, de fixer l'attention du Roi sur ces objets, et de vouloir bien m'informer de ce que vous aurez dit à ce sujet à sa majesté, et de ce qu'elle vous aura répondu. Cette lettre de vous me servira dans tous les cas de preuves que j'ai fait ce qui dépendoit de moi pour repousser cette

calomnie absurde ou atroce, mais pourtant moins affligeante que tant d'autres, en ce qu'elle laissoit au moins des moyens faciles de remonter assez à sa source, sinon pour la démasquer, au moins pour la détruire.

Vous connoissez, M. le comte, etc...

Lettre du même, au même.

Londres, 28 mai 1790.

J'ai reçu, M. le comte, la lettre que vous m'avez écrite en date du 21 de ce mois ; j'y ai vu avec plaisir que vous aviez mis sous les yeux du Roi celle que je vous avois adressée le 11 du même mois, et que S. M. étoit convaincue que ni la prétendue correspondance avec M. le Baron de Menou, ni les bruits calomnieux auxquels elle avoit donné lieu, n'avoient aucun fondement. Je suis donc pleinement satisfait sur ce point. Sur quelques observations qui me restent à vous faire, je prends le parti de différer jusqu'à ce que j'aie pu connoître les raisons de l'étonnante différence qui se trouve entre le récit fait par vous, M. le comte, que je ne soupçonne pas d'inexactitude, et celui fait par M. Menou, que je ne puis pas en soupçonner non plus. Je laisse donc cette affaire pour le moment, et je reviens à celle dont vous avez fixé la décision à l'époque de la fête

du Roi d'Angleterre, c'est-à-dire au 4 du mois prochain.

Vous vous rappelez, M. le comte, que par les notes des 6 mars et 3 avril 1790, qui vous ont été communiquées de ma part par MM. les ducs de Liancourt et de Biron, je vous observois que la face des affaires politiques ayant entièrement changé depuis mon départ de Paris, la mission particulière dont j'étois chargée à la cour de Londres, ne pouvoit plus se traiter séparément des autres intérêts qui occupent l'Europe, et que par conséquent la totalité des négociations devoit être réunie dans une seule et même main : je vous observois, de plus, que je croyois m'être procuré ici les moyens de traiter avec quelqu'avantage des intérêts de la France vis-à-vis de l'Angleterre, et que l'espoir d'y réussir me feroit desirer d'en être chargé.

Dans la réponse que m'ont faite de votre part MM. de Liancourt et Biron, et à laquelle vous vous refusez par votre lettre du 25 mars dernier, j'ai vu avec plaisir que vous étiez porté à acquiescer à cette demande et à me *prouver la disposition où est le*

Roi de m'accorder confiance, que M. de la Luzerne quitteroit l'Angleterre après la fête du Roi, et qu'alors je serois à la tête de la négociation, etc. etc. J'ai donc attendu cette époque avec confiance ; et dans ce moment où elle est si prochaine, je crois devoir vous proposer les moyens qui me paroissent les plus convenables pour réaliser ces arrangemens convenus.

Les décrets de l'assemblée nationale ne me permettent de prendre aucun titre, et je ne puis que continuer de faire ce qu'elle a précédemment approuvé que je fisse. Je crois donc que la marche la meilleure, c'est qu'en m'envoyant mes nouvelles instructions, vous y ajoutiez seulement :

" Le Roi confirmant et augmentant, " s'il est nécessaire, les pouvoirs donnés à " M. le duc d'Orléans, le... etc."

Par ce moyen simple et facile toute difficulté sera sauvée.

Je vous ai encore observé dans les deux mêmes notes, qu'il ne me seroit pas possible de garder ici M. Barthelemy comme chargé d'affaires, et je persiste dans cette fa-

çon de penser relative à ma position personnelle. Ce n'est pas que je veuille disposer de cette place en faveur de quelqu'un : je vous demande seulement de vouloir bien me communiquer le choix que vous comptez faire ; car quoique décidé à n'avoir point de préférence, je ne puis pas être sûr de n'avoir pas d'objections.

Je crois inutile de vous répéter, M. le comte, que dans le cas où, contre toute apparence, vous jugeriez que ces arrangemens ne pourroient plus avoir lieu ou devroient encore être différés, je serois forcé de supplier le Roi de me retirer la mission qu'il m'avoit donnée, et qui se trouve détruite par le fait ; et que mon devoir me rappelleroit impérieusement à ma place de député dans l'assemblée nationale, dont je ne puis me permettre d'être absent que par l'espoir d'être ici plus utile au bien de mon pays, et à la gloire de mon Roi.

Ces motifs puissans doivent vous assurer de la satisfaction que j'aurai à voir réaliser la bonne volonté que vous m'avez témoignée si souvent, et dont j'ai toujours

reçu les assurances avec plaisir et confiance.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre de Montmorin, à d'Orléans.

Paris, 31 mai 1790.

M. le duc de Biron m'a communiqué la lettre dont V. A. S. l'a honoré, il y a quelques jours, et il m'avoit précédemment remis une note relative à la position actuelle de Mgr. en Angleterre.

Je commencerai par prier Mgr. de recevoir toutes mes excuses de n'avoir pas encore répondu à cette note; mais j'espère qu'il voudra bien observer que les évènemens survenus depuis qu'elle m'a été communiquée, ont rendu beaucoup plus délicate la question que Mgr. y traite.

La querelle qui s'est élevée entre l'Espagne et l'Angleterre est devenue sous tous les rapports notre affaire la plus importante à Londres : il est du plus grand intérêt

têt pour nous qu'elle ne devienne pas le sujet d'une guerre entre ces deux puissances. Nous ne pouvons nous dissimuler que dans ce cas nous nous trouverions dans la fâcheuse alternative d'y prendre part, ou de voir s'affoiblir, peut-être même se rompre entièrement les liens qui nous unissent avec l'Espagne, et par conséquent s'évanouir les avantages qui en résultent pour nous. Dans ces circonstances, nous devons porter tous nos soins à pacifier les choses; et pour y parvenir, nous devons sur-tout chercher à inspirer la plus grande confiance à la cour de Madrid. Un changement dont elle n'avoit pas été prévenue dans les personnes qui composent en ce moment l'ambassade de France en Angleterre, pourroit y porter atteinte. Si Mgr. persistoit dans l'idée consignée dans sa note, il seroit donc indispensable d'en donner connoissance au Roi d'Espagne, et de s'assurer d'avance que cette disposition n'altérera pas la confiance qu'il nous importe de conserver de sa part. Avant de prendre les ordres du Roi pour faire aucune démarche à cet égard, j'attendrai

que Mgr. me fasse parvenir définitivement les siens.

Je supplie Mgr. de me permettre à présent quelques réflexions sur son projet de retour à Paris. Je viens de mettre sous ses yeux une partie des raisons qui s'opposeroient à ce qu'il fût chargé nominalement et seul de la conduite des affaires actuelles à Londres. J'ajouterai que les autres circonstances sont exactement les mêmes que lorsque Mgr. se détermina à aller en Angleterre. L'évènement relatif à l'Espagne semble même pouvoir y rendre sa présence plus utile, et je ne peux m'empêcher d'observer qu'on trouveroit extraordinaire que Mgr. y fût resté pendant que les affaires n'y paroissent pas très-instantes, et qu'il en revînt au moment où elles le deviennent infiniment.

En un mot, lorsque Mgr. est parti pour Londres, il pouvoit y avoir deux manières d'envisager ce voyage, et il se rappellera ce que j'eus l'honneur de lui dire la veille de son dé$_{t}$art: aujourd'hui, il me semble

qu'il ne peut y en avoir qu'une. Le moyen le plus sûr et le plus noble pour Mgr. de détruire jusqu'à l'apparence des calomnies dont il se plaint, c'est de rendre son séjour à Londres utile à la nation et au Roi dans une circonstance aussi importante que l'est celle de la querelle avec l'Espagne. M. de la Luzerne se trouvera trop heureux que Mgr. veuille bien lui donner ses conseils et l'aider de ses moyens, et l'on peut se reposer sur son honnêteté du soin de publier les services que Mgr. aura rendus. Si, au contraire, Mgr. quittoit l'Angleterre dans un moment aussi important que celui-ci, il seroit impossible, comme j'ai déjà eu l'honneur de le lui dire, qu'on ne le trouvât pas extraordinaire. Son retour détruiroit toute idée d'une mission précédente. D'ailleurs, Mgr. une fois à Paris ne pourroit pas lui même répondre que des gens mal-intentionnés, s'il y en avoit, ne se servissent de son nom pour exciter des troubles dont il gémiroit surement, mais qui n'en existeroient pas moins, et pourroient finir par amener de grands malheurs.

J'espère que Mgr. rendra justice à la franchise et à la vérité avec lesquelles je m'explique avec lui; et j'oserai lui dire que quiconque lui tiendroit un autre langage, n'y seroit déterminé, ni par son amour pour la chose publique, ni par un véritable intérêt pour Mgr. et pour sa gloire.

Je supplie, Mgr. etc.

Lettre de d'Orléans, à M. de Montmorin.

Londres, 7 Juin 1790.

J'ai reçu, M. le comte, la lettre que vous m'avez écrite : et sa date du 31 mai me fait voir que vous n'aviez pas encore reçu celle que je vous ai adressé le 28 du même mois, et qui n'a dû vous parvenir que le premier de celui-ci. J'ai lieu de croire que vous l'aurez prise pour une réponse suffisante à la demande que vous me faites, un peu tard, de savoir *si je persiste dans l'idée consignée dans ma note :* vous y aurez vu que je persiste dans les deux notes qui vous ont été communiquées de ma part, et dans les arrangemens qui ont été convenus, en conséquence, entre vous et moi, par l'entremise de messieurs de Liancourt et de Biron ; arrangemens constatés par leurs lettres, auxquels vous vous référez par la vôtre du 25 mars dernier. Je ne puis donc penser que vous ayiez différé de

prendre les ordres du Roi à ce sujet, et ce n'est que subsidiairement que je vous prie de le faire, si par impossible je m'étois trompé à cet égard.

J'avoue que j'ai peine à comprendre comment et pourquoi vous croyez avoir à prendre aussi, pour cet objet, les ordres du Roi d'Espagne; je ne croyois pas qu'il dût concourir à la nomination des ambassadeurs de France; je ne vois même pas quelle sorte d'intérêt ce souverain pourroit y prendre, à moins qu'il ne prétendît que nos ambassadeurs ne dussent prendre les intérêts de l'Espagne de préférence à ceux de la France; et apparemment ce n'est pas là ce que vous avez voulu dire, quoiqu'aucun autre sens ne se présente à moi en relisant cet article.

Sur ce que vous me dites relativement à mon séjour plus ou moins prolongé à Londres, je me réfère à mon tour aux deux notes précédentes, *sur ma position actuelle*; et je ne comprends pas non plus, comment il seroit utile à la France que je restasse à Londres, quand je n'y serois

plus chargé de rien, ni comment il seroit utile à ma gloire d'être le conseil d'ambassade de M. de la Luzerne.

Je ne suis pas moins étonné de ce que vous me mandez que *mon retour détruiroit cette idée d'une mission précédente*; car, je ne suppose pas qu'au besoin vous refusassiez de la certifier; et de plus, j'ai en main toutes les preuves nécessaires, non-seulement pour la contaster, mais même pour faire voir comment et pourquoi ma mission, dans ce pays, n'est pas devenue aussi utile à la France que je devois raisonnablement l'espérer. Je suis donc sans inquiétude à ce sujet.

Je ne veux pas m'effrayer davantage des troubles que vous paroissez craindre que des gens mal-intentionnés ne suscitent sous mon nom, dans le cas de mon retour: comme ses gens ne pourroient être que ceux qui, après s'être efforcés de m'empêcher, autant qu'il étoit en eux, d'être utile à mon pays, voudroient de même m'empêcher de donner au Roi, comme à la nation, des preuves de mon

zèle et de mon dévouement, j'espère que je les démasquerois, et plus facilement sur-tout de Paris que de Londres.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre de Montmorin, à d'Orléans.

Paris, 17 Juin 1790.

J'AI reçu la lettre dont V. A. S. m'a honoré, le 7 de ce mois; et quoique j'eusse reçu précédemment celle qu'elle m'avoit fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois dernier, j'avois cru devoir attendre, pour prendre définitivement les ordres du Roi, la réponse de monseigneur à ma dernière lettre, parce qu'elle m'avoit paru contenir des réflexions qui pouvoient mériter quelque considération.

J'ai mis de nouveau de sous les yeux de sa majesté la note de monseigneur, sur sa position actuelle en Angleterre, ainsi que toutes celles de ses lettres qui ont rapport à l'objet qui y est traité. Sa ma-

jesté a jugé que la situation des affaires ne permettoit de rappeler ni M. de la Luzerne, ni M. Barthelemy ; et elle m'a ordonné d'avoir l'honneur de demander à monseigneur, *qu'elle desiroit que les choses restassent à tous égards comme elles sont.*

Après m'être acquitté des ordres du Roi, je supplie monseigneur de me permettre de répondre à deux articles de sa lettre qui me concernent personnellement.

J'ai cherché dans celle que j'ai eu l'honneur d'écrire à monseigneur, le 31 mai dernier, ce qui avoit pu l'induire à penser que je croyois quil falloit prendre les ordres du Roi d'Espagne, relativement à l'ambassade de France en Angleterre. Quelqu'éloignée qu'une pareille idée ait jamais été de ma pensée, j'ai craint que la manière dont je m'étois exprimé n'eût prêté à cette interprétation. J'ai vu avec plaisir qu'il n'y étoit question que de prévenir l'Espagne d'un changement dans l'ambassade de France en Angleterre, s'il devoit avoir lieu, et de s'assurer que ce changement ne porteroit

pas atteinte à la confiance qu'il nous est important de conserver de sa part, dans des circonstances aussi délicates que celle que présente la situation actuelle des affaires. En un mot, j'ai vu qu'il y étoit question de la convenance d'avoir dans cette occasion des égards pour l'Espagne, mais nullement de prendre ses ordres. Si monseigneur veut bien avoir la bonté de relire cet article de ma lettre, je ne doute pas qu'il n'en porte le même jugement.

Mgr. me rend justice en voulant bien supposer que je ne refuserois pas de certifier, au besoin, la mission qu'il a eue en partant de Paris. J'en connois, en effet, les motifs et l'objet, et je serai toujours prêt à donner, sur ce qui le concerne, toutes les connoissances que monseigneur pourra desirer.

Je suis, etc.

Lettre de d'Orléans, au Roi.

Londres, 25 Juin 1790.

SIRE,

DÈS le 6 mars dernier, j'ai informé M. de Montmorin, que l'objet partiel du sort des Pays-Bas, sur lequel portoit essentiellement la mission que votre majesté m'avoit fait l'honneur de me confier, étoit devenu impossible à traiter séparément des autres négociations auxquelles les nouveaux évènemens politiques venoient de donner lieu.

Le 3 avril suivant, je suis revenu sur cet objet, et je lui en ai développé les raisons, en lui observant que la totalité des intérêts de la cour de France avec la cour d'Angleterre, ne pouvoit plus être traitée qu'ensemble, et conséquemment par une seule et même personne.

Je me suis en même temps expliqué vis-à-vis de lui, autant qu'il m'étoit possible, sur l'espoir et les moyens que j'avois de

parvenir à remplir les intentions de votre majesté, si j'étois chargé par elle de ces négociations importantes.

Enfin, à l'époque du 4 juin, que M. de Montmorin avoit fixée pour celle de ces nouveaux arrangemens à prendre, je lui ai écrit derechef, pour le prier de prendre les ordres de votre majesté à cet égard.

En effet, ce ministre m'informe, par sa lettre du 17 de ce mois, qu'il a mis de nouveau sous les yeux de votre majesté les différentes notes et lettres de moi qui ont rapport à cet objet, et que sa majesté a jugé que la situation des affaires ne permettoit de rappeler, ni M. de la Luzerne, ni M. Barthelemy.

La mission que votre majesté m'avoit fait l'honneur de me confier, se trouvant terminée par cette décision, j'ai celui de la prévenir que je me dispose à me rendre incessamment à Paris pour y reprendre ma placé de député à l'assemblée nationale où mon devoir m'appelle.

Sans doute, je ne perds pas, sans quelque regret, l'espoir que j'avois apporté

dans ce pays, d'y être de quelqu'utilité aux intérêts de la France et à la gloire de votre majesté ; mais j'emporte l'idée consolante, que je vais concourir encore à l'achévement de travaux qui déjà ont obtenu l'approbation de votre majesté, et qui assureront à jamais son bonheur et sa gloire. Je me féliciterai sur-tout de me trouver à ce jour mémorable, où la France entière viendra offrir à votre majesté le tribut de respect et d'amour qui lui est dû à tant de titres, et de pouvoir joindre mon hommage et mes vœux particuliers, aux vœux et aux hommages universels de la nation la plus reconnoissante pour le meilleur et le plus grand des Rois.

Sire, de V. M. etc.

Lettre de d'Orléans, à Montmorin.

Londres, 25 Juin 1790.

Vous trouverez ci-joint, monsieur, une lettre pour le Roi, que je vous prie de remettre à sa majesté le plutôt possible. Je vous envoie aussi copie de cette lettre, parce que vous y verrez et le parti que je prends et les motifs qui me déterminent, et que je n'aurois pu que vous répéter les mêmes choses qu'elle contient.

Puisque vous avez remis sous les yeux du Roi mes différentes lettres et notes, tant sur l'état présent des affaires de l'Europe, que sur ma situatiou personnelle, sa majesté a déja vu les raisons qui nécessitent mon retour, et qui me rendent entièrement inutile ici, d'après la décision qu'elle a portée, et dont vous m'informez de sa part, dans votre lettre du 17 de ce mois.

Si cependant sa majesté faisoit encore quelques observations, je vous prie, monsieur, de lui exposer que la circonstance présente est trop importante pour que

j'aie pu différer de me rendre à la place où mon devoir m'appelle, et dont je n'ai pu consentir à m'absenter quelque temps que dans l'espoir d'être ici plus utile aux intérêts de la nation et à la gloire de sa majesté, espoir qui n'existe plus depuis votre lettre du 17 de ce mois.

Je vous prie pareillement d'observer de plus à sa majesté, que par le parti que je prends, je n'en serai que plus à portée de recevoir ses ordres, si elle avoit à m'en donner de nouveaux ; et que je conserve et conserverai toujours le même zèle pour les exécuter à sa plus grande satisfaction, et lui donner chaque jour de nouvelles preuves de mon dévouement et de mon respect.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre de d'Orléans, à M. de la Touche.

Londres, 3 Juillet 1790.

Je vous prie, monsieur, de mettre, le plus tôt possible, et en mon nom, sous les yeux de l'assemblée nationale, les faits dont l'exposé est ci-dessous.

Le 25 du mois dernier, j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi pour prévenir S. M. que je me disposois à me rendre incessamment à Paris. Ma lettre a dû arriver à M. de Montmorin le 29 du même mois. J'avois depuis pris en conséquence congé du Roi d'Angleterre, et fixé mon départ à aujourd'hui, 3 juillet, après midi. Mais ce matin, M. l'ambassadeur de France est venu chez moi, et m'a présenté un monsieur qu'il m'a dit être M. de Boinville, aide-de-camp de M. Lafayette, envoyé de Paris par son général, le mardi 29, pour une mission auprès de moi. Alors ce M. de Boinville m'a dit, en présence de M. l'ambassadeur, que M. de Lafayette me conjuroit de ne pas me

me rendre à Paris ; et parmi plusieurs motifs qui n'auroient pu fixer mon attention, il m'en a présenté un plus important ; celui des troubles qu'exciteroient des gens malintentionnées qui ne manqueroient pas de se servir de mon nom. Le résumé de ce message et de cette conversation est certifié par M. l'ambassadeur de France, dans un écrit dont j'ai l'original entre les mains, et dont copie, signée de moi, est ci-jointe. Sans doute je n'ai pas dû compromettre légèrement la tranquillité publique, et j'ai pris le parti de suspendre toutes démarches ultérieures ; mais ce n'a pu être que dans l'espoir que l'assemblée nationale voudroit bien, en cette occasion, régler la conduite que j'ai à tenir : et voici les raisons sur lesquelles j'appuie cette demande.

A l'époque de mon départ pour l'Angleterre, ce fut M. de Lafayette qui me fit le premier, au nom du Roi, la proposition de me charger de la mission que S. M. desiroit me confier. Le récit de la conversation qu'il eut avec moi à ce sujet, est consigné dans un exposé de ma conduite

que je me proposois de rendre public seulement après mon retour à Paris ; mais que, d'après ce nouvel incident, je prends le parti de publier aussitôt, comme aussi d'en faire déposer l'original sur le bureau de l'assemblée. On y verra que parmi les motifs que M. de Lafayette me présenta pour accepter cette mission, un des principaux fut déjà que mon départ ôtant tout prétexte aux mal-intentionnés de se servir de mon nom pour exciter des mouvemens tumultueux dans Paris, lui, M. de Lafayette, en auroit plus de facilité pour maintenir la tranquillité dans la capitale ; et cette considération fut une de celles qui me déterminèrent. Cependant, j'ai rempli cette mission, et la capitale n'a pas été tranquille : et si en effet les fauteurs de ces tumultes n'ont pas pu se servir de mon nom pour les exécuter, ils n'ont pourtant pas craint d'en abuser dans vingt libelles pour tâcher d'en fixer les soupçons sur moi.

Il est enfin temps de savoir quels sont ces gens mal-intentionnés dont toujours on connoît les projets, sans cependant pouvoir

jamais avoir aucun indice qui mette sur leurs traces, soit pour les punir, soit pour les réprimer. Il est temps de savoir pourquoi mon nom serviroit, plutôt que tout autre, de prétexte à des mouvemens populaires ; il est temps enfin qu'on ne me présente plus ce fantôme, sans me donner aucun indice de sa réalité.

En attendant, je déclare que depuis le 25 du mois dernier, mon opinion est que mon séjour en Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux intérêts de la nation et au service du Roi ; qu'en conséquence, je regarde comme un devoir d'aller reprendre mes fonctions de député à l'assemblée nationale ; que mon vœu personnel m'y porte ; que l'époque du 14 juillet, d'après les décrets de l'assemblée, semble m'y rappeler plus impérieusement encore ; et qu'à moins que l'assemblée ne décide d'une façon contraire, et ne me fasse connoître sa décision, je persisterai dans ma résolution première. J'ajoute que, si, contre mon attente, l'assemblée jugeoit qu'il n'y a lieu à délibérer sur ma demande, je croirois en devoir conclure qu'elle

juge que tout ce qui m'a été dit par le sieur de Boinville, doit être considéré comme non avenu, et que rien ne s'oppose à ce que j'aille rejoindre l'assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre.

Je vous prie, monsieur, après avoir fait connoître ces faits à l'assemblée nationale, d'en déposer sur le bureau le présent détail signé de moi, et de solliciter la délibération de l'assemblée à ce sujet.

J'envoie copie de la présente lettre à S. M. par M. de Montmorin, et à M. de Lafayette.

Certificat donné par M. de la Luzerne.

Je certifie que j'ai présenté à Mgr. le duc d'Orléans, aujourd'hui 3 juillet 1790, M.de Boinville aide-de-camp de M. de Lafayette, et qu'il a dit en ma présence à Mgr, qu'il étoit envoyé par ce général pour lui dire qu'il étoit extrêmement inquiet des troubles que pourroient exciter à Paris dans ce moment des gens mal-intentionnés, qui ne manqueroient pas de se servir du nom respectable de S. A. S. pour troubler la tranquillité de la capitale, et peut-être celle du Royaume, et qu'il le conjuroit par ces raisons de retarder son retour pour quelque temps. M. le duc d'Orléans ne voulant en aucune manière donner lieu au prétexte à ce que la tranquillité publique fût troublée, d'après les instances de M. de Boinville et les miennes, a consenti de différer de quelques jours son départ qu'il avoit fixé au 3 juillet, conformément à la lettre qu'il avoit écrite au Roi le 25 juin dernier.

Il s'est décidé à ce parti pour avoir le temps de connoître les desirs du Roi et le vœu de l'assemblée nationale sur la conduite qu'il avoit à tenir dans cette occurrence.

Comme M. de Boinville n'a remis à Mgr. le duc d'Orléans aucun écrit, S. A. S. m'a prié de certifier les faits ci-dessus. A Londres, ce 3 juillet 1790.

Signé, LA LUZERNE.

Pour copie.

Signé, L. Ph. J. d'ORLÉANS.

Lettre de d'Orléans, à Louis XVI.

SIRE,

J'AI l'honneur d'envoyer à V. M. la copie d'une lettre dont je charge M. de la Touche de donner connoissance à l'assemblée nationale. Cette lettre contient le récit de quelques faits que je desire qui fixent l'attention de V. M. Je me fais de plus un devoir de ne faire aucune démarche sans en rendre compte à V. M, et mon plus grand desir est et sera toujours d'obtenir son approbation.

Sire, de V. M., etc.

Lettre de d'Orléans, à M. de la Fayette.

Londres, 3 juillet 1790.

CONFORMÉMENT à ce que j'ai dit, monsieur, à M. de Boinville, dans l'entretien qu'il a eu avec moi de votre part, ainsi que me l'a certifié monsieur l'ambassadeur de France, je vous envoie copie de la lettre que je charge M. de la Touche de communiquer, en mon nom, à l'assemblée nationale.

Vous connoissez, M. le comte, etc.

Lettre de d'Orléans, au Roi.

Londres, 5 juillet 1790.

SIRE,

J'AI reçu dimanche, 4 juillet, la lettre (1) dont votre majesté m'a honoré, de Saint-Cloud, le 30 juin dernier. Votre majesté aura su, bien avant que ma réponse pût lui parvenir, que d'après un message de M. de la Fayette, qui m'est venu, par un de ses aides-de-camp, parler de sa part, le samedi 3 de ce mois, j'ai jugé indispensable de m'adresser, dès le même jour, à l'assemblée nationale, pour la supplier de s'expliquer sur la conduite que je devois tenir en ce moment ; et votre majesté aura vu, par la copie que j'ai eu l'honneur de lui adresser en même temps de ma lettre à l'assemblée nationale, quels motifs

(1) On n'a pas trouvé cette lettre.

ont décidé ma démarche. Ce n'est pas que dans mon opinion je croie nullement que mon retour puisse causer, comme on paroît le craindre, quelque tumulte exicité sous mon nom. Votre majesté doit à présent être suffisamment instruite qu'à aucune époque je n'ai été, ni directement, ni indirectement, c'est-à-dire, ni par moi, ni par aucun agent, la cause d'aucun mouvement populaire ; mais j'ai voulu ôter même tout prétexte au plus léger soupçon.

Il y a déjà long-temps que j'avois chargé M. de Montmorin de mettre sous les yeux de votre majesté, que la nouvelle face qu'avoient prise les affaires politiques de l'Europe, en les compliquant en effet davantage, détruisoit entièrement la mission particulière que votre majesté m'avoit fait l'honneur de me confier. Je lui ai observé plusieurs fois que les intérêts de la cour de France, vis-à-vis de la cour d'Angleterre, ne pourroient plus être traités qu'ensemble et par une seule et même personne qui eût la confiance de votre majesté pour

la totalité des négociations. C'étoit parce que cette opinion m'étoit évidemment démontrée; c'étoit par le desir ardent d'être utile à la fois aux intérêts de la nation et à la gloire de votre majesté, que j'avois desiré d'être chargé de ce grand ouvrage. J'eusse été alors autorisé à accepter cette mission de votre majesté, comme une continuation de celle dont elle m'avoit honoré. Mais aujourd'hui que j'ai pris congé, déjà depuis plusieurs jours, du Roi d'Angleterre, comme ayant terminé ma mission; aujourd'hui que j'ai instruit l'assemblée nationale que cette mission étoit finie, ma qualité de député me met dans l'impossibilité d'en accepter aucune autre. Il est donc absolument nécessaire que dans ce moment j'aille de nouveau prendre les ordres de votre majesté. J'ose ajouter qu'il est peut-être également nécessaire, et que mon plus grand desir est que votre majesté me permette de lui parler directement, avec toute la vérité qu'un sujet fidèle doit à son Roi, et toute la confiance que les vertus personnelles de

votre majesté m'inspirent ; et si après cet entretien elle daigne de m'honorer de nouveau de sa confiance, et que j'obtienne le consentement de l'assemblée nationale pour cette seconde mission, je me trouverai heureux de prouver à votre majesté mon empressement à exécuter ses ordres.

Sire, de votre majesté, etc.

Discours de d'Orléans, à l'assemblée nationale, après son retour de sa mission en Angleterre.

MESSIEURS,

TANDIS que d'après la permission que l'assemblée m'avoit donnée, et conformément au vœu du Roi, je m'étois absenté pour aller remplir en Angleterre une mission dont S. M. m'avoit chargé auprès de cette cour, vous avez décrété que chacun des représentans de la nation prêteroit individuellement le serment civique dont vous aviez réglé la formule. Je me suis empressé alors, messieurs, de vous envoyer mon adhésion à ce serment, et je m'empresse aujourd'hui de le renouveler au milieu de vous. Le jour approche où la France entière va se réunir solemnellement pour le même objet, et où toutes les voix ne feront entendre que des sentimens d'amour pour la patrie et pour le Roi: pour la patrie si chère à des citoyens qui ont recouvré leur liberté; pour le Roi si digne par ses vertus de régner sur un peuple libre, et d'attacher son

nom à la plus grande comme à la plus heureuse époque de la monarchie française. Ce jour, au moins je l'espère ainsi, verra disparoître pour jamais toutes les différences d'opinions et d'intérêts désormais réunis et confondus dans l'opinion et l'intérêt public. Pour moi, messieurs, qui n'ai jamais fait de vœu que pour la liberté, je ne puis que desirer et solliciter de vous le plus scrupuleux examen de mes principes et de ma conduite dans tous les temps. Je ne puis avoir le mérite d'aucun sacrifice, puisque mes vœux particuliers ont toujours prévenu ou suivi vos décrets; et depuis long-temps, je peux le dire, je portois dans mon cœur le serment que ma bouche va prononcer en ce moment:

" Je jure d'être fidèle à la nation, à la " loi, au Roi, et de maintenir de tout " mon pouvoir la constitution décrétée par " l'assemblée nationale et acceptée par le " Roi."

Nota. On trouve à la suite de ce discours une phrase destinée à en faire partie, et qui se trouve bâtonnée. L'exactitude que

l'on met dans la copie de ces pièces engage à la rétablir. La voici :

Je crois, messieurs, devoir vous annoncer que le roi d'Angleterre m'a expressément chargé de témoigner à S. M. le desir constant qu'il avoit de fortifier et d'entretenir avec la France et avec le Roi, les sentimens d'amitié, de bonne intelligence et de cordialité, qu'il regarde comme également utiles au bonheur des deux nations. Je n'ai point laissé ignorer au Roi d'Angleterre que je m'empresserois de rendre publics des sentimens que j'étois sûr qui feroit un égal plaisir à la nation et au Roi.

SECONDE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

CORRESPONDANCE ENTRE D'ORLÉANS,

SA FAMILLE ET SES AMIS.

Lettre de Penthièvre, à Madame d'Orléans.

A la Ville-d'Eu, le 9 avril 1791.

MA tendresse pour vous, ma chère enfant, et ma qualité de père, demandent de moi de vous avertir à l'approche de Pâques, qu'il ne faut pas vous confesser à un prêtre sermentaire, ni fréquenter les églises sorties de l'orthodoxe: ma santé est toujours infiniment souffrante. J'embrasse ma chère enfant de tout mon cœur.

Lettre de Madame d'Orléans, à son fils aîné.

Je t'envoie, mon cher ami, une lettre que je viens de recevoir de ton grand père, à Rouen; c'est une réponse à des questions que je lui ai faites relativement à mes pâques: ayant toute ma vie été guidée par lui, je desirois l'être sur le point le plus essentiel. Voilà ce qu'il me répond. Ma tendresse pour mes chers enfans et mon devoir me font une loi de leur communiquer cette lettre; et comme je ne serai pas à Paris au moment de Pâques, c'est toi, mon cher ami, que je charge de la lire à tes frères et à ta sœur. Je leur écrirai à tous sur cet objet: mais comme je ne le puis pas encore, je te prie d'y suppléer en leur montrant cette lettre de mon père, que tu me renverras sur-le-champ après. Je viens d'arriver extrêmement souffrante et fatiguée; mais les consolations que je suis sûre de trouver auprès du

meilleur des pères, me ranimeront. Je desire pour ton bonheur et pour le mien que tu m'aimes comme je te chéris. J'embrasse tous mes chers enfans.

Note de d'Orléans sur sa conduite avec sa femme et ses enfans.

MA femme est partie de chez moi dans les premiers jours d'avril 1791, pour s'en aller chez son père, d'où elle n'est pas revenue. Quelques jours après, elle écrivit à tous ses enfans, en leur envoyant une lettre qu'elle venoit de recevoir de son père, pour leur défendre d'aller à confesse à un prêtre sermentaire, et de fréquenter les églises sorties de l'orthodoxie.

Cette lettre me confirma ce que je savois depuis long-temps, qu'elle étoit loin de penser comme moi sur le nouvel ordre de choses qui s'établissoit en France; et que si je lui laissois prendre quelque part à l'éducation de mes enfans, ils seroient élevés dans des principes absolument

contraires à ceux que j'ai toujours professés, et que je crois nécessaires à leur bonheur.

Vers la fin d'octobre 1791, l'assemblée constituante étant finie, et n'ayant plus d'autre moyen d'être utile à ma patrie que de m'employer au militaire, soit sur terre, soit sur mer, et par conséquent toujours au moment de me séparer de ma fille pour long-temps, ne voulant pas la laisser à Paris sans moi, dans la crainte que ma femme, moi éloigné, ne revînt en prendre possession et changer son éducation : d'ailleurs, sa santé étant dérangée par les secousses que les différends que j'avois eus avec sa mère relativement à elle, lui avoient occasionnées ; et voulant achever son éducation par la pratique de la langue anglaise, qu'elle savoit très-bien à cela près, je me décidai à l'envoyer en Angleterre, sous la conduite de madame de Sillery, dont les principes m'étoient connus, et dont la conduite de mes deux fils qu'elle a élevés, justifie la confiance que j'avois en elle.

Je comptois qu'elle reviendroit quand

toutes mes affaires avec ma femme seroient finies et arrangées, ou quand je serois sédentaire à Paris. Mes affaires ne le sont pas encore. Je suis parti dans le printemps pour rejoindre mes enfans à l'armée du Nord, n'ayant pas pu être employé jusques-là ; j'en suis revenu à la fin de juillet : et au moment où l'ambassadeur d'Angleterre a été rappelé, j'ai écrit à madame Sillery et à ma fille de revenir, ne voulant pas que ma fille restât plus long-temps dans un pays dont l'ambassadeur en France venoit d'être rappelé. Leur santé a retardé leur retour jusqu'à présent.

---

* *Nota.*—On voit facilement que cette note a été faite pour empêcher que madame de Sillery et la fille de d'Orléans ne fussent portées sur la liste des émigrés.

Lettre de Madame d'Orléans, à son mari, écrite en 1790.

Vous avez bien raison, mon cher ami, il vaut mieux nous écrire. Quand on discute avec quelqu'un que l'on aime, un objet intéressant, on est bien exposé à s'échauffer ; et je sens que c'est ce qu'il faut éviter entre nous ; car il échappe des choses qui font du mal dans le moment et qui en font encore après. Je serai bien aise de terminer pour ce qui regarde madame de Sillery, et vous ne m'en montrez pas moins d'impatience ; ainsi parlons-en, mon cher ami, pour n'y plus revenir, car j'ai besoin non-seulement de repos, mais de jouir des bienfaits que je vous dois. Vous avez déjà fait pour mon bonheur, en m'accordant mes enfans un certain nombre de fois par semaine ; ce seront des momens heureux que je vous devrai, et qui répandront une grande douceur sur mes jours. Je ne veux plus re-

venir sur le passé, ainsi que je vous l'ai déjà dit : les torts que je reproche à madame de Sillery existent, et ne peuvent être détruits ni par son journal (1), ni par tout ce qu'elle pourra vous dire ; c'est moi qui ai vu et entendu tout ce qui m'a déplu. Ce n'est donc que l'avenir qui peut me faire revenir sur le compte de madame de Sillery : elle ne peut pas se justifier, mais elle peut réparer ; et si je vois que sa manière d'être et celle de mes enfans est telle que j'ai droit de l'attendre et de l'exiger, je suis juste, et je serai bien aise d'oublier les sujets de plainte qu'elle m'a donnés. Voilà, mon cher ami, ce qui est dans mon cœur et ce que j'ai déjà commencé à éprouver. Madame de Sillery a eu dernièrement de l'humeur, je l'ai supporté ; mais le lendemain, elle a eu une attention pour moi ; elle m'a écrit un billet honnête, je l'ai fait remercier par ma fille, et je lui ai répondu d'une manière dont vous avez été aussi

(1) Voir ci-après la lettre de madame de Sillery, datée de Bath, le 4 novembre 1791.

content qu'elle. Enfin, ce sera sur sa conduite que je réglerai la mienne: que pouvez-vous desirer de mieux, cher ami? Je ne dis pas que je rendrai à madame de Sillery mon amitié, ma confiance; quand elles ont été blessées à diverses reprises, il est impossible de croire que l'on puisse se rapprocher à un certain point; mais madame de Sillery peut compter sur tous les égards, les marques d'attention possibles. Je serai bien aise de pouvoir témoigner de la considération à la personne qui élève mes enfans: ainsi, ce ne sera pas ma faute si cela n'est pas. Vous devez être content de moi, je l'attends de votre justice; mais encore une fois, mon cher ami, ne discutons plus sur ma manière de juger madame de Sillery; je le puis moins à présent qu'autrefois, car antérieurement, lorsque je m'éloignai d'elle, vous n'essayâtes pas de la justifier; vous me dites seulement que vous aviez des raisons essentielles qui vous faisoient tenir à elle; je jouissois du moins de l'idée de vous faire un sacrifice que vous sentiez: mais actuellement vous me dites que Madame de Sillery *fait votre bonheur, qu'elle m'aime*. Je

vous avoue que quand vous me dites de ces choses-là, elles me tuent : éloignons bien, cher ami, tout ce qui pourroit troubler notre union, et soyons, comme toujours, sans gêne, sans embarras l'un pour l'autre ; vous savez trop bien que vous ne pouvez avoir une meilleure amie que moi, pour que je vous le répète ; mais j'espère que vous l'avez toujours pensé, et que personne ne pourroit jamais détruire la confiance que j'attends de votre part : j'ose dire que je l'ai toujours méritée, et je serois bien affectée de penser que vous auriez pu soupçonner le moindre instant que je pouvois être changée : ceux qui vous ont mandé cette nouvelle avoient certainement des raisons pour accréditer une chose démentie par toute ma conduite ; car assurément il ne s'est pas passé un seul jour pendant votre absence où je n'aie prouvé mon attachement pour vous ; mais comme vous me l'avez dit vous-même, on avoit peut-être le projet de vous désunir. Ce que je puis vous dire avec vérité, c'est que personne n'a jamais essayé de m'éloigner de vous. Je ne sais pas comment pensent tous mes

amis pour vous; ce qui est bien sûr, c'est que vis-à-vis de moi ils sont comme je puis le desirer, ils me sont attachés, ils savent qu'ils m'affligeroient sans remplir d'autre objet, ils savent d'ailleurs que je trouverois très-mauvais qu'ils me parlassent de vous avec légèreté; ainsi, soit qu'ils vous approuvent, ou qu'ils ne vous approuvent pas, leur conduite est uniforme, et on ne peut pas plus placée. On vous a mandé que j'éloignois des gens qui vous appartenoient, que je les renvoyois: vous savez que vous avez été le premier instruit des changemens que je projettois, et que je ne les aurois pas faits si vous les aviez désapprouvés. Sauvau étoit beaucoup trop cher pour remplir mon objet, et il me falloit un officier qui remplît la place des quatre qu'il avoit sous lui; tous ces gens étoient accoutumés à trop de gaspillage pour pouvoir me convenir: obligée de porter l'économie sur les plus petits objets, j'ai reformé la petite Dutilleul; mais c'est après vous avoir écrit cinq ou six fois que c'étoit mon intention, que cependant je la garderois si vous le desirez; mais que dans la nécessité de faire des re-

tranchemens, celui-là se feroit moins appercevoir que les autres, parce que j'avois des femmes de reste : et en dernier lieu je vous mandai que si vous ne me répondiez pas sur cet objet, je regarderois votre silence comme un acquiescement. J'étois donc bien fondée à croire que c'étoit une chose qui vous étoit absolument indifférente. Comme je desire si vivement qu'il n'y ait plus le moindre nuage et que vous soyez parfaitement à votre aise avec moi, j'entre dans les plus petits détails. Il me reste encore à vous parler sur un objet bien intéressant, et sur lequel je desire que vous sachiez ma façon de penser ; vous devinez que c'est madame de Buffon dont il est question. Je vous avoue que dans le principe de votre liaison avec elle, j'ai été au désespoir: accoutumée à vous voir des fantaisies, j'ai été effrayée et profondément affectée, lorsque je vous ai vu former un lien qui pouvoit m'ôter votre amitié, votre confiance. La conduite de madame de Buffon, depuis que vous tenez à elle, m'a fait revenir sur les préjugés que l'on m'avoit donnés contre elle ; je lui ai reconnu un attache-

ment si vrai pour vous, un désintéressement si grand, et je sais qu'elle est si parfaite pour moi, que je ne puis pas ne pas m'intéresser à elle. Il est impossible que quelqu'un qui vous aime véritablement n'ait des droits sur moi ; aussi en a-t-elle de véritables, et vous pouvez encore sur ce point être sans gêne avec moi. Je vous le répète, mon cher ami, ce que je desirerois, ce qui feroit vraiment mon bonheur, c'est que vous fussiez parfaitement à votre aise avec moi, et que vous trouvassiez dans votre femme une société douce qui vous attirât et contribuât à votre agrément. Vous m'avez dit que vous alliez venir plus souvent chez moi ; je vous le rappelle, parce que je suis intéressée à ce que vous n'oubliez pas votre promesse, que d'ailleurs je veux vous répéter encore que vous aurez toujours la société qui vous conviendra ; qu'en me prévenant la veille, vous aurez celle qui pourra vous être la plus agréable ; et qu'en me le disant le matin, si je ne puis pas vous la procurer, vous serez du moins sûr de n'avoir personne qui puisse vous déplaire.

Très-cher ami, il faut que je vous dise aussi que dimanche Montpensier m'a prié de permettre que César vînt dîner; j'y ai consenti, mais je vous avoue que je serois fâchée que cela fît planche: de temps en temps j'y consens; mais je trouve très-inutile que ce petit garçon soit de toutes les parties que fait ma fille. Je craindrois d'ailleurs qu'elle ne me demandât aussi d'amener ses compagnes, ce que je refuserois très-certainement. Ainsi, cher ami, il vaudroit mieux éviter que cela fût, et vous le pouvez facilement.

Puisque nous traitons tous les objets essentiels et indifférens, je vous dirai que Sauvau s'est mis en tête de me faire payer le blanchissage de mes meubles, etc., enfin toutes les dépenses qui sont du garde meuble: je ne crois pas que ce soit par votre ordre; mais j'ai pris les mémoires, et je n'ai rien dit, me réservant de vous en parler.

D'après ce que vous m'avez dit, mon cher ami, au sujet de l'observation que j'ai faite à mon fils, je crois que je ferai peu-

être bien de lui dire que s'il m'avoit fait connoître votre intention je me serois arrêtée au premier mot. Ce n'est pas que j'aie changée de manière de voir ; mais si nos enfans peuvent nous croire des opinions différentes, je desire que cela n'influe pas sur leur conduite ; cela les mettroit trop mal à leur aise ; et sur ce point, pour ce qui a rapport à eux, certainement je leur donnerai l'exemple de la soumission.

La petite note précédente, et que je comptois toujours vous remettre avec toutes les autres, comme vous voyez, vous prouvera, cher ami, que pour les choses qui ne portent pas essentiellement sur l'existence future de mon fils, je cède et céderai toujours ; mais la démarche qu'il veut faire est d'un genre trop sérieux pour que je ne fasse pas encore des représentations à ce sujet. C'est un devoir vis-à-vis de vous, et vis-à-vis de lui. Je vous répète qu'il m'a causé hier une peine mortelle, et je vous avoue que j'ai été aussi étonnée et affectée que vous ayez consenti à un arrangement de cette espèce sans m'en avoir dit un seul

mot. Je vous avoue que j'espérois être consultée pour ce qui a rapport à mon fils ; si cela n'est pas, je suis destinée à jouer un rôle passif (ayant trop d'honnêteté et d'attachement pour vous, pour marquer à cet enfant que je désapprouve ce que vous conseillez, ou ce à quoi vous avez consenti), et il pourroit en résulter des choses fâcheuses ou pour l'un ou pour l'autre, et même peut-être pour l'un et l'autre.

Cette nullité ne le frapperoit peut-être pas d'abord ; mais lorsqu'il réfléchira, ou il me croiroit nulle par caractère et n'auroit ni confiance ni déférence pour moi, ou il verroit que mes droits m'ont été ôtés, que cette nullité étoit forcée.

Chercher dans ce cas-là à le rapprocher de moi, à l'éclaircir, seroit peut-être alors en quelque sorte l'éloigner un peu de vous. Il faudroit donc lui fermer mon cœur ou courir ce risque. Cette réflexion m'est affreuse, m'est bien pénible ; car l'un ou l'autre de ces inconvéniens m'affligeroit bien profondément. Je vous dis

ceci, en général, sur tout ce qui peut avoir rapport à sa conduite ; car quant à cet objet-ci, il ne pourra pas ignorer mon opinion. Je suis très-sûre que mon père dira et aura soin même de faire dire que je suis très-fâchée que mon fils aille aux Jacobins ; et peut-être exigera-t-il que je lui dise mon opinion à lui-même, afin qu'il ne puisse pas me reprocher un jour de ne l'avoir pas averti. Vous êtes convenu vous-même, mon cher ami, qu'il y a de grands inconvéniens ; examinons-les nous-mêmes, et voyons, mon cher ami, si les avantages peuvent les balancer. Encore une fois, si les Jacobins étoient composés de députés seulement, ils seroient moins dangereux, parce qu'ils seroient connus par leur conduite à l'assemblée, et que l'on pourroit prévenir mon fils : mais comment le mettre sur ses gardes, vis-à-vis d'un tas de gens qui y ont la majorité, et qui sont bien propres à égarer les principes d'un jeune homme de 17 ans ? Si mon fils en avoit vingt-cinq, comme je vous l'ai dit, je ne serois point

tourmentée

tourmentée, parce qu'il pourrait distinguer par lui-même ; mais à dix-sept ans, jeté dans une ſociété de ce genre ; en vérité, mon cher ami, cela n'a pas de raison : et que ce ſoit nous, que ce ſoit ses parents qui pour finir son éducation l'envoyent aux jacobins, me paraît et paraîtra sûrement à tout le monde une chose inconcevable, et me ferait en vérité regretter qu'il fût ſorti des mains de madame de Sillery. C'eſt pour qu'il apprenne à parler, que vous voulez passer par-dessus tous les dangers, que vous ne pouvez pas ne pas envisager pour lui ; et vous me dites, mon cher ami, pour me faire voir ces avantages comme vous, qu'un fameux orateur anglais ne le serait pas, s'il n'avait appris à parler de bonne heure. Je vous répondrai à cela, que c'est sûrement en assistant aux séances du parlement, aux assises, aux plaidoyers, qu'il a appris cet art, et que mon fils aura les mêmes facilités ſans aller aux jacobins : qu'il suive l'assemblée nationale et les séances des nouveaux tribunaux quand ils seront établis ; et pour peu qu'il y ait des dispositions, il y ap-

prendra à parler tout comme on apprend en Angleterre.

D'ailleurs, mon cher ami, pourquoi n'attendrions-nous pas la nouvelle légiſlature ? ce n'est différer que de quelques mois ; et peut-être à cette ſeconde légiſlature épurera-t-on les jacobins, comme il en a déjà été queſtion.

Signification faite à Madame d'Orléans.

L'AN 1791, le 19 avril, à la requête de M. Louis-Philippe-Joſeph, prince français, demeurant à Paris, au palais Royal, paroisse S. Auguſtin, où il fait élection de domicile; j'ai, etc. ſignifié et déclaré à madame Louise-Marie-Adelaïde, épouse du sieur requérant, au domicile par elle élu, à Paris, chez M. Borde, homme de loi, rue, etc.; qu'ayant appris que M. Louis Jean-Marie de Penthièvre se diſpoſe à s'absenter du Royaume, le prince requérant s'oppose à ce que madame Louise-Marie-Adelaïde, son épouse, sorte de France, l'invite et lui fait même, autant que de besoin, sommation de se rendre à son véritable domicile, à Paris, au palais Royal, dans les appartemens qu'elle y a précédemment occupés; offrant de la recevoir avec les égards qu'il a toujours eus pour elle: sinon et à faute de satisfaire à la présente sommation, j'ai, par

le prince requérant, fait toutes réserves et protestations de se pourvoir par les voies de droit pour l'y contraindre, etc.

Extrait d'une lettre de Madame de Sillery-Genlis, à d'Orléans, datée de Bath, le jeudi soir 3 novembre 1791.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . J'avois pris avec Pétion l'engagement de la conduire à Londres; et ensuite quand je me suis décidée tout d'un coup à partir, j'ai pensé qu'il ne viendrait pas, parce que j'étais convenue de ne partir que le 4 ou le 5 de ce mois. Je pensai à M. Voidel; M. de Sillery m'en répondit, à condition que je le voiturerais jusqu'à Bath, que je le renverrois à Londres, et qu'il serait encore voituré de Calais à Paris. Cet engagement pris dans une soirée, et devant partir le lendemain, j'écrivis à Pétion, pour lui mander que je partais, qu'il ne m'était pas nécessaire, mais que je l'emmenerais avec plaisir ; il me prit au mot, et je ne fus

pas fâchée d'en avoir deux au lieu d'un pour me tirer des périls affreux que j'envisageais. Voilà comme je les ai emmenés. J'ai lâché Pétion à Londres pendant que nous changions de chevaux ; j'ai conduit ici M. Voidel. Je le renvoie à Londres dans une chaise que paiera Dufour. . . . . .

. . . . . .

Lettre du même au même.

. . . . du vendredi . . . . .

Je suis charmée, *dear friend*, qu'on vous ait dit du bien de mon journal. J'étais bien sûre de cet effet, parce que l'exacte vérité exprimée avec bienséance et appuyée de preuves irrécusables, ne peut manquer d'être bien accueillie. J'ai évité avec soin, dans cet ouvrage, d'avoir l'air d'entreprendre votre apologie ou le dessein de vous louer; vous n'y paraissez jamais que lorsqu'il semble indispensable de vous citer pour l'explication des faits: mais on vous y voit toujours sous les traits les plus aimables de la bonté, de la douceur et de l'indulgence; enfin, constamment le meilleur des peres, et depuis deux ans le plus patient des maris. Aussi ai-je eu le plaisir d'entendre dire à tous ceux qui l'ont lu, que rien au monde ne pouvait vous louer mieux que ces faits contés avec tant de simplicité. Ah! si vous m'eussiez chargée de faire la brochure qui précéda votre retour

d'Angleterre !—Elle aurait eu aussi un bien grand succès. Comme cet écrit était maladroit et manqué !—Je suis confirmée dans l'opinion que mon journal a fait une grande impression dans le lieu qu'habite madame d'Orléans. J'imagine que M. de Penthièvre aura déterminé cette opinion. Mademoiselle vient encore de recevoir une lettre d'elle, dans laquelle elle mande qu'elle apprend son départ ; mais pas un reproche, pas un mot amer, de la tristesse et de la tendresse, et la lettre n'est point dictée.

Nous n'avons pas besoin de prêtre particulier, il y a ici une chapelle romaine.

Adieu, *my dear friend*, que j'aime et que j'embrasse de toute mon ame.

Extrait d'une lettre de la même au même, datée de Berg en Angleterre, le 10 *avril* 1792.

Je viens, *dear friend*, de recevoir votre lettre du 4, où vous me mandez qu'il faut que nous soyons à Paris dans les premiers jours de mai, c'est-à-dire, dans un mois, Cela est très-surprenant ; car c'est nous faire revenir dans un moment où il y a beaucoup plus de troubles que lorsque nous sommes parties, et de plus la guerre, ou douteuse ou déclarée. Pétion qui m'écrit par la même poste, me mande que je ferais une grande folie de revenir dans ce moment, et qu'étant en sûreté, je dois attendre au moins la fin de l'été, où tout sera éclairci. M. de Beaujolais mande à sa sœur des détails de troubles fort effrayans ; d'autres lettres que j'ai reçues me le confirment : le successeur de l'Empereur annonce les mêmes dispositions que son pere ; il est inconcevable de nous faire revenir dans ce moment. . . . . .

Extrait d'une lettre de d'Orléans, à ses deux fils, datée de Paris, le 26 juillet 1792.

. . . . . .

. . . . . Je ne serais pas étonné du tout de voir d'ici à fort peu de temps une nouvelle assemblée constituante. Je crois que dans ce cas vous devez desirer d'en être : faites y vos réflexions ; car, ni vos âges, ni vos principautés françaises ne s'y opposent.

Adieu, chers enfans, que j'aime et embrasse de toute mon ame.

Lettre de d'Orléans, à son fils aîné.

Du Raincy 4 août, l'an 4.

SI j'avais cru possible que la convention nationale dont on parle fût dans le mauvais sens que vous supposez, je vous aurais mandé que c'était une idée des malintentionnés ; mais bien au contraire, cette idée n'est venue aux gens qui l'ont conçue, à ce que je suppose, que d'après la connaissance qu'ils ont de la façon de penser des départemens, c'est-à-dire, de ce qui compose les assemblées primaires qui certainement ne changeront rien à ce qu'il y a de bon dans notre constitution, et corrigeront ce qu'il peut y avoir de mauvais. Voidel pense qu'il vaudroit mieux que vous fussiez choisi ailleurs qu'à Paris, et que s'il vous convenait de l'être, il lui serait fort facile de vous faire choisir par Sarguemines, qui est son pays. Si cela vous convenait, vous n'auriez qu'à lui en écrire

un mot. Dites donc à Antoine (1) qu'il s'explique aussi pour savoir s'il le veut ou non ; personne ne peut le conseiller sur cela, il faut qu'il se tâte bien lui-même.

(1) Son second fils.

Extrait d'une lettre du même au même, datée de Paris, le 15 *août, l'an* 4.

. . . . . .

. . . . . L'assemblée à fixé à l'âge de vingt-cinq ans pour être député à la convention nationale. Je crois que les assemblées primaires se conformeront à cette règle ; ainsi, je ne prévois pas que vous puissiez en être. Je vais en raisonner avec Voidel. Mandez-moi ce que vous en pensez ; et comme il n'y a plus de choix du Roi, et que vous n'aurez plus la même répugnance de vous laisser choisir par la nation ou ceux qui auront sa confiance, si vous n'êtes pas content des nouveaux arrangemens qui vont se faire dans les armées où vous êtes, mandez-moi ce que vous aimeriez le mieux pour que je voie à vous le faire avoir.

Lettre du même, au même.

Paris, 18 août l'an 4e.

Je reçois à l'instant, mon cher enfant, deux lettres de toi, l'une du 13, l'autre du 14. Depuis que je t'ai écrit, j'ai vu Voidel qui dit qu'il est sûr que tu seras élu à Sarguemines. Il doit t'avoir écrit à ce sujet. Reste à savoir si la convention une fois assemblée ratifiera les choix au-dessous de l'âge proposé par l'assemblée. Il croit que oui, et qu'il faut toujours accepter et venir plaider sa cause ici. J'attends avec impatience des nouvelles des commissaires, et des détails en réponse à ce que je te demande de relatif à tes projets, en supposant que tu ne penses pas à être de la convention, pour me conduire en conséquence. Adieu, je vous embrasse tous deux de toute mon ame.

Lettre de Charles Voidel, à M. de Chartres, fils aîné de d'Orléans.

Paris, le 26 août 1792, l'an 4e. de la liberté.

Je ne sais comment il se fait que vous n'ayez pas reçu la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, et j'ai lieu d'être étonné de cette inexactitude et infidélité de la poſte : celle-ci, j'espere, n'éprouvera pas le même sort. Avant la réception de votre derniere lettre, j'avois déjà changé d'avis sur la maniere de vous faire élire à la convention nationale, et j'avois précisément adopté celle que vous m'indiquez. Comme c'est à Metz que se tiendra l'assemblée électorale, que M. Antoine sera sûrement électeur et député, et qu'à raison de ses principes connus, il doit jouir dans l'assemblée électorale de l'influence qu'il a déjà dans la ville même dont il est maire, je lui écris pour le prier de vous proposer et de vous appuyer. Je lui donne à ce sujet toutes les raisons qui peuvent déterminer un véritable ami de la

liberté et de l'égalité ; car indépendamment de votre patriotisme, il n'est pas indifférent pour la république de voir dans l'assemblée souveraine de la nation un membre de la dynastie agonisante soutenir une forme de gouvernement contraire à ses intérêts privés, et donner l'exemple d'un dévouement absolu à ceux de sa patrie. Je me plais de me rappeller dans cette circonstance une conversation que nous eûmes, il y a deux ans, chez M. de Valence, et du désir que vous aviez de voir enfin établir en France une république qui consacrât et qui réalisât les principes d'égalité proclamés par la déclaration des droits. Votre raison avait devancé les événemens. On est digne d'être membre du souverain, quand on sait ainsi renoncer à tout ce que la naissance et la fortune peuvent présenter d'espérances à l'ambition, et je crois servir mon pays en cherchant à lui procurer un pareil défenseur de ses droits. Agréez l'hommage de mon estime et de mon admiration.

Charles VOIDEL.

P. S. Si vous avez occasion d'aller à Metz, je vous engage à voir M. Antoine ; il aura déjà reçu ma lettre.

Lettre de la fille de Madame de Sillery, au fils de d'Orléans.

Burg, ce mercredi 1er. août l'an 4e de la liberté.

Nous avons su hier par nos lettres de Paris que votre armée avait changé l'ordre de sa marche, qu'au lieu d'aller à Metz, vous restiez à Verdun; maman vous a écrit à Metz, une lettre croyant que vous y seriez le 26 ; si vous voulez la faire demander, vous l'aurez sûrement, ainsi qu'une que j'ai écrite à M. Myris. Il est inutile de vous dire combien nous sommes malheureuses, les lettres d'hier nous ont percé le cœur. Il est vrai qu'elles étaient de mon pere et de Voidel qui, comme vous savez, ne voyent pas en beau. Ecrivez-nous, tâchez de nous donner les consolations dont nous avons tous besoin.

Nous sommes bien touchées, ma sœur et

moi de tout ce que vous mandez à notre mere, d'aimable et de tendre pour nous; croyez que vos amies d'enfance sont dignes de votre amitié par celle qu'elles ont pour vous. Adieu, monsieur, parlez souvent avec votre aimable frere de cette mere, de ces sœurs (puisque vous voulez bien nous donner ce doux titre), qui ne sont pas un instant sans penser à vous deux; soyez sûr que le plus beau moment de la vie des *quatre émigrantes jacobines*, (1) sera celui où elles se trouveront réunies à des amies chéries, cet heureux jour est-il prochain?—

Je vous envoie la copie d'une lettre de notre tendre mere à mon pere; elle croit que vous la trouverez raisonnable. La voici:

(1) Madame Sillery, ses deux filles et mademoiselle d'Orléans.

Copie de la lettre de Madame de Sillery, à son mari.

D'APRÈS une lettre de M. Voidel, je vois que la bonne cause est à-peu-près perdue. On va faire ce que je vous ai mandé, proposer les deux chambres et la rétablissement des titres, etc. Si les patriotes refusent en demandant une *convention nationale* qui retouche et corrige la constitution, ils feront la plus insigne bêtise qu'on ait encore faite. 1°. Ce sera avouer que la constitution ne vaut rien, et alors on vous dira qu'on ne vous combât que pour cela, et qu'il vaut beaucoup mieux en prendre tout de suite une éprouvée par le temps, la constitution anglaise; et on aura raison de dire cela quand vous conviendrez vous-mêmes qu'il faut en faire une autre. 2°. Si vous prenez le ridicule parti de vouloir faire une autre constitution, vous aurez la guerre civile, et les ennemis étrangers vous subjugueront, nous proscriront, et rétabliront à force ou-

verte le despotisme. Vous n'avez que deux partis à prendre ; celui de soutenir la constitution et de périr en la défendant, ou celui d'accepter les changemens qu'on vous propose, en y mettant des conditions qui rendent ce changement aussi solide et aussi solemnel qu'il sera possible. Alors, tout se passera sans proscriptions, du moins pendant cinq ou cix mois. La France ne sera pas le pays le plus libre de la terre, mais elle ne sera pas sous un gouvernement aussi despote qu'avant la révolution. Il y a deux choses à jamais abolies, les lettres de cachet, la tyrannie des chasses et des droits féodaux : c'est toujours cela. Et avec le temps, on rétablira toutes les choses véritablement belles de la constitution. Elles ont été dites, discutées, imprimées ; elles se rétabliront sûrement. Je n'ai jamais trouvé que l'on ait été *trop loin* ; mais j'ai toujours trouvé qu'on a été *trop vîte*. Le plan d'idées et de principes est en général excellent, *le plan de conduite* était absurde. Mon opinion est qu'il y aura une grande témérité ; mais la témérité la plus noble est de tenir à ses sermens et à la constitution, et qu'un

extrême courage pourrait encore la sauver ; mais qu'en même temps il serait à la fois inconséquent, lâche et inepte, d'abandonner la constitution, de convenir qu'il y faut faire de grands changemens, et de refuser la paix à des conditions qui ne la détruiront pas totalement, et qui seulement la rendront semblable à celle d'un peuple libre (les Anglais) que nous avons admiré si longtemps. Refuser par fidélité pour son serment, et par admiration pour la constitution, fort bien ; mais refuser pour refaire *autre chose*, c'est comme si vous disiez : " Nous avons fait un ouvrage inutile pen- " dant quatre ans, et qui a fait répandre " beaucoup de sang ; mais nous allons re- " commencer et nous ferons mieux ; nous " savons bien que cette résolution va nous " donner la guerre civile, mais cela ne nous " fait rien, nous ne voulons pas céder, nous " ne voulons pas recevoir nos ennemis com- " pris dans une amnistie qui les fera rentrer " dans Paris."....

Voilà le vrai ; mais songez aussi que vous serez responsables de tout le sang qui sera versé ; songez qu'au milieu de vos dissen-

tions les ennemis vous écraseront, et finiront par vous faire la loi. J'en reviens donc à ce principe ; ou restez inébranlablement attachés à la constitution, ou entrez en négociation avec les ennemis. Songez encore à une chose, c'est que vous devez peu compter sur Luckner (on le dit plein de probité, mais sans aucune connaissance politique), et point du tout sur l'armée de M. de Lafayette. D'ailleurs, pourquoi les troupes combattent-elles ? pour la constitution. Croyez-vous qu'elles combattront pour une constitution à faire ? . . . .

Quant à l'idée de déposséder M. de Lafayette, elle n'est pas plus raisonnable que le reste. Il faudrait pour cela un *délit prouvé*, non contre les jacobins, mais contre la constitution ; et il n'y en a point. En supposant que l'on prenne le parti d'entrer en négociation avec les ennemis, je vous conseille de vous occuper des moyens de quitter la France, de *réaliser* un sort honnête, et de préparer un déménagement. Il n'y aura point beaucoup de proscriptions, de confiscations ; mais il y aura beaucoup de mal-

veillance et de persécutions. Je crois que vous pourriez faire avec madame de Montesson un arrangement pour vos terres, votre vie durant ; mais prenez bien vos précautions, et tâchez de faire un marché en bonne forme et solide. Voilà tout ce que mes petites lumieres et ma tendresse pour vous m'inspirent.

Adieu, cher ami : dieu vous protege et vous éclaire ! . . . . . .

Suite de la lettre de la fille de Madame de Sillery.

Mercredi, premier août.

TELLE est la lettre de notre mere. Fasse le ciel qu'elle voie en noir ! Elle me charge de vous dire que si M. votre pere est avec vous, vous pourrez la lui montrer.

Adieu, monsieur, je vous prie de dire à M. Myris que je desire bien qu'il fasse une longue réponse à ma derniere lettre.

Ici se termine la partie de la correspondance dont j'ai pu me procurer les pieces. Il existe cependant d'autres lettres de d'Orléans, de son épouse, de Penthièvre et de

madame Sillery ; mais elles n'ont de rapport qu'à la désunion des deux époux. Comme je les ai simplement eues en communication, je vais en donner une courte analyse.

On y voit madame d'Orléans employer tous les moyens que ses vertus, sa tendresse pour ses enfans, son respect pour le lien conjugal, lui suggerent, pour rappeller son mari à ses devoirs, et se faire rendre l'éducation de ses filles. Elle n'y déguise pas ses opinions politiques et religieuses ; elle s'y montre l'amie du trône et du pape. Quant à sa façon de penser sur madame Sillery, c'est le mépris plutôt que la haine qui en fait la base.

D'Orléans dont les lettres sont rares, paraît embarrassé dans ses réponses. Il n'y respire pas cet épanchement de cœur qu'un mari doit avoir pour sa femme ; il s'y retranche sur deux points : le premier, que madame Sillery ayant très-bien élevé sa fille, elle ne peut manquer de donner une bonne éducation à ses fils ; le second, que les opinions politiques de madame d'Orléans

étant diamétralement opposées aux siennes qui sont fondées sur la liberté, il ne veut pas que ses enfans soient imbus des préjugés que le nouvel ordre de choses s'empresse de détruire, et que comme madame Sillery professe les principes de liberté, elle ne peut manquer de les inculquer à ses éleves (1).

Les lettres de madame Sillery démontrent le pouvoir qu'elle avait sur l'esprit de d'Orléans. Elles offrent les ressources du génie, de l'intrigue, souple et entiere tour-à-tour, elle sait se soumettre et se faire obéir suivant les circonstances. Trop adroite pour attaquer ouvertement madame d'Orléans, elle montre simplement le danger de ses opinions. Si d'Orléans s'oppose trop fermement à quelques-unes de ses propositions, elle sait céder adroitement et finit toujours

(1) On voit que M. de Penthièvre n'a joué qu'un rôle passif dans tout ce démêlé. Fortement attaché à sa fille, à ses opinions religieuses et politiques, il exhalait plutôt des soupirs que des plaintes,

par le ramener insensiblement, à ce qu'elle avait proposé. Il faut en excepter cependant la partie de l'intérêt dont elle n'a jamais pu se rendre maîtresse sur l'esprit sordide de cet homme.

En un mot, ce démêlé a fini par donner à madame Sillery tout pouvoir, et par forcer madame d'Orléans à demander sa séparation. Elle la fonde sur trois moyens ; le premier, est la différence d'opinions politiques et religieuses ; le second, sur le délâbrement de la fortune de son mari ; et le troisieme, sur l'attachement de celui-ci pour madame Sillery, et l'aversion fortement prononcée qu'elle a contre cette femme.

Après avoir donné sans aucune réflexion ce recueil épistolaire qui doit servir à fixer l'opinion sur un homme qui a servi de boussole aux deux partis, pour attaquer ou défendre la révolution, je vais terminer par faire connaître le fils aîné de d'Orléans ; on le verra tout entier dans les extraits qui suivent : son caractere, ses opinions politiques et religieuses sont développées dans

un mémorial de ses actions, écrit de sa main et tenu jour par jour, depuis octobre 1790, jusqu'au 23 août 1791. J'en élaguerai tout ce qui me paraîtra ne pas tendre au but que je me suis proposé.

TROISIEME PARTIE.

Extraits tirés du journal du fils aîné de d'Orléans.

Jusqu'au 23 8bre on ne trouve autre chose que des analyses des séances de l'assemblée nationale auxquelles il assistait exactement.

23 8*bre* 1790. J'ai dîné à Mousseaux; le lendemain, mon pere ayant approuvé le vif desir que j'ai d'être reçu aux jacobins, M. de Sillery m'a présenté vendredi.

2 9*bre*. J'ai été reçu hier aux jacobins, on m'a fort applaudi; j'ai témoigné ma reconnaissance de l'accueil plein de bonté qu'on voulait bien me faire, et j'ai assuré que je ne m'écarterais jamais des devoirs sacrés de bon patriote et de bon citoyen.

3 *9bre.* J'ai été ce matin à l'assemblée, j'ai été ce soir aux jacobins ; on m'a nommé membre du comité des présentations, c'est-à-dire, du comité chargé d'examiner les proposés. Ce comité s'assemble tous les jeudis ; j'ai prié un de mes collègues de vouloir bien témoigner mon regret au comité de l'impossibilité ou j'étais d'y aller demain.

Châteauneuf, ce 7 9bre. J'ai été à la messe, on ne nous a point encensés ; mon grand pere a exigé qu'on observât à la lettre les décrets de l'assemblée nationale. Si on avait voulu m'encenser, j'etais décidé à ne le pas souffrir. MM. de Gilbert pere et fils ont dîné ici aujourd'hui ; le fils à 17 ans et demi, est très-sage, très-honnête et très-aimable : quoique son pere et toute sa famille soient aristocrates, cependant il est très-patriote ; ce qui m'a gagné le cœur. . . . . Voilà mon petit voyage de Châteauneuf fini, nous partons ce soir à onze heures. Quoique j'aie été tres-heureux de passer ce temps avec ma mere et avec mon grand pere, cependant,

j'ai éprouvé une vive peine à me séparer de tous ceux avec qui j'ai le bonheur de vivre depuis si long-temps, et en particulier de mon amie (1) que je regarderai toujours comme une seconde mere, et de mon frere que je n'avais jamais quitté. J'ai bien senti dans le cours de ce petit voyage combien tout ce qui était à Belle Chasse m'est cher, et combien il m'en coûtera de m'en séparer pour long-temps.

J'oubliais de dire que quelque fût mon bonheur de revenir avec ma mere, comme elle paraissait un peu souffrante, je m'étais opposé à ce qu'elle revînt avec moi : je serais revenu dans le cabriolet avec Gardanne ; mais elle a préféré passer la nuit et revenir avec moi : d'ailleurs, elle dort en voiture.

De Paris, ce 9 *9bre.* Nous somme partis de Châteauneuf à onze heures du soir, et nous sommes arrivés à Belle Chasse à dix heures du matin. Je suis monté à cheval à Angerville à neuf lieues d'ici ; il faisait encore nuit : je suis venu à cheval jusqu'à

(1) Madame de Sillery.

Paris. Le soir, j'ai été aux jacobins; on m'a nommé censeur (ce sont ceux qui font les fonctions d'huissiers.) Comme la salle est beaucoup trop petite pour contenir les amis de la constitution, dont le nombre augmente tous les jours, on a nommé des commissaires pour s'occuper de trouver un autre local. On a parlé sur le projet de maison militaire du Roi; M. Mathieu de Mirambal (un jeune homme) a particulierement bien parlé; j'ai appris aussi que j'avais été nommé de la députation chargée de porter à l'assemblée le projet relatif au serment du jeu de paume (1).

Ce 10 9*bre*. Hier matin mon pere ma envoyé chercher, m'a reçu avec une bonté extrême, et ma donné 50 louis; j'en ai donné dix à mon frere. Mon pere m'a dit qu'il croyait que je ferais bien d'aller voir madame de Lamballe. J'y suis allé sur le champ et de-là à l'assemblée . . . . . En sortant de l'assemblée j'ai été, avec l'approba-

(1) On croit que ce projet consistait à faire graver ce beau trait de la révolution.

tion de mon pere, dîner chez M. Bonnet Carrère qui est celui qui a porté la parole à l'assemblée. Il avait à dîner toute la députation, et en outre quelques membres de l'assemblée .... Ce dîner a été très-gai, très-patriote, très-décent.

Séance du 11 9*bre.* M. Biauzat a demandé que l'on chargeât les comités militaires et de constitution réunis de présenter un projet de décret sur la composition de la garde d'honneur du Roi. M. de Beauharnois a demandé que le Roi ne pût jamais commander les armées en personne, et a demandé le renvoi aux deux comités déjà nommé. M. Malouet s'est fortement opposé à ces motions. M. Alexandre Lameth :— On veut toujours présenter les amis de la liberté comme les ennemis du Roi.—Les noirs crient : oui, oui, on a raison. — Le côté gauche : non, non. Les vrais amis du Roi sont ceux qui ont détruit le ci-devant ordre du clergé et tous les parlemens ; ce sont ceux qui ont délivré la nation de toutes les tyrannies sous lesquelles elle gémissait de-

puis si long-temps. Le côté gauche et toutes les tribunes applaudissent avec transport : j'applaudissais aussi. M. de Cassigny Juigné, député du département du Var, et M. de la Cheze qui était à côté de lui, demandaient au président qu'on me fît sortir puisque j'avais *l'audace* d'applaudir. Le président leva les épaules ; je continuai mes applaudissemens, et ensuite je pris ma lorgnette pour voir quels étaient les deux membres qui m'avaient interpellé. Ils crierent : *à bas la lorgnette* ; ce que je ne fis que quand je les eu bien vus et bien reconnus. En sortant de l'assemblée, j'ai été dîner au Palais Royal, et de-là au comité des présentations. Pour recevoir quelqu'un, il est nécessaire qu'un membre du comité signe sur le dos de la présentation ; j'ai endossé MM. Lebrun, Commegras et Brichard. J'ai ensuite prévenu le comité qu'une personne admise dans le comité et affichée dans la société (M. Muke où Mecke), était intéressée dans un papier intitulé ; *la Gazette Générale*, qui est très-aristocrate. Il a été ajourné indéfiniment.

19 *9bre.* J'ai été aux jacobins ; j'ai demandé la parole, et j'ai dit que l'année derniere l'on avait eu la bonté de m'admettre avant lâge fixé, dans la société philantropique ; que cette société dépensait environ cent mille livres, et que cette année, au lieu d'avoir 100,000 livres à sa disposition, elle n'en avait que 50, parce que des personnes très-riches donnent leur démission, sous prétexte que la révolution leur empêche de donner quatre louis par an. Cela a deux raisons : la premiere, c'est de pouvoir dire que la révolution a fait tomber ce respectable établissement ; la seconde, c'est qu'en diminuant le revenu de la société philantropique, on la force à diminuer le nombre des pensionnés, et on fait un ennemi de la révolution de chaque pensionné réformé qui redemande la pension qui le faisait vivre, en lui disant : *c'est la révolution qui vous ôte votre pain.* J'ai dit que je croyais qu'il serait digne de la société des amis de la constitution, de soutenir la société philantropique, et que j'invitais tous ceux qui pouvaient donner quatre louis par an, à vouloir bien s'y fair recevoir, et ceux

qui le ne pouvaient pas, de vouloir bien y porter ce dont leur fortune leur permet de disposer. J'ai été très-applaudi ; et sur la demande de M. Faydel, on a arrêté de porter à la société philantropique une quête faite, il y a un mois, pour un malheureux qui l'a refusée.

---

17 9*bre*. J'ai été hier à l'assemblée nationale ; on parlait d'Avignon. J'avais oublié de prendre du papier, ce qui fait que je n'ai pas peu prendre de notes.

---

19 9*bre*. Le soir nous avons été à Brutus. On a fait beaucoup d'allusions. Lorsque Brutus dit : *Dieu, donnez-moi la mort plutôt que l'esclavage*, toute la salle a retenti d'applaudissemens et de bravos ; tous les chapeaux en l'air : cela était superbe. Un autre vers qui finissait par ces mos : *être libre et sans Roi*. Quelques applaudissemens (auquels, ni moi, ni ceux qui étaient dans la loge, n'ont pris part) se sont fait entendre. On a sur-le-champ crié : vive le

Roi ! mais sur l'observation que le cri unique de vive le roi, était inconstitutionnel, on lui a substitué le triple cri qui sonne si bien aux oreilles patriotes, et toute la salle a crié : vive la nation, la loi et le roi, et vive la liberté. On a bien vu dans cette représentation la majorité des patriotes sur les aristocrates. Trois ou quatre ont voulu applaudir à leurs allusions ; mais on les a forcés au silence.

---

20 *9bre.* J'ai été hier au soir aux jacobins. M. Pujot, apothicaire et très-bon patriote, avait prêté sa carte ; on l'avait mise à part, parce qu'il y a un arrêté qui exclut de la société tous ceux qui prêteront leur carte : chaque récipiendaire est obligé de le signer. M. Pujot ne l'avait pas lu. J'ai sollicité l'indulgence de l'assemblée pour ce patriote, et on a ordonné de lui rendre sa carte. J'ai manqué la lecture, parce que j'ai été obligé de rester jusqu'à neuf heures par la politesse de M. Grouvelle qui devait lire une adresse à l'assemblée na-

tionale, et qui est venu me prier de vouloir bien rester pour l'entendre. Son adresse m'a paru belle, mais un peu longue : j'aurais desiré qu'il eût parlé de religion. J'ai été ce matin à sept heures à l'Hôtel Dieu, pour voir panser et ensuite panser .... Je suis revenu à huit heures un quart. J'ai dîné aujourd'hui au Palais Royal avec mon pere.

---

24 *9bre.* Encore hier une bonne journée passée presqu'entiere à Belle-Chasse. Ce matin nous avons été à l'Hôtel-Dieu ; j'ai saigné et vu des malades.

---

25 *9bre* ..... Après le dîner, j'ai été aux jacobins ; je suis arrivé le premier dans la salle ; on m'a prié de passer

---

Nota. On observera ici, une fois pour toutes, qu'on trouve répété à chaque page cette exclamation : *belle journée ! bonne journée ! superbe journée passé à Belle-Chasse !* Ce qui prouve combien il était attaché à madame Sillery, qu'il appelle du nom d'amie, et qui résidait à Belle-Chasse avec ses filles et celle de d'Orléans.

dans la chambre à côté; on m'a donné à faire le résumé de quelques lettres de provinces, parce qu'à moins que les lettres ne soient très-intéressantes, on n'en lit que des résumés. Un des résumés (non pas des miens) était conçu en ces termes: *Une lettre de la société de Foix qui vous fait passer un exemplaire d'une adresse au roi, dans laquelle elle articule un fait contre M. Lambert, contrôleur général.* On a demandé la lecture de cette adresse, qui est en effet rédigée selon le style de l'ancien régime: votre royaume, vos fideles sujets verseront jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour votre personne sacrée, etc. se trouvent dans cette adresse qui a été interrompue par des murmures auxquels je n'ai pris aucune part. On a demandé de passer au fait, ce qui a été exécuté. Un membre de l'assemblée nationale, député de Foix, a justifié M. Lambert, et a dit qu'il fallait excuser le style de ses compatriotes, parce qu'ils étaient si éloignés de tout, que l'esprit public n'avait pas encore pénétré chez eux; mais qu'ils chérissaient et bénissaient la constitution. D'après ma demande et d'après celle de

plusieurs autres membres, la société a passé à l'ordre du jour. Je suis arrivé à Belle-Chasse à huit heures quelques minutes.

---

26 *9bre.* Jai été ce matin à l'Hôtel-Dieu ; je panserai moi-même la premiere fois. Hier, je devais dîner Place des Victoires, n°. 17, chez Velloni, à 9 livres par tête. MM. Barnave, Lameth, Noailles, Mirabeau, Sillery, etc., qui devaient y dîner, n'y ont point été, parce que M. Brissot qui a indignement calomnié M. Barnave, et qui l'a appelé *un suppôt de la tyrannie*, devait y dîner. Au lieu de cela, j'ai été dîner à Mousseau, où étaient madame de Buffon et une autre dame, messieurs Valkiers, Saint-Fare, Belsunce, d'Hanencourt et Sheldon. Après le dîner, on a commencé par jouer au crespe ; alors, je me suis en allé, et je suis arrivé au comité des présentations aux jacobins. J'ai annoncé la lettre que M. Mecke (1) avait fait insérer dans le journal de MM. Mercier et Carra ; on m'a

---

(1) Voir l'article de 11 9bre.

demandé si je répondais de la vérité de ce qu'elle contenait ; j'ai dit que non. Je suis arrivé à Belle-Chasse à 8 heures trois quarts.

---

27 *9bre.* J'ai été hier au soir à l'assemblée. Il y avait un monde énorme. M. Voidel a fait le rapport des obstacles que les évêques, les chapîtres, et une partie des curés, mettaient à l'exécution des décrets sur la constitution civile du clergé, de leurs protestations ou déclarations. Il a rapporté, entr'autres, la conduite d'un curé près de Péronne, qui, non content d'exciter le peuple à refuser les impôts, l'excitait encore à massacrer ceux qui les lui demanderait. J'avais pris des notes sur toute la discussion pour l'écrire ; mais comme je suis arriéré de trois jours, cela m'est impossible.

1er. *xbre.* 1790. J'ai dîné hier chez mon grand pere à l'hôtel Toulouse ; ma mere y dînait aussi. Je suis revenu à Belle-Chasse

à quatre heures un quart. Quoique je sois enchanté de dîner souvent avec ma mere, cependant tout ceci ne va point comme je l'espérais avant : j'espérais pouvoir continuer mes études sans presqu'aucune interruption ; mais je me suis trompé, et cette erreur m'afflige sensiblement ; sur sept jours de la semaine, je ne peux en donner que trois à mon cher Belle-Chasse ; cela me fait beaucoup de peine.

---

2 *xbre.* 1790. J'ai été hier matin à l'Hôtel-Dieu, j'ai pansé deux malades, j'ai donné à l'un six livres, à l'autre trois livres. J'ai dîné hier à Belle-Chasse. J'ai été un moment à l'assemblée ; on parlait de dépense des bureaux. J'ai été le soir de bonne heure aux jacobins ; nous avions à élire un président et un secrétaire, membres de l'assemblée nationale. (1) J'ai donné

(1) Un article du réglement des jacobins voulait que le président et un des quatre secrétaires de la société, fussent choisis dans les membres de l'assemblée nationale. On prenait le vice-président et les autres secrétaires indistinctement dans les membres de la société.

ma voix à MM. de Mirabeau et Beauharnois ; ils ont réuni la majorité des suffrages. M. Barnave a très-bien parlé sur le club des soi-disant représentans des gardes nationales de France (M. de Lafayette leur a accordé le droit d'envoyer tous les jours deux d'entr'eux chez le Roi, qui font les fonctions de chevau-légers) ; ils sollicitent la même faveur auprès de l'assemblée nationale. M. Barnave a fait sentir combien il serait impolitique de permettre que les gardes nationales fissent un corps, qu'on ne devait point séparer les soldats des citoyens, etc. J'ai été nommé censeur.

---

3 *xbre* 1790. J'ai dîné hier au Palais Royal : en sortant, j'ai été au comité des présentations aux jacobins ; j'ai endossé MM. Lecouppey, Conad, et Alyon ; j'ai encore endossé MM. Hénézet et Issonrah. J'avais informé du premier, et l'information lui avait été favorable ; le second m'était recommandé par M. Myris qui s'est rendu caution de son patriotisme. M. Bonne-

Carrère a lu un projet de réglement dont le comité était chargé par la société. Un article portait que nul ne pourra être admis avant l'âge de vingt-et-un ans, à moins d'un cas particulier. J'ai demandé que l'âge fût fixé à 18, en disant qu'à 18 on était bien en état de suivre une délibération, que la société n'ayant aucun caractere légal, on devait la regarder comme une école, et qu'alors il était important d'y admettre de bonne heure les jeunes gens, parce que leur timidité serait plus aisément vaincue, et qu'ils pourraient quelques jours défendre les droits sacrés de la nation dans la tribune de l'assemblée nationale. On n'a pas trouvé mes raisons suffisantes, et on a rejeté mon amendement. J'ai dit alors que j'avais un intérêt dans cet amendement, que mon frere desirait ardemment être admis dans cette société, et que cela le rejetait bien loin. M. Collot-d'Herbois m'a dit que cela ne lui ferait rien, que quand on avait reçu une éducation comme la nôtre, on était dans le cas des exceptions ; je l'ai remercié et je me suis en allé : je suis arrivé à Belle-

Chasse à 8 heures trois-quarts. J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu, j'ai pansé.

---

6 *xbre* 1790. J'ai dîné hier au Palais Royal avec ma sœur et mes freres ; après le dîner, M. de Cubieres a fait voir un optique. Pendant ce temps je suis sorti avec Edouard, et j'ai été chez Bailly, libraire. Je lui ai dit, ainsi qu'à sa femme, que je protégeais beaucoup Topin, que son honnêteté et sa probité m'étaient bien connues, qu'il aimait leur fille depuis six ans, et que j'espérais qu'ils voudraient bien la lui donner. Cela n'ayant souffert aucune difficulté j'ai donné à Topin la clef de sa chambre, et je suis revenu au bout d'un quart-d'heure à l'optique de M. de Cubieres. Nous sommes revenus à Belle-Chasse à six heures. Nous y avons trouvé MM. Voidel et Volney qui y sont restés jusqu'à neuf heures. Il est impossible d'être plus aimables. Ce matin, j'ai été à l'Hôtel Dieu, j'ai pansé.

---

8 *xbre* 1790. Encore hier journée entiere à Belle-Chasse. Ces journées me resteront

et me font un bien que je ne peux pas dire. J'ai été ce matin à l'Hôtel Dieu, j'ai pansé.

---

15 *xbre* 1790. Hier matin j'ai mené M. Saiffert au Panthéon pour le lui faire voir, parce qu'il cherche un local pour les jacobins. J'ai été de-là à l'assemblée chercher un billet de loge pour mon amie, ensuite j'ai été monter à cheval. . . . . .

---

18 *xbre.* Hier j'ai été dîner au Palais Royal, où étaient Mmes. de Lacharce, de St. Simon, MM. de Lacharce, de Menou (le joueur) de Thiars, de Bercheny, etc. Il n'a été question que de jeu. On y mettait quelques plaisanteries d'une aristocratie dégoûtante. Après le dîner, on a joué au Whisk pendant lequel je me suis en allé. Tous ces joueurs ne sont venus dîner que par erreur, ils devaient venir souper dimanche et jouer ensuite au Crespe. Voilà la raison que m'en a donnée ma mere à qui je n'ai pas pu m'empêcher de demander la cause de cette pluie de joueurs. J'ai été ensuite

aux Jacobins, et de-là à Belle-Chasse à huit heures pour la lecture.

---

20 *xbre.* Hier j'ai passé toute la journée dans mon petit Belle-Chasse. Il y avait toujours les mêmes députés, MM. Voidel, Sillery, Barrere et Volney. J'ai été ensuite à l'Hôtel Dieu.

---

22 *xbre.* Hier j'ai été à l'assemblée. On avait décrété avant hier que chacun des ci-devant princes apanagistes auraient en remplacement une rente apanagere d'un million partageable entre tous ses enfans mâles à l'exclusion des filles. Hier on a accordé à chacun des freres du Roi une rente viagere d'un million, et à mon pere un million pendant vingt ans, affecté au paiement de ses créanciers. J'ai dîné à Belle-Chasse ; à six heures et demie je suis venu au Palais Royal avec mon amie à un concert chez M. Myris. Comme sa chambre était trop petite, on s'est transporté dans mon appartement. C'est la premiere fois qu'il y a

Digitized by Google

eu du monde. Je suis bien aise que c'est à l'occasion d'un mariage (c'était pour le mariage de Topin). Dieu veuille que cela soit un bon augure pour moi ; car j'attends mon mariage avec bien de l'impatience.

---

24 *xbre.* J'ai été hier soir au comité des présentations des jacobins. M. Carra a dit que l'on répandait que l'on nous ferait sauter en mettant de la poudre dans la cave. J'ai dit que cela était absurde ; que l'on n'oserait pas. On a demandé que nous allions visiter les caves ; j'ai dit que cela n'avait pas d'inconvéniens, mais que cela était inutile. On a nommé trois commissaires qui étaient MM. Fevelat, Carra et moi. Nous avons fait la visite des caves où il y avait beaucoup de vin, mais rien qui pût inquiéter. J'ai endossé M. Potocki.

---

25 *xbre.* Je me suis confessé hier matin, j'ai dîné au Palais Royal, j'ai été de-là à la société philantropique, je n'ai pu revenir

qu'à huit heures. On faisait de la musique. A neuf heures et demie, comme je croyais que je pourrais faire mes dévotions à Belle-Chasse et rester au réveillon, j'ai été à l'assemblée qui était finie ; je suis resté un quart d'heure à attendre, afin qu'en arrivant à Belle-Chasse, je pusse trouver mes freres partis. Tout cela arriva comme je l'avais prévu ; mais mon amie ne m'ayant pas permis de rester, je revins à pied au Palais Royal à dix heures et demie. Je trouvai tout le monde à souper ; je m'excusai le mieux que je pus. Après le souper, étant rentré dans ma chambre pour dire quelques prieres, Edouard m'apporta un billet de mon amie, qui, pour me consoler de ce qu'elle m'avait renvoyé de Belle-Chasse, me promettait qu'elle me garderait dans sa chambre les soirs quand elle aurait du monde, et que je n'irais pas le lendemain à l'Hôtel-Dieu. Cette promesse et les expressions tendres de son billet m'ont comblé de joie. J'ai été à la messe de minuit à Saint-Eustache ; je suis rentré à deux heures, et couché à deux

heures et quart. J'ai fait mes dévotions à cette messe.

---

26 *xbre.* Hier j'ai passé toute la journée à Belle-Chasse ; j'ai été bien heureux. Le soir, je n'ai pas osé rentrer chez mon amie, quoiqu'elle m'eût traité parfaitement bien dans la journée, et que madame de Valence fût chez elle. J'ai eu peur que par excès de bonté pour moi, elle ne se gênât pour me procurer le bonheur d'être avec elle.

1er. *janvier* 1791. J'ai dîné hier à Belle-Chasse. . . . . Le soir après le souper, je suis rentré chez mon amie ; j'y suis resté jusqu'à minuit et quelques minutes : j'ai été le premier qui ait eu le bonheur de lui souhaiter *la bonne année.* On ne peut pas me rendre plus heureux ; en vérité, je ne sais pas ce que je deviendrai quand je ne serai plus avec elle.

---

2 *janvier.* J'ai été hier matin aux Tui-

leries en habit de l'ordre. Graces à mon pere, on a quitté la liste aristocratique des princes, pairs et ducs, etc., et on a appelé par ancienneté, à l'exception de Monsieur et de M. d'Artois qui ne l'ont pas été. Monsieur a pris le même rang que quand il était prince. M. le cardinal de la Rochefoucauld a pris la place des cardinaux, et n'a pas répondu à l'appel. On a encensé l'évêque de Senlis qui officiait. La Reine a parlé à mon pere et à mon frere, et ne m'a rien dit. Personne ne m'a rien dit, ni le Roi, ni Monsieur, ni personne enfin. A Belle-Chasse à deux heurs et demie, dîné au Palais Royal, et le soir reçu des visites jusqu'à neuf heures et demie ; soupé, rentré et resté chez mon amie jusqu'à minuit et demi. Rien au monde n'est aimable comme elle.

---

5 *janvier*. Hier, j'ai été à l'assemblée, on discutait les jurés. M. Duport ne voulait pas que les dépositions fussent écrites, MM. Robespierre et Goupil insistaient pour qu'elles le fussent ; on n'a rien décrété.

A deux heures, on s'est occupé du serment des évêques et curés, membres de l'assemblée. On a décrété que le président (M. Emery) les interpelleraient : ils ont refusé le serment. On a décrété, après beaucoup de débats, que le président se retirerait par devers le Roi, pour le prier de faire exécuter le décret envers les membres de l'assemblée qui n'ont pas prêté le serment. Je n'en suis sorti qu'à quatre heures et demie ; j'ai été sur-le-champ à Belle-Chasse, pour y porter des nouvelles à mon amie. A cinq heures et demie, nous avons été à la comédie Française ; on donnait la première représentation du *Despotisme renversé*, de M. Harny. C'est la révolution mise en action, la prise de la Bastille, etc. Cette piece a eu le plus grand succès. On a demandé l'auteur, et on lui a donné une couronne. Ce matin, j'ai été chez M. Harny, il n'était pas chez lui.

---

7 janvier. J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu, en fiacre, parce que la voiture n'é-

tait pas arrivée et qu'il pleuvait beaucoup. J'ai pansé et saigné trois femmes. En revenant, j'ai été chez M. Harny, que j'ai enfin trouvé. Je l'ai embrassé, et lui ai témoigné le mieux que j'ai pu, le plaisir que m'avait fait sa piece : il m'a paru que ma visite lui faisait grand plaisir.

---

8 *janvier*. J'ai été hier matin à l'assemblée, aux jacobins à six heures. M. de Noailles a présenté un ouvrage sur la révolution de M. Joseph Tower, en réponse à celui de M. Burke ; il en a fait un grand éloge et a proposé de m'en nommer traducteur. Cette proposition a été accueillie par de nombreux applaudissemens ; j'ai accepté, comme un nigaud, en témoignant la crainte que j'avais de ne pas pouvoir parvenir à remplir leurs vues. Je suis rentré à sept heures un quart. Le soir mon pere m'a dit qu'il ne le voulait point, et que je me dégageasse dimanche aux jacobins : j'exécuterai ses ordres.

10 *janvier*. J'ai dîné hier à Belle-Chasse avec les députés ordinaires, et de plus M. de la Touche. Le soir, j'ai été aux jacobins avec MM. de Sillery et Voidel : j'ai dit (par l'ordre de mon pere) *que n'étant pas en état de faire un ouvrage, je ne me chargerais que de la traduction littérale, et M. Pieyre la rédigerait et y mettrait son nom.* Cette proposition a été adoptée.

---

12 *janvier*. J'ai passé hier toute la journée à Belle-Chasse à faire ma traduction.

---

23 *janvier*. Dîné jeudi à Mousseaux ; il y faisait une chaleur horrible occasionnée par des tuyaux de chaleur : j'avais un très-grand mal de tête. En sortant pour aller aux jacobins au comité de présentation, je fus saisi du froid ; j'endossai MM. Galand, Topin et Gaspard-Fontaine, dont le patriotisme m'était certifié par M. Lebrun. J'allai de-là à Belle-Chasse ; je voulais

encore faire la veillée, malgré mon mal de tête, et quoique j'eusse beaucoup de fievre ; mais mon amie me renvoya, en disant que je devais aller demain à l'Hôtel-Dieu. En rentrant, j'envoyai chercher M. Conad qui me trouva beaucoup de fievre. J'ai sué le lendemain toute la journée, je me suis un peu levé à neuf heures et demie du soir ; j'ai mis mes pieds dans l'eau, et je me suis recouché à dix heures et demie. Ma mere est venue me voir plusieurs fois ; mon amie m'a écrit deux lettres charmantes qui m'ont plus soulagé que tous les remedes de la pharmacie. Le lendemain, levé à midi. Aussitôt que j'ai eu dit mes prieres et mon office, je me suis empressé d'écrire à mon amie ; mon pere est venu me voir, et il est resté une demi-heure : ensuite, j'ai mangé une soupe et une pomme cuite, et j'ai lu de Paul et Virginie. A cept heures et quart, mon amie est venue me voir. J'ai donné du thé, des glaces, des mousses, etc. Cette visite m'a fait le plus grand plaisir. J'ai donné ensuite à souper à MM. Myris et Giroust.

Pendant le souper, ma mere est venue avec madame de Lamballe.

---

7 *février.* Hier toute la journée a Belle-Chasse où ont dîné MM. Voidel, Sillery, Barrere et Volney. Mon amie et M. Barrere ont enfin signé le contrat et la donation. (Barrere était tuteur de mademoiselle Pamela.)

---

8 *février.* Hier, un moment à l'assemblée, ensuite chez M. de Rochambeau, pour lui demander comment je pourrais faire pour que mon régiment se trouvât dans son armée. Il m'a dit qu'il demandait de la cavalerie à M. Duportail, parce qu'il en manquait, et que je n'avais qu'à demander d'aller à Bethune. De-là à Belle-Chasse, puis dîné au Palais Royal, ensuite aux jacobins ; retourné à Belle-Chasse. Après le souper, rentré chez mon amie. Je suis resté seul avec elle ; elle m'a traité avec une bonté infinie, et j'en suis sorti le plus heureux des hommes.

9 *février.* Hier, j'ai été à un nouveau club, hôtel des Etats Généraux, rue de Richelieu, dont je suis fondateur, signer un réglement par lequel on s'engage à ne point jouer aux jeux de hasard. De-là chez M. Duportail qui m'a répondu que cela était difficile, mail qu'il ferait tout ce qu'il pourrait.

---

13 *février.* Hier à onze heures, j'ai été à l'assemblée, on y discutait la question du tabac, c'est-à-dire, si vous seriez maître de votre champ, oui ou non ; car y a-t-il rien de plus injuste que de dire à un homme : ce champ est votre propriété, mais vous ne pourrez pas y semer telle ou telle chose ; j'aurai le droit d'aller quand je le voudrai et autant que je le voudrai dans votre jardin, dans votre maison, voir si vous n'y aurez pas planté du tabac, si vous n'en avez pas caché. Aucun français ne souffrira, comme l'a fort bien dit M. Rœderer, une pareille inquisition ; il se rappellera votre déclaration des droits, et il fera usage du droit de l'insurrection, etc. Ce discours de

M. Rœderer était très-beau et péremptoire à mon avis. On a décrété, à l'appel nominal, la liberté de tabac à une majorité de douze voix.

---

17 *février*. J'ai été nommé aux Jacobins un des commissaires chargés d'examiner le plan d'éducation publique de M. Léonard Bourdon, ci-devant Lacroniere : je suis arrivé à cinq heures au rendez-vous. M. Bourdon a commencé à nous entretenir de son plan, ce qui a duré jusqu'à huit heures.

---

27 *février*. Hier matin à dix heures, j'ai été chez M. Millin, l'auteur de la Chronique : je voulais le prier de mettre dans son journal un article sur la résidence des fonctionnaires publics ; il y a consenti.

---

10 *mars* 1791. J'ai été aux Jacobins. D'abord je suis resté un quart-d'heure à la

société fraternelle, puis je suis monté. On ne voulait pas faire à l'assemblée nationale le rapport de l'affaire du curé d'Issi-l'Evêque, disant qu'il y avait un décret judiciaire et que l'assemblée ne pouvait pas l'annuler. Cependant, M. Merle en fit le rapport à la société, et il dit ensuite que le 25 le tribunal d'Orléans serait en activité et s'occuperait de cette affaire. Après cela, j'ai demandé la parole, et j'ai dit: il y a un décret de l'assemblée nationale qui porte que la haute cour nationale ne pourra juger que ceux contre lesquels l'assemblée nationale aura décrété qu'il y avait lieu à accusation ; qu'ainsi il fallait rapporter l'affaire à l'assemblée nationale, afin quelle décidât si les accusations faites contre le curé d'Issi-l'Evêque étaient de nature à être renvoyées au tribunal d'Orléans, ou aux tribunaux ordinaires, et ensuite s'il y avait lieu à accusation. M. Merle m'a répondu que cela n'était décrété que pour l'avenir et non pas pour les affaires déjà commencées. J'ai répondu alors qu'il me paraissait que le tribunal d'Orléans avait un bien grand pou-

voir, puisqu'il devait décider d'abord si les accusations étaient de sa compétence, ensuite s'il y avait lieu à accusation, si l'accusé était coupable et quelle peine il mérite ; que c'était au corps législatif à décider d'abord s'il y avait lieu à accusation ou non, et que je demandais qu'on en fît le rapport. La société a arrêté d'inviter M. Merle à engager le comité des rapports à l'autoriser à en faire le rapport à l'assemblée.

---

25 *mars*. Comme nous allons, actuellement qu'il fait beau, recommencer nos courses, j'ai prévenu ma mere que je ne pourrais plus dîner chez elle que deux fois la semaine. Elle l'a trouvé très-bon, et m'a dit que ce qui me convenait lui conviendrait toujours, et qu'elle était bien sûre que j'irais toujours dîner chez elle autant que je le pourrais, mais qu'elle ne voulait point que je me gênasse.

---

2 *avril* 1791. Hier j'ai eu une longue conversation avec mon pere et mon amie; j'en écrirai le sujet dans quelque temps. (1)

---

22 *mai* 1791. Les malheurs que nous avons éprouvés depuis six semaines, les soins que j'ai donnés à ma pauvre sœur, mes occupations, mon établissement dans mon appartement nouveau, etc., m'ont fait suspendre ce journal. Je vais le reprendre, j'y rendrai compte de toutes mes actions et même de tous mes sentimens. En lisant ceci, on lira dans mon ame, rien n'y sera omis, soit de bien, soit de mal. Depuis un an environ, ma jeunesse me livre des combats presque continuel, je souffre beaucoup; mais cette douleur n'a rien d'amer, au contraire, elle me fais envisager un heureux avenir. Je pense au bonheur dont je jouirai, quand j'aurai avec moi une femme ai-

(1) Il paraît que cette conversation n'a pas été écrite, à moins qu'elle ne l'ait été sur deux feuillets qui manquent et qui semblent avoir été coupés à dessein.

mable et jolie qui me donnera un moyen légitime de satisfaire ces desirs ardens dont je suis dévoré. Je sens bien que ce moment est encore éloigné, mais enfin il viendra. Voilà ce qui me soutient ; sans cela, je succomberais et je me livrerais à tous les déréglemens des jeunes gens. O ma mere ! (madame de Sillery) que je vous bénis de m'avoir préservé de tous ces maux, en m'inspirant des sentimens de religion qui font ma force, si je n'avais pas la certitude d'une seconde vie, et si je ne savais pas que de ma part, une faute de ce genre serait un coup de poignard. . . . . .

De Vendôme, 15 juin 1791. Parti hier matin de Paris à onze heures et demie avec M. Sieyre. J'avais été dire adieu encore une fois à tout mon cher Belle-Chasse ; j'ai été voir à Maintenon les aqueducs : les arcades sont d'une très-belle proportion ; il y en a

---

Nota. Ceci étant écrit sur une feuille particuliere, on n'a pas trouvé la suite, son journal même se trouve interrompu jusqu'au 15 juin.

environ quarante cinq, je ne sais pas exactement leur hauteur. Louis XV. les a abîmés en faisant ôter toutes les pierres de taille avec lesquelles il a fait bâtir à madame de Pompadour le château de Cressy. Ces aqueducs furent bâtis pour une femme et abîmés pour une autre. J'ai vu la cathédrale de Chartres, elle est finie et très-belle : le grouppe de l'Assomption m'a paru mieux que la derniere fois que je le vis en revenant de Bretagne ; il est de M. Bridau et d'un seul bloc de marbre. Couchés à Bonneval à la poste, assez mauvaise auberge ; le lendemain je suis parti de Bonneval à huit heures, je me suis arrêté à Château-Dun, j'ai écrit à mon amie et à mon frere, j'ai déjeûné et suis arrivé ici à deux heures un quart. Quelque temps après est venu M. Lagrendu, premier lieutenant colonel, et bientôt après MM. les officiers. Leur accueil a été très-froid, le lieutenant colonel a été bien. J'ai dîné à l'auberge, il a assisté à mon dîner et nous a prié de dîner demain chez lui. Notre après-midi s'est passé à savoir où nous nous établirions, cette maison-ci étant horriblement chere. Nous

avons fait semblant de déménager et d'aller loger à l'auberge ; mais tout a été inutile. Il a fallu consentir à tout ce qu'ils ont voulu, nous en avons été quittes pour un déménagement qui a duré près de quatre heures : nous n'avons pas pu trouvé une autre maison et nous sommes revenus chez M. de Perrignat. Dans l'après midi j'ai été chez tous les officiers leur rendre leur visite, je n'ai trouvé que M. de Lagondie ; j'irai demain chez le maire, le président du district, etc.

---

16 *juin, à* 8 *heures.* Hier après le souper, couché à neuf heures un quart, levé ce matin à quatre heures trois quarts ; a six heures, j'ai été dans toutes les écuries avec les lieutenans colonels ; rentré à sept heures et demie j'ai déjeûné, j'ai écrit a mon pere et j'ai fait mon arrangement ; j'ai déballé toutes mes affaires et je suis à présent entierement établi. A dix heures un quart est venu M. de Lagondie, à onze heures je me suis rendu avec lui sur la place, les officiers ont fait un cercle, les guidons au mi-

lieu. M. de Lagondie a notifié aux officiers, sous-officiers et dragons de me reconnaître pour leur colonel : on a ensuite apporté chez moi les guidons et la caisse du régiment. MM. les officiers sont venus me faire visite, ensuite j'ai été à la parade, puis dîner à l'auberge avec MM. les officiers ; ils ont été fort bien, ils ont bu à ma santé, j'ai bu à la leur et à celle de tout le régiment ; ensuite j'ai été faire visite au président et au procureur du district, au maire et au procureur de la commune, au commandant de la garde nationale, au président du tribunal et au commissaire du Roi. Rentré, écrit ce journal et parti pour les amis de la constitution : j'y ai été reçu avec de nombreux applaudissemens. M. le président m'a adressé un discours sur l'exemple que je donnais, et sur le plaisir qu'éprouvait la société à me voir assis parmi ses membres. J'ai répondu (je ne m'étais pas préparé) que je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour justifier l'accueil favorable que voulait bien me faire la société; que toute ma vie serait consacrée au service de la patrie, et que j'espérais que le

quatorzieme régiment que j'avais l'honneur de commander, serait toujours dans l'état florissant où je le trouvais, et qu'il continuerait à être l'exemple de la subordination, de la discipline et du patriotisme. Rentré à sept heures un quart, écrit à ma mere et à mon amie, soupé, dit mon office, mes prieres, et couché a neuf heures et demie.

---

17 *juin.* J'ai été ce matin aux écuries; il n'y avait point d'officiers, il doit toujours y en avoir un. En revenant, j'ai été voir les recrues et les secondes classes au manege. A dix heures, je suis rentré et j'ai déjeûné; après mon déjeûner, messieurs Dubois et de Gase sont venus me voir: puis j'ai écrit à mon amie; ensuite à la parade. Rentré avec M. de la Gondie; dîné à une heure avec lui et M. de Rouillon: à trois heures, le comité d'administration: on m'a remis une clef de la caisse du régiment; ensuite j'ai été faire la visite de toutes les chambres; elle sont fort propres et n'ont

aucune odeur, mais toutes dispersées. Les dragons m'ont fait très-bonne mine ; je me sens beaucoup d'inclination pour ce régiment, je l'aime déjà beaucoup. Le soir, j'ai écrit à mon amie ; j'ai reçu la visite du maire ; je l'ai prié de s'adresser directement à moi pour tout ce qui pourrait intéresser la tranquillité publique, et pour toutes les relations du régiment avec la municipalité. Soupé à 8 heures et demie, couché après.

---

18 *juin*. Ce matin aux écuries à six heures ; tous les officiers étaient à leur poste. J'ai été à l'hôpital, j'ai vu les vénériens, ils étaient honteux et se cachaient dans leurs lits ; j'ai dit que j'espérais que ce qu'ils éprouvaient les rendraient plus sages à l'avenir : il y a sept actuellement. En rentrant, j'ai écrit ce journal : la musique est venue, et tout de suite elle a joué *ça ira* sans que je le demande ; je leur ai donné deux louis. J'ai été ensuite un moment à la promenade avec M. Sieyre. A une heure,

dîné avec messieurs Damonville, Ducasting et Roussel : on ne peut leur faire parler des affaires. M. Damonville me paraît avoir de l'esprit ; je cherche en vain à le faire parler ; on ne peut en rien tirer. J'ai été chez le maire, il n'y était pas ; en revenant, je suis entré aux amis de la constitution. Un sous-lieutenant (M. Perrin) m'a demandé la permission de m'y suivre, ce qui m'a fait le plus grand plaisir : j'y ai trouvé les deux adjudans du régiment, mes maréchaux-des-logis, et beaucoup plus de dragons que la premiere fois.

---

19 *juin.* A six heures, aux écuries. M. de Giffard n'était pas à son poste ; M. Perrin y était. J'ai été aux amis de la constitution, les présidens n'y étaient pas : on m'a nommé président par intérim ; j'ai fait beaucoup de difficultés. J'ai dit que je ne pourrait pas rester long-temps, que j'avais des lettres à écrire, et que c'était le courier de Paris ; tout a été inutile, il a fallu présider ; j'ai donc présidé : au bout d'une demi-

heure, j'ai dit que j'étais obligé de me retirer pour affaires. J'oublie de dire qu'hier je me suis rendu chez le maire pour lui représenter qu'il était absolument indispensable de faire sortir de la ville toutes les filles qui infectaient notre régiment : il m'a promis de ne rien négliger pour les faire sortir de la ville ; mais qu'il m'observait qu'il ne pourrait les chasser que dans le cas où elles troubleraient l'ordre publique. MM. les officiers parlaient et riaient à la messe, je leur ai enjoint d'y être en silence et d'y avoir un maintien décent : j'ai décidé, en outre, qu'un officier aux arrêts sortirait pour la messe.

---

20 *juin.* Ce matin à six heures, aux écuries ; il pleuvait à verse. En sortant d'une des écuries de M. Mastin, je rencontre M. de Lagondie, qui me dit : comment, monsieur, vous allez aux écuries par le temps qu'il fait ?—M., rien ne m'arrête quand je remplis mon devoir.—Mais vous ne devriez

pas vous prodiguer autant, il vaudrait mieux que les dragons vous vissent moins fréquemment.—Je ne vois pas de raison pour cela.—Il et très-dangereux de faire perdre aux dragons cette crainte que leur inspire votre cordon bleu, et la pensée que vous êtes un Bourbon.—Loin de croire qu'il soit dangereux de faire perdre aux dragons la crainte dont vous parlez, je desire fort que ce soit ma personne qui soit respectée, et non pas toutes ces balivernes.—C'est avec des balivernes qu'on mene les hommes : s'il m'était permis de vous donner un conseil sur le club, je vous dirais qu'à votre place je n'aurais pas refusé cette place de distinction qu'on voulait vous donner ; car il me semble d'un danger éminent que vous soyez assis sur le même banc qu'un dragon ; cela l'habitue à vous regarder comme son égal.—J'aurais plutôt mangé cette chaise que de recevoir une distinction quelconque ; je les déteste, et je ne croirai jamais qu'elles soient nécessaires à la discipline d'un régiment. Je vous déclare qu'autant je respecte un ancien mili-

taire qui porte la marque des services qu'il a rendus à sa patrie, autant je méprise celui qui passe sa vie dans des anti-chambres pour obtenir un ruban bleu. Voilà mon opinion sur les distinctions honorifiques : vous avez la vôtre, il m'est impossible de changer la mienne ; ainsi, changeons de conversation.—Je n'ai plus qu'une seule observation à vous faire ; c'est que souvent le subordonné s'ennuie de voir toujours la figure de son supérieur, et que si vous allez tous les jours à l'écurie, vos dragons s'ennuieront de vous voir, et vous leur deviendrez désagréable.—Je vous suis infiniment obligé : mais vous me permettrez de croire que je ne me rendrai pas *désagréable* aux dragons en montrant beaucoup de zele et d'assiduité à remplir mes devoirs, et en étant toujours le premier à mon poste : mais quand cela serait, cela ne m'empêcherait pas de remplir mes devoirs, et si je cédais à cette considération, on pourrait justement me taxer de faiblesse. J'ai été au manege, écrit, réglé les comptes de Boulanger et de Level, que je renvoie à

Paris, parce qu'ils n'ont pas l'ordre et l'économie qui me conviennent.

---

27 *juin.* Les grands évenemens qui sont arrivés depuis mercredi, m'ont empêché de continuer ce journal. Le jeudi 23 j'assistai à la tête du régiment à la procession du St.-Sacrement. Je fus requis par la municipalité *de doubler la garde, de faire arrêter toutes les voitures, et d'employer toute l'energie dont sont capables les braves patriotes que je commande pour assurer la tranquillité publique.*

A midi, je fis rentrer le régiment avec ordre de ne pas quitter leur bottes et de ne pas déseller leurs chevaux. Je priai à dîner MM. Dubois, D'Albis, Jacquemin et Philippe. On vint nous avertir que le peuple était attroupé et qu'il voulait prendre deux prêtres. J'y courus sur le champ, je fus suivi de MM. Sieyre, Dubois, d'Albis. J'arrivai devant la porte d'une auberge où étaient dix ou douze gardes nationaux, le

maire, le procureur de la commune et une grande influence de peuple, craint : *ils sont violataires de la loi, il faut qu'ils soient pendus : à la lanterne.* Je demandai au maire ce que c'était que tout cela, et qu'est-ce qu'il y avait. Il me dit : C'est un vieux prêtre et son pere qui sont dans cette maison, on prétend qu'ils ont insulté M. Buisson, vicaire assermenté, qui portait le St.-Sacrement, et je ne suis pas maître du peuple ; j'ai envoyé chercher une voiture pour les emmener ; voulez-vous bien faire venir deux dragons pour les escorter? J'y ai envoyé sur le champ. Le maire était immobile devant cett porte, sans ouvrir la bouche. Je m'adressai à ceux qui me paraissaient les plus échauffés, et je leur fis sentir combien il était horrible de prendre des gens sans les juger ; que c'était d'ailleurs faire un métier qu'ils regardaient comme infâme, celui de bourreau ; qu'ils avaient des juges, et que c'était leur affaire. Il me répondirent que leurs juges étaient aristocrates et qu'ils ne punissaient pas les coupables. Cela est votre faute, leur dis-je, puisque c'est vous qui les avez nommés ; mais il ne faut pas pour cela vous faire jus-

tice à vous-même. Il y avait un grand murmure, une voix crie, nous leur ferons grace en faveur de M. de Chartres. Oui, oui, oui, s'écrie tout le peuple ; c'est un bon patriote, il nous a tous édifiés ce matin : faites-les descendre, nous ne leur ferons rien. Je leur ai dit, vous me le promettez : oui, oui, on ne leur fera rien. Je suis monté dans la chambre où étaient ces deux malheureux, et je leur ai demandé s'ils voulaient s'en fier à moi ; ils m'ont dit qu'oui. Je suis descendu devant, et j'ai dit au peuple de ne pas oublier ce qu'il m'avait promis. Nouveau cris du peuple : soyez tranquille, on ne leur fera rien. J'ai crié au postillon, amenez la voiture. Aussitôt on se met à crier : point de voiture, à pied, à pied, que nous ayons le plaisir de les huer et de les chasser honteusement. Eh bien ! à pied, ai-je dit, cela m'est égal ; car vous êtes de trop braves gens pour oublier vos promesses. Nous partons au milieu des huées et d'un déluge d'injures ; je donnais le bras à l'un de ces hommes : le maire était de l'autre côté, et le curé donnait le bras à messieurs Dubois et d'Albis : je

ne songeai guère dans ce premier moment, de maniere que je pris le chemin de Paris. Tout le peuple nous suivait en chantant la chanson du Champ de Mars, et en faisant un tapage terrible. Un homme accourt en criant, à la lanterne tous ces b..... là. Il a failli y être mis pour avoir prononcé ce mot, parce que, disait le peuple, nous avons promis à M. de Chartres qu'on ne leur ferait rien, et il faut tenir sa parole. Le maire demanda à l'un de nos deux hommes où il voulait aller : à Blois, lui dit-il ; c'était précisément le chemin opposé à celui que nous prenions. Le maire voulait les faire retourner et traverser toute la ville ; je m'y suis opposé, et nous avons changé de chemin, mais sans rentrer dans la ville. Nous avons passé sur en petit pont de planches sans garde-fou ; alors on a crié à l'eau, et on voulait leur mettre des bâtons dans les jambes afin de les faire tomber dans l'eau. J'ai rappelé au peuple ses promesses, et il s'est calmé. Nous continuions notre route ; la foule marchait toujours avec nous ; étant arrivés à environ un mille de la ville, des paysans descendirent, en courant, la mon-

tagne, et se précipiterent sur nous en disant : pendus, pendus, ou noyés, ces deux b..... là. Un d'entr'eux saisit le bas de l'habit d'un de ces malheureux ; la foule emporte bien loin le maire et M. d'Albis ; je reste seul avec M. Dubois qui s'efforçait d'arracher l'habit des mains de ce paysan. J'en tenais un d'une main, et de l'autre, je tâchais d'arracher l'habit. Enfin, vint un garde national qui nous prêta main-forte et arracha l'habit. La foule augmentait toujours. Je dois rendre justice au peuple de Vendôme, ils ont tenu leur parole, et ont exhorté les paysans à ne point faire de violence à ces deux hommes. Voyant que si je continuais à marcher, il arriverait indubitablement un malheur, je criai : il faut les mener en prison, et tout le peuple cria, en prison, en prison ; quelques voix criaient, il faut qu'ils demandent pardon à Dieu, et qu'ils remercient M. de Chartres en considération de qui on leur laissait la vie. Cela fut promptement exécuté, et nous partîmes pour la prison. En route, un homme s'avance avec son fusil et dit :

rangez-vous, que je lâche mon coup de fusil. Croyant que véritablement il allait tirer, je me suis précipité devant mes deux hommes en disant : vous me tuerez plutôt. Comme c'était un homme bien habillé, monsieur Sieyre lui dit : mais comment est-il possible ? je badine, lui dit-il, il n'y a rien dans mon fusil. Nous avons encore continués notre route. En arrivant à la prison, il y avait grande affluence, les dragons étaient à cheval par l'ordre de M. de Lagondie ; je les ai fait descendre en disant que le peuple m'avait promis, et que je n'avais besoin que de sa parole. Les deux hommes sont en prison : lorsqu'ils furent entrés, le peuple voulait se porter à l'Oratoire, où le supérieur n'a pas prêté le serment, et dont l'église servait aux réfractaires : enfin, dont les enfans n'étaient pas à la procession, et que l'on aristocratisait, à ce qu'il disait. Je leur observai que cela ne devait pas se faire ainsi, qu'ils devaient prier M. le maire de témoigner au supérieur de l'Oratoire, que l'on voyait avec peine son église remplie

de réfractaires. On a dit : bag ! le maire ; il faut que ce soit vous : je leur ai répondu, j'accompagnerai M. le maire. J'y ai été, le supérieur était très-entêté ; il n'a pas voulu céder dans le moment ; mais, cependant, il est parti le lendemain. Après le dîner, j'ai été à la municipalité, où je suis resté pendant que l'on dressait le procès-verbal. J'y suis retourné le lendemain, et je l'ai signé.

1*er. juillet* 1791. La longueur du récit que je viens de faire, m'ayant empêché de continuer exactement, je dirai seulement que le lendemain de mon affaire, la compagnie des jardiniers est venue me féliciter ; je leur ai donné vingt-six bouteilles de vin, chacun n'en a eu qu'un verre. J'ai été trois fois à la municipalité, plusieurs de ceux qui la veille étaient les plus acharnés vinrent en pleurant me demander pardon et me remercier de les avoir empêchés de commettre un crime. Un deux me demanda

quand on devait chasser les prêtres de la ville. Je dis qu'on ne devait point les chasser, et qu'au contraire on devait les laisser tranquilles. Mais, M., me dit-il, il y a un décret pour les chasser de la ville sous vingt-quatre heures, et je viens vous demander quand est-ce qu'il faut l'exécuter. Je lui ai répondu qu'il n'y en avait point, que c'était une horrible imposture, et que quand il y en aurait, ils ne devraient pas se charger de l'exécution, qu'ils devaient s'en fier à ceux qu'ils avaient nommés pour cela.—Il faut donc les laisser là. J'ai dit, oui.—Mais mes camarades ne me croiront pas quand je leur dirai cela, il faudrait que cela fût écrit. J'y ai consenti, et lui ai donné le billet suivant. *Les deux hommes que nous avons menés en prison, sont dénoncés à l'accusateur public et leur procès va leur être fait. Il n'y a point de décret qui ordonne l'exil des prêtres qui n'ont pas prêté le serment, et on doit les laisser tranquilles.* Comme je ne voulais pas qu'on pût m'en attribuer d'autre, j'allai sur le champ à la municipalité, j'y déposai copie de mon billet, et

déclarai n'en point avouer d'autre, dont acte me fut donné.

---

2 juillet. Je viens de recevoir le décret pour le serment des officiers, je l'ai remis sur-le-champ à M. de Lagondie : demain à la parade on me rendra réponse.

---

4 juillet. J'avois remis à hier au soir la déclaration sur le serment, parce qu'il y avait une grande procession de reliques qui avait attiré un grand nobre de paysans, et que je craignais que le refus de serment de la part de quelqu'officier n'occasionnât du mouvement. Après le dîner, MM. de Lagondie, Rouillon, Damonville et Montureux m'ont déclaré qu'ils ne prêteraient pas le serment et m'ont demandé le secret, craignant, à ce qu'ils disaient, que si cela était su, cela pourrait occasionner du trouble dans le régiment. Il y en a un que je regrette beaucoup, c'est M. de Montureux ; mais, cependant, cela diminue fort la prévention favorable que j'avais conçue pour lui ; car, je n'aime pas un homme qui préfere *quelqu'un* à sa patrie.

La municipalité m'a demandé si je ne m'opposais pas à leur départ, j'ai dit que non. Le soir à huit heurs et demie, Bessard, l'adjudant, est entré dans ma chambre, et m'a dit que la compagnie de Montureux était très-affectée du départ de son capitaine, et qu'il craignait qu'il n'y eût du mouvement; je lui dit de m'avertir à la moindre chose. Messieurs Perrin et Ducasteing sont venus me dire qu'ils prêtaient le serment, ainsi que messieurs Jacquemin, Roussel et les deux adjudans. M. Dubois (celui à qui j'avais donné 500 livres avant hier) m'a déclaré ne vouloir pas le prêter. Nous sommes restés assemblés jusqu'à une heure et demie; il ne s'est rien passé, tout a été tranquille; nous ne nous sommes couché que quand nous avons su ces messieurs partis. Comme il ne reste point d'officiers dans la compagnie de Mastin, j'ai chargé provisoirement M. Perrin de la commander. A deux heures et demie, j'ai été réveillé par une députation de Montoire, qui ne voulait pas accorder de passe-ports aux officiers sans ma permission: j'ai répondu que je ne pouvais en accorder à ces messieurs, puisqu'ils

ne se regardaient plus comme officiers, et que je ne pouvais pas non plus m'opposer à leur départ, n'ayant aucune autorité. Sur cette réponse, on leur a accordée des passe-ports. Ce matin tout est tranquille, tous les dragons sont à leur poste, ainsi que tous les officiers assermentés. A dix heures et demie, nous nous sommes rendus sur la terrasse de l'Abbaye. J'ai dit (1) : . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Ensuite j'ai lu le décret, et la lettre ministérielle qui y était jointe. J'ai prononcé le serment ; et à l'instant tous les casques au bout des sabres, et des cris, *nous le jurons*, d'un côté vive la nation, de l'autre vive les dragons ! Quoiqu'il ait fait un temps détestable, il y avait cependant beaucoup de spectateurs. Nous sommes rentrés au milieu des applaudissemens de tout le peuple : j'ai prié à dîner une fois pour toutes : après

(1) Il paraît qu'il a laissé cet intervalle en blanc pour copier son discours, et qu'il a oublié de le faire.

le dîner, j'ai été à Montoire, avec M. Roussel. J'ai pareillement fait prêter le serment aux dragons; il y a eu le même enthousiasme qu'à Vendôme, les mêmes cris et les mêmes applaudissemens.

---

5 juillet. J'ai écrit à Caen, à Sillé-le-Guillaume et à Mamers, à nos détachemens, pour leur annoncer le décret sur le serment, et qu'ils eussent à s'y conformer. Je suis accablé de réponses à faire, cela me prend un temps considérable : en outre, je suis le seul officier supérieur, et par conséquent j'ai beaucoup plus de service qu'auparavant. Pour peu que je veuille lire ou me promener, je n'ai plus le temps d'écrire ce journal; c'est ce qui fait que je suis arriéré, et qu'au lieu d'être au 5 je suis au 25. La municipalité, il y a quelques jours, me fit prévenir qu'elle allait me requérir de prêter, le 14 juillet, le même serment que l'année derniere : j'ai répondu que cela m'était absolument impossible; que l'assemblée avait, par son décret du 22 juin, changé la for-

mule du serment ; que si on était admis à prêter le serment de l'année derniere, tous les officiers réfractaires reviendraient sur-le-champ et demanderaient à le prêter. Néanmoins la municipalité a écrit au comité de constitution, dont la réponse n'est pas encore arrivée : on a écrit au département qui a répondu conformément à mon avis. La municipalité m'a fait demander ensuite ce que je croyais qu'elle devait faire relativement à la garde nationale : je lui ai dit que cela ne me semblait pas embarrassant : que je croyais que ce serait parfaitement remplir les vues de l'assemblée nationale, que de faire prêter le serment aux gardes nationales, et que certainement si elles n'y étaient pas invitées, elles crieraient beaucoup contre la municipalité, et pourraient bien y aller malgré tout cela. On a encore écrit au département et à la municipalité de Blois pour lui demander ce qu'elle ferait. Les réponses ont été conformes à mon opinion. Le 13 juillet, à six heures du soir, la municipalité donna l'ordre pour la garde nationale ; on commençait à murmurer, et on trouva que cet ordre s'était bien fait atten-

dre ; on aurait voulu fêter les dragons, leur donner à dîner, etc. ; cela a été remis. A onze heures, le 14 juillet, nous nous sommes mis en marche pour nous rendre au champ de la Fédération ; des applaudissemens, des cris, des bravos, des vivent les dragons, nous accompagnaient. En entrant dans le champ de la Fédération, nous avons été salués par une décharge d'artillerie. Chaque compagnie de gardes nationales a prêté le serment que la municipalité allait recevoir ; ensuite nous, les casques au bout des sabres, en criant de toutes nos forces, vive la nation, vive la garde nationale, vivent les Vendômais, vivent les dames de Vendôme, etc. J'ai oublié de dire que le lendemain du premier serment, tous les officiers assermentés s'étaient rendus avec moi à la société, où nous avons été extrêmement applaudis.

---

26 *juillet*. Avant-hier, nous nous sommes rassemblés sur le mail ; tous les gardes nationaux sont venus, nous en avons pris sous le bras chacun deux, et nous nous som-

mes rendus ainsi devant l'Abbaye ; on m'a présenté la mêche pour mettre le feu au canon qui devait donner le signal de la fête : j'ai tiré le coup ; ensuite on s'est mis à table ; je m'y suis mis aussi, et me suis trouvé placé à côté d'un homme ivre ; on m'a adressé des couplets, etc. Après le dîner, les grenadiers m'ont, malgré mes vives instances, et malgré ma résistance, enlevé et porté sur leurs épaules tout autour des tables; ils ont voulu me placer sur une estrade où étaient les drapeaux et nos guidons ; je me suis en vain défendu, on m'y a placé ; mais on ne m'y a pas gardé long-temps, car aussitôt je me suis jeté à la renverse ; on m'a relevé, et je me suis précipité au milieu d'eux, étant décidé à tout plutôt qu'à rester sur cette estrade. On a ensuite dansé des rondes ; on m'étouffait toujours tellement que j'ai été obligé de changer de chemise.

---

27 juillet. J'ai été hier à la municipalité pour me faire reconnaître pour commandant militaire. J'ai lu le discours sur

la servitude volontaire de la Boëtie : je l'extrais. J'ai lu de l'allemand, de l'italien, de l'anglais. Le soir, j'ai lu de Mably et d'Emile.

1er. *août* 1791. Charmante journée, vivent les dragons, il n'y a pas de régiment comme cela en France ; avec de tels hommes, nous recevrons bien les gueux qui auront l'audace d'entrer en France, et la patrie sera libre ou nous périrons avec elle. Nous avons été adjourd'hui à la petite guerre ; les dragons y ont mis une ardeur incroyable : j'ai été pris un des premiers.

---

3 *août*. Quelle heureuse journée ! j'ai sauvé la vie à un homme ou plutôt j'ai contribué à la lui sauver. Ce soir après avoir lu de Pope, de Métastase et d'Emile, j'ai été me baigner : je me séchais ainsi qu'Edouard, lorque j'entends crier, *à moi, à moi, je me noie.* J'y cours aussitôt, ainsi

qu'Edouard qui était un peu plus loin; j'arrive le premier, on ne voyait plus que le bout des doigts, je prends cette main qui saisit la mienne avec une force inexprimable, et par la maniere dont il me prenait il m'aurait fait noyer, si Edouard n'était arrivé et ne lui eut pris une jambe, ce qui lui ôtait la possibilité de sauter après moi. Nous l'avons ainsi ramené à bord, à peine s'il pouvait parler; il m'a cependant témoigné beaucoup de reconnaissance ainsi qu'à Edouard. Je pense avec plaisir à l'effet que cette nouvelle produira à Belle-Chasse. Je suis né sous une bien heureuse étoile, toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. Celui qui se noyait est M. Siret, demeurant à Vendôme, sous-ingénieur des ponts et chaussées. Je me couche bien content.

---

4 *août*. J'ai lu ce matin les papiers; j ai lu de l'anglais, j'ai écrit à mon amie que j'étais heureux en pensant au plaisir que lui ferait ma lettre. M. Siret est venu me faire une visite, il et bien touché et bien recon-

naissant. J'ai lu du latin, dîné, ensuite écrit à mon amie, à mon pere; j'ai été au club où j'ai lu un discours sur l'abolition des ordres: on a ordonné l'impression. M. Siret a rendu compte de ce qui lui était arrivé la veille; le président m'a fait beaucoup d'éloges, beaucoup de complimens *ex abrupto* et très-bien exprimés. On a ordonné d'écrire aux journalistes.

---

5 *août.* Hier matin à la manœuvre; en rentrant, je me suis déshabillé: j'ai lu du président Henaut, de J. César, de Sternheim, de Mabli; dîné, après dîner, j'ai lu d'Ipsipyle, de Métastase, d'Héloïse, de Pope. A cinq heures au manege, ensuite j'ai lu d'Emile.

---

8 *août.* J'ai travaillé avec M. Jacquemin pour le remplacement des officiers; j'ai enfin reçu mes ordres de départ. Nous allons à Valenciennes, nous partons vendredi 12 de ce mois. Nous sommes donc sûrs de

servir la patrie et de ne pas manquer un coup de sabre. J'irai donc bientôt à Belle-Chasse.

---

11 *août*. Aujourd'hui belle journée. J'avais été invité hier à aller à l'Hôtel-de-Ville avec quelques sous-officiers et dragons; je m'y suis rendu aujourd'hui, et j'ai été harangué, et ensuite on a lu une lettre de M. Siret qui demandait que le corps municipal arrêtât qu'il serait décerné une couronne civique au citoyen qui aurait sauvé la vie à son semblable, et qu'il m'en fût décerné une. Le corps municipal a agréé cette demande, et on m'en a donné une aux applaudissemens d'un grand nombre de spectateurs. J'étais très-honteux, j'ai cependant témoigné ma reconnaissance le mieux que j'ai pu. J'ai été au club. On m'a témoigné beaucoup de regrets et de bonté; j'ai exprimé ma sincere et vive reconnaissance: je leur ai dit que j'éprouverais des regrets bien vifs en les quittant, si ce n'était pas pour aller occuper une poste bien agréable aux

amis de la liberté, celui où l'on pouvait servir sa patrie ; que si je pouvait jamais avoir besoin d'un aiguillon pour m'exciter à employer pour la défense de ma patrie, tout le zele et toute l'ardeur dont je suis capable, cela en serait un bien vif pour moi.

FIN.

TABLE

De la Correspondance de d'Orléans.

Introduction dans laquelle on trouve différentes anecdotes sur d'Orléans - - - - page 1

Lettre de Louis XVI. à d'Orleans, alors à l'armée navale, datée de 1775 - - - 6

Lettre du même au même, écrite en 1778 - 7

Lettre confidentielle de d'Orléans au Roi sur sa position, par laquelle il lui demande une place de colonel général des troupes légeres - - 8

Billet du Roi qui nomme d'Orléans colonel général des Hussards pour récompense de sa conduite au combat d'Ouessant - - - - - 13

Lettre de la Reine à d'Orléans, par laquelle elle lui témoigne le mécontentement du Roi et l'engage à s'éloigner de la cour - - - - 14

Lettre de d'Orléans au Roi, pour le prévenir qu'il nomme M. de la Touche pour son chancelier 15

Lettre du Marquis de Ducrets à d'Orléans, pour lui donner sa démission - - - - 17

Lettre de l'Abbé Fauchet à d'Orléans, pour lui répéter 1200 fr. - - - - - 26

Réponse de d'Orléans à l'abbé Fauchet - 27

PRIMIERE PARTIE.

Lettre de d'Orleans sur ce qu'il a fait depuis le 3 jusqu'au 6 8bre. 1789 - - - - 33

Lettre du même à Louis XVI. pour le remercier de la mission qu'il lui confie - - - 36

Mémoire pour servir d'instruction à d'Orléans pendant sa mission en Angleterre, dans lequel on lui insinue le desir d'être souverain dans la Belgique - 37

TABLE.

Lettres de d'Orléans, au Roi; à Bailly maire, de Paris; à Fréteau, président de l'assemblée nationale; et au ministre des affaires étrangeres, Montmorin, sur son arrestation à Boulogne sur Mer - - 46
Lettre du même à Montmorin pour lui annoncer son arrivée à Londres - - - - 48
Lettre du même au même, dans laquelle d'Orléans lui rend compte de son entrevue avec le Roi d'Angleterre - - - - - 49
Lettre de d'Orléans à Latour-du-Pin, pour lui demander des passe-ports pour Laclos et Clarke, ses secrétaires - - - - - 50
Lettre du même, à Montmorin - - - 51
Lettre du même au même, en demande de nouveaux pouvoirs - - - - - 52
Lettre du même au même, annonçant des changemens prochains dans le ministere britannique - 54
Lettre du même au même, pour lui annoncer que l'Angleterre est divisée en quatre partis différens 55
Lettre de Montmorin à d'Orléans, éludant l'envoi des nouveaux pouvoirs demandés par ce dernier - 57
Note de d'Orléans à Llancourt, sur les ressources qu'on peut espérer de l'Angleterre relativement aux bleds - - - - - 60
Lettre de d'Orléans à Montmorin, pour avoir des nouvelles de ce qui se passe dans les cours de Berlin et d'Allemagne - - - - 62
Lettre de Montmorin à d'Orléans, dans laquelle il entre dans de grands détails relativement à la suppression du traité de commerce - - 64
Lettre de d'Orléans à Montmorin, tant sur les dispositions de l'Angleterre relativement aux Pays-Bas Autrichiens, que sur le moyen de traiter avec la cour de Londres - - - - - 70

TABLE.

Lettre de Montmorin à d'Orléans, en réponse à la précédente - - - - - 75
Lettre de d'Orléans à Montmorin, relative aux troubles des Pays-Bas, au traité de commerce, et à sa demande de pouvoirs plus amples - - 79
Lettre du même, de nouvelle année, à Louis XVI. 86
Lettre du même, à Marie-Antoinette, sur la nouvelle année - - - - - 87
Lettre du même à Montmorin, en lui adressant les deux précédentes - - - - 88
Lettre du même au même, insistant sur sa demande en nouveaux pouvoirs - - - 89
Lettre de Montmorin à d'Orléans, par laquelle il lui reproche de ne pas communiquer avec la Luzerne, notre ambassadeur en Angleterre - - 93
Lettre de d'Orleans à Montmorin, en réponse à la précédente - - - - - 98
Lettre du même au même, où il parle d'un accord conclu entre l'Angleterre, la Prusse, et la Hollande, relativement au sort des Pay-Bas - - 102
Lettre de d'Orléans au président de l'assemblée nationale, en lui envoyant son adhésion au serment du 4 février 1790 - - - - 103
Lettre de d'Orléans au Roi pour lui faire part de son adhésion au serment - - - - 106
Lettre du même à Montmorin, en lui adressant la lettre précédente - - - - - 108
Lettre de même au même, relative à l'accord entre les trois puissances - - - - 109
Lettre du même au même, sur la mort de l'Empereur 111
Lettre du même au même, portant invitation de conférer avec Liancourt et Biron sur sa situation - 113
Lettre de même à Louis XVI, pour le remercier de la lettre qu'il en a reçue - - - 114

Note de d'Orléans à Liancourt et Biron, sur sa position et sur sa résolution de revenir en France, si on ne lui donne pas les pouvoirs qu'il a demandés 115
Billet de d'Orléans à Pitt, en lui adressant le projet de l'évêque d'Autun sur l'uniformité des poids et mesures - - - - - 119
Note de d'Orleans à Liancourt et Biron, dans laquelle il insinue le desir d'être nommé ambassadeur à la place de la Luzerne - - - - 120
Extrait d'une lettre de la Touche à d'Orléans, sur une prétendu correspondance du baron de Menou avec ce dernier - - - - - 127
Lettre de d'Orléans à Luzerne, sur le même objet 128
Réponse de la Luzerne à d'Orléans - - 129
Lettre de d'Orléans à la Touche, sur le même sujet 130
Lettre du même à Montmorin, pour avoir un congé pour Laclos - - - - 132
Lettre du même au même, sur les bruits qu'on répand sur son compte à Paris - - - 134
Lettre du même au même, dans laquelle il renouvelle sa demande d'être seul chargé de la négociation 140
Lettre de Montmorin à d'Orléans, s'excusant de lui accorder le titre d'ambassadeur sur la crainte que cela ne déplût à la cour d'Espagne - - 144
Lettre de d'Orléans à Montmorin, en réponse à la précédente - - - - - 149
Lettre de Montmorin à d'Orléans, refusant, au nom du roi, la demande de d'Orléans, et le rappel de la Luzerne - - - - - 152
Lettre de d'Orléans à Louis XVI. pour le prévenir qu'il abandonne sa mission et revient à Paris 155
Lettre du même à Montmorin, en lui adressant la précédente - - - - - 158
Lettre du même à M. la Touche, sur une démarche

d'un aide-de-camp de Lafayette, pour l'empêcher de revenir à Paris, *sous prétexte que* sa présence y occasionnerait des troubles - - - 160
Certificat donné à d'Orléans par la Luzerne - 165
Lettre de d'Orléans à Louis XVI. sur la précédente 167
Lettre de d'Orléans à Lafayette, sur le même objet 168
Lettre du même à Louis XVI. sur le même objet, et pour annoncer son départ - - - 169
Discours de d'Orléans à l'assemblée nationale, lors de son retour d'Angleterre - - - 173

SECONDE PARTIE.

Lettre de Penthièvre à madame d'Orléans, sur la maniere de faire ses pâques - - - - - 177
Lettre de madame d'Orleans à ses fils, en leur adressant la précédente pour leur servir d'instructions 178
Note de d'Orléans sur sa conduite avec sa femme et ses enfans - - - - - 179
Lettre de madame d'Orléans à son mari, dans laquelle elle est peinte toute entiere - - - 182
Signification faite par d'Orléans à sa femme pour l'empêcher de sortir de France - - 195
Lettre de Mde. Sillery-Genlis à d'Orléans, sur son voyage en Angleterre avec Pétion et Voidel - 196
Lettre de la même au même, sur le journal qu'elle fait en Angleterre pour prôner d'Orleans - 198
Lettre de la même au même, sur ce qu'il l'engage de revenir en France - - - - 200
Lettre de d'Orléans à ses deux fils, pour les engager à se faire nommer députés - - - 201
Lettre du même à son fils aîné, où l'on traite de la composition de la convention nationale - 202

Lettre du même au même, sur l'obstacle que l'âge de 21 ans exigé pour être reçu député empêche ses fils de se faire nommer - - - - 204
Lettre du même au même, pour l'engager à se faire nommer député malgré le défaut d'âge - 205
Lettre de Voidel au fils aîné de d'Orléans, pour l'engager ainsi que son frere à se faire nommer à la convention nationale - - - - 206
Lettre de la fille de Mde. Sillery-Genlis au fils de d'Orléans, en lui envoyant une lettre de sa mere à son pere, par laquelle elle l'engage de vendre tout et d'émigrer - - - - - 208
Copie de la lettre de Madame de Genlis à son mari 210
Suite de la lettre de Madame Genlis - - 215

TROISIEME PARTIE.

Journal du fils aîné de d'Orléans, dans lequel il a tracé sa façon de penser, sa réception et ses discours aux Jacobins; on y voit que son attachement pour Madame Sillery-Genlis et plus fort que celui qu'il porte à ses parens; quelles sont les personnes qui forment la société de son pere; sa conduite à la tête de son régiment, lors de la prestation du serment des officiers; comment il sauve la vie à plusieurs citoyens; son opinion sur certains membres de l'assemblée constituante; enfin, ses opinions politiques, religieuses, ses lectures, ses occupations, ses instructions et ses connaissances.

Fin de la Table.

Gillet, Imprimeur, Salisbury-Square.
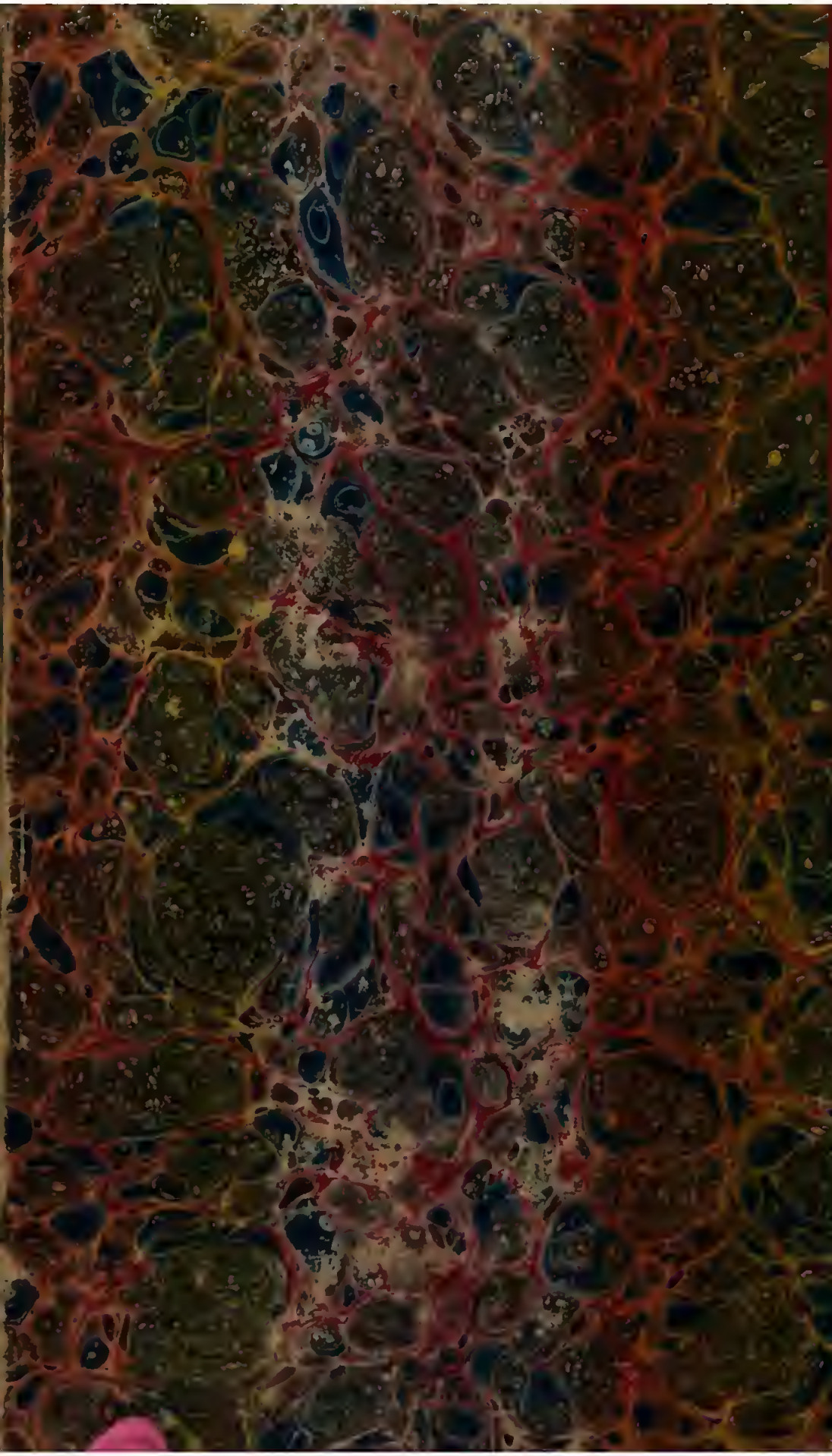
Bibl. Nazionale ... Napoli